SDIS 56
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE & DE SECOURS

www.sdis56.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° ORD-2012-01

1ER TRIMESTRE 2012

40 rue Jean Jaurès - PIBS - CP 62 - 56038 Vannes cedex
www.sdis56.fr

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 janvier 2012

✓ DEL n° 2012-B31	Convention pluriannuelle de financement entre le département du Morbihan et le service départemental d'incendie et de secours du Morbihan 2012-2014	Page 7
✓ DEL n° 2012-B32	Contentieux – Autorisation de représenter le SDIS en défense	Page 7
✓ DEL n° 2012-B33	Tenues des personnels du service baignades et activités nautiques – Marché n°pa11-09/01 – Demande d'exonération de pénalités dues par la société PAVAGEAU	Page 8
✓ DEL n° 2012-B34	Assurances « risques statutaires du personnel PATS et SPP » - Avenant n°1 en plus-value au marché n°ao10-43/06 attribué au cabinet DEXIA SOFCAP/GENERALI	Page 8
✓ DEL n° 2012-B35	Demande de subvention par l'association « Pompiers Vannes Aventure »	Page 9
✓ DEL n° 2012-B36	Convention de mise à disposition d'un agent du SDIS du Morbihan avec l'Etat	Page 9
✓ DEL n° 2012-B37	Mesures relatives à l'aide financière à la formation des sapeurs-pompiers volontaires demandeurs d'emploi	Page 10

Séance du 16 mars 2012

✓ DEL n° 2012-B01	Fourniture de carburant pour les besoins du centre d'incendie et de secours de PLOEREN (marché n°ao11-10/56) – Avenant de transfert	Page 11
✓ DEL n° 2012-B02	Fourniture de carburant pour les besoins du centre d'incendie et de secours de QUIBERON (marché n°ao11-10/08) – Avenant de transfert	Page 11
✓ DEL n° 2012-B03	Assurances « responsabilité et risques annexes » - Avenant n°1 en plus-value au marché n°mn10-62 attribué au cabinet SATEX/AXA	Page 12
✓ DEL n° 2012-B04	Location de bouteilles d'oxygène et fourniture d'oxygène – Marché n°ao08-56 – Avenant n°1 de prolongation de délai	Page 12
✓ DEL n° 2012-B05	Acquisition d'une solution mutualisée de gestion de la logistique et de la pharmacie (opération n°2011-32) – Autorisation de signer le marché	Page 13
✓ DEL n° 2012-B06	Réforme de biens et retrait d'inventaire	Page 14
✓ DEL n° 2012-B07	Mesures relatives à l'aide financière à la formation des sapeurs-pompiers volontaires demandeurs d'emploi	Page 15
✓ DEL n° 2012-B08	Convention de mise à disposition d'un agent du SDIS du Morbihan avec l'Etat - Précisions	Page 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 février 2012

✓ DEL n° 2012-C01	Activité opérationnelle – Année 2011	Page 18
✓ DEL n° 2012-C02	Partenariat UGAP/SDIS des régions de Bretagne – Normandie – Pays de la Loire dans le domaine de l'environnement opérationnel du sapeur-pompier	Page 18
✓ DEL n° 2012-C03	Modifications d'affectations et translations des matériels roulants du plan d'équipement des véhicules 2011	Page 19
✓ DEL n° 2012-C04	Bilan des marchés publics conclus en 2011	Page 19
✓ DEL n° 2012-C05	Casernement	Page 20
✓ DEL n° 2012-C06	Convention pluriannuelle de financement 2012-2014	Page 20
✓ DEL n° 2012-C07	Plan pluriannuel d'investissement 2012-2014	Page 20
✓ DEL n° 2012-C08	Compte de gestion et compte administratif - Exercice 2011 – Budget principal	Page 21
✓ DEL n° 2012-C09	Compte de gestion et compte administratif - Exercice 2011 – Budget annexe Formation	Page 22
✓ DEL n° 2012-C10	Affectation du résultat 2011 - Budget principal et Budget annexe Formation 2012	Page 22
✓ DEL n° 2012-C11	Autorisation de programme/Crédits de paiement – Renouvellement – Période 2009-2011	Page 23
✓ DEL n° 2012-C12	Autorisation de programme/Crédits de paiement – Création – Période 2012-2014	Page 23
✓ DEL n° 2012-C13	Plan d'équipement 2012	Page 24
✓ DEL n° 2012-C14	Calibrage de dotation des véhicules légers par centre de secours et groupement	Page 24
✓ DEL n° 2012-C15	Affectation et translation des véhicules et engins pour l'année 2012	Page 25
✓ DEL n° 2012-C16	Fonds d'aide à l'investissement au titre de 2012	Page 25
✓ DEL n° 2012-C17	Durée d'amortissement des biens	Page 26
✓ DEL n° 2012-C18	Neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics	Page 26
✓ DEL n° 2012-C19	Ouverture d'une ligne de trésorerie – exercice 2012	Page 27
✓ DEL n° 2012-C20	Subventions 2012	Page 27

Séance du 10 février 2012 (suite)

✓ DEL n° 2012-C21	Calendrier annuel des formations – Année 2012	Page 28
✓ DEL n° 2012-C22	Ecole départementale de formation des sapeurs-pompiers – Nouvelle tarification	Page 29
✓ DEL n° 2012-C23	Personnels du corps départemental	Page 31
✓ DEL n° 2012-C24	Indemnités et logements concédés par nécessité absolue de service – Mise à jour	Page 32
✓ DEL n° 2012-C25	Budget primitif 2012 – Budget principal	Page 32
✓ DEL n° 2012-C26	Budget primitif 2012 – Budget annexe Formation	Page 40
✓ DEL n° 2012-C27	Relevé des délibérations du bureau du conseil d'administration depuis le 30 septembre 2011	Page 42

ARRETES DU PREFET

✓ Arrêté n°2012/5 du 20 janvier 2012	Liste d'aptitude aux opérations de reconnaissances et d'interventions en milieux périlleux	Page 45
✓ Arrêté n°2012/6 du 20 janvier 2012	Liste d'aptitude opérationnelle relative à la détention et à l'utilisation d'armes de type hypodermique	Page 47
✓ Arrêté n°2012/7 du 20 janvier 2012	Liste d'aptitude opérationnelle des personnes aptes à lutter contre les feux de navire	Page 48
✓ Arrêté n°2012/8 du 20 janvier 2012	Liste d'aptitude opérationnelle des personnes aptes à la spécialité cynotechnie	Page 51
✓ Arrêté n°2012/10 du 20 janvier 2012	Liste d'aptitude opérationnelle des personnes aptes aux opérations de reconnaissances et d'interventions en sauvetage déblaiement	Page 52
✓ Arrêté n°2012/11 du 20 janvier 2012	Liste d'aptitude aux opérations de reconnaissances et d'interventions risques chimiques ou biologiques	Page 55
✓ Arrêté n°2012/12 du 20 janvier 2012	Liste d'aptitude opérationnelle des personnes aptes aux opérations de reconnaissances et d'interventions pour risques radiologiques	Page 60
✓ Arrêté n°2012/13 du 20 janvier 2012	Liste d'aptitude opérationnelle des sauveteurs côtiers et en eaux intérieures	Page 63
✓ Arrêté n°2012/15 du 20 janvier 2012	Liste d'aptitude opérationnelle des instructeurs et moniteurs de secourisme	Page 68
✓ Arrêté n°2012/16 du 20 janvier 2012	Liste d'aptitude opérationnelle aux fonctions pélicandrome	Page 73
✓ Arrêté n°2012/17 du 20 janvier 2012	Liste d'aptitude opérationnelle aux fonctions d'officier des systèmes d'information et de communication	Page 75

ARRETES DU PREFET (suite)

✓ Arrêté n°2012/9 du 3 février 2012	liste d'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile	Page 76
✓ Arrêté n°2012/14 du 3 février 2012	Liste d'aptitude opérationnelle aux fonctions de préventionnistes	Page 78
✓ Arrêté du 14 février 2012	Délégation de signature	Page 80
✓ Arrêté n°2012/28 du 2 mars 2012	Liste d'aptitude opérationnelle des personnes aptes aux gestes de premiers secours	Page 81

ARRETE DU PRESIDENT

✓ Arrêté du 30 janvier 2012	Décision d'emprunt	Page 128
✓ Arrêté du 2 mars 2012	Décision d'ouverture d'une ligne de trésorerie	Page 128

La version intégrale des décisions ainsi que les annexes peuvent être consultées sur simple demande auprès du bureau des assemblées et des affaires juridiques à la direction départementale située 40 rue Jean Jaurès à Vannes.

DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Bureau du conseil d'administration du 13 janvier 2012

✓ Délibération n°2012/B 31 transmise au contrôle de légalité le 25 janvier 2012
Convention pluriannuelle de financement entre le département du Morbihan et le service départemental d'incendie et de secours du Morbihan 2012-2014

Conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi sur la modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, l'octroi des moyens financiers aux services d'incendie et de secours par le département doit faire l'objet d'une convention pluriannuelle de financement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

EMET un avis favorable concernant les dispositions de la convention pluriannuelle de financement 2012-2014.

✓ Délibération n°2012/B 32 transmise au contrôle de légalité le 25 janvier 2012
Contentieux – Autorisation de représenter le SDIS en défense

Le 22 août 2011 à Languidic, un feu ravageait une maison d'habitation. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Morbihan est intervenu pour éteindre l'incendie.

L'assureur du propriétaire de la maison : la compagnie AREAS a demandé au tribunal administratif de Rennes la désignation d'un expert judiciaire dans ce dossier (requête enregistrée le 5 octobre 2011 sous le numéro 1103793-7).

Par une ordonnance en date du 15 novembre 2011, le tribunal administratif de Rennes a nommé un expert judiciaire dont la mission consistera notamment à rechercher si le SDIS a commis des manquements dans l'organisation de l'intervention qui auraient eu un impact sur l'étendue des dommages. Si une aggravation du sinistre était imputable au SDIS, il devra également déterminer la hauteur de la responsabilité de celui-ci.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

AUTORISE le président à défendre le SDIS devant le tribunal administratif de Rennes dans ce contentieux.

✓ Délibération n°2012/B 33 transmise au contrôle de légalité le 25 janvier 2012

Tenues des personnels du service baignades et activités nautiques – Marché n°pa11-09/01 – Demande d'exonération de pénalités dues par la société PAVAGEAU

Par marché n°pa11-09/01, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a notifié à la société PAVAGEAU le marché relatif à la fourniture de vêtements de sport dans l'opération d'acquisition des tenues du SBAN.

Le 15 juin 2011, le SDIS a adressé à la société PAVAGEAU un bon de commande référencé sous le numéro 2011 002 700 relatif à l'achat de shorts et de bas de survêtements.

Le délai contractuel de livraison sur lequel la société PAVAGEAU s'est engagée dans son offre est de 21 jours à compter de la réception du bon de commande. La date théorique de livraison était donc fixée au 13 juillet 2011. Or, une partie de la commande (9 bas de survêtements) n'a été livrée que le 31 août 2011.

Compte tenu de ce retard (46 jours), des pénalités d'un montant de 460 € ont été appliquées à l'encontre de la société PAVAGEAU.

Par courrier en date du 2 décembre 2011, cette dernière fait appel de cette décision. Pour motiver sa requête, elle argue de l'immobilisation de l'ensemble de ses moyens de production et d'administration, un incendie ayant détruit son usine le 5 juillet 2011.

En conséquence, la société PAVAGEAU sollicite l'exonération des pénalités de retard qui lui ont été appliquées.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

ACCEPTE la demande d'exonération de pénalités de retard formulée par la société PAVAGEAU.

✓ Délibération n°2012/B 34 transmise au contrôle de légalité le 25 janvier 2012

Assurances « risques statutaires des personnels administratifs, techniques et spécialisés et des sapeurs-pompiers professionnels » - Avenant n°1 en plus-value au marché n°ao10-43/06 attribué au cabinet DEXIA SOFCAP/GENERALI

Par marché n°ao10-43/06, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Morbihan a confié au cabinet DEXIA SOFCAP / GENERALI le contrat d'assurances relatif aux risques statutaires des personnels administratifs, techniques et spécialisés et des sapeurs-pompiers professionnels dans l'opération relative au renouvellement de l'ensemble des contrats d'assurances du SDIS.

La loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a augmenté le nombre de trimestres de cotisations nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein. Cette réforme engendre pour l'assureur une prise en charge de la durée supplémentaire d'indemnisation des arrêts en cours au 31 décembre 2010 et des arrêts futurs des agents de plus de 60 ans. Dès lors, il convient de réajuster le taux de cotisation dû au cabinet DEXIA SOFCAP / GENERALI qui passerait de 0,49% à 0,51% de la masse salariale. La plus-value est de l'ordre de 1 900 € toutes taxes comprises (TTC) calculée sur la base des données de 2010, soit une augmentation de 4,08% par rapport au prix du marché.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

AUTORISE le président à signer l'avenant en plus-value à intervenir avec le cabinet DEXIA SOFCAP / GENERALI.

✓ Délibération n°2012/B 35 transmise au contrôle de légalité le 25 janvier 2012
Demande de subvention par l'association « Pompiers Vannes Aventure »

L'association « Pompiers Vannes Aventure » créée en 2007 a pour objet de participer à des manifestations sportives de courses à pied et de raids multisports.

Les membres de l'association désirent s'inscrire au « Marathon des sables », compétition internationale dont la prochaine édition se déroulera en avril 2012 dans le sud marocain.

L'association aimerait faire partager cette expérience à quatre enfants à mobilité réduite à l'aide de « joellettes » et sollicite en conséquence une subvention du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan.

Lors de la réunion du 18 novembre 2011, les membres du bureau avaient souhaité disposer du budget prévisionnel de l'opération afin d'émettre un avis sur la demande de subvention.

Les éléments ont été transmis et font apparaître à l'heure actuelle un total de dépenses de 46 000 € et de recettes de 38 700 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

EMET un avis favorable quant au versement d'une subvention de 1 000 € à l'association « Pompiers Vannes Aventure ».

✓ Délibération n°2012/B 36 transmise au contrôle de légalité le 25 janvier 2012
Convention de mise à disposition d'un agent du SDIS du Morbihan avec l'Etat

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Morbihan met à la disposition de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCC) madame Julie DELAIDDE, lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels assurant les fonctions d'adjoint au chef de la section « emploi-formation des sapeurs-pompiers » à la DGSCC, depuis le 1er mai 2009.

La convention de mise à disposition arrivant à échéance le 30 avril 2012, il convient de la reconduire, pour une durée de 3 ans, soit du 1er mai 2012 au 30 avril 2015.

La DGSCC modifie à compter du 1er janvier 2013 les termes de cette convention notamment, dans son article 5, les dispositions relatives aux remboursements des dépenses prises en compte au titre de la mise à disposition.

Ainsi, à compter de cette date, le SDIS substituera au remboursement du loyer et de l'ensemble des charges afférent au logement les versements de l'indemnité de logement et de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au taux maximum réglementaire pour la durée de convention de mise à disposition.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

- RECONDUIT la convention de mise à disposition du lieutenant-colonel Julie DELAIDDE en tenant compte de ces nouvelles dispositions,
- AUTORISE le président à signer ladite convention et tous les documents administratifs et comptables afférents.

✓ Délibération n°2012/B 37 transmise au contrôle de légalité le 25 janvier 2012

Mesures relatives à l'aide financière à la formation des sapeurs-pompiers volontaires demandeurs d'emploi

Centre d'Incendie et de Secours (CIS) d'Hennebont

Un sapeur-pompier volontaire, affecté au CIS d'Hennebont depuis le 1er novembre 2006, est à ce jour demandeur d'emploi sans aide de PÔLE EMPLOI. Il sollicite une aide financière dans le cadre d'une formation de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes de niveau 1 (SSIAP 1), module nécessaire à l'obtention du certificat de qualification professionnelle d'agent de prévention sécurité.

Les employeurs potentiels, en référence aux dispositions règlementaires nouvelles, demandent aux candidats de détenir ce certificat de qualification professionnelle complémentaire pour exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).
Le devis présenté par OPTIONS FORMATION de Lanester, organisme habilité, est de 550 € toutes taxes comprises (TTC).

Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Plouay

Un sapeur-pompier volontaire, affecté au CIS de Plouay depuis le 1er juin 2009, est à ce jour demandeur d'emploi sans aide de PÔLE EMPLOI. Il sollicite une aide dans le cadre d'une formation d'auxiliaire ambulancier.

Les employeurs potentiels, en référence aux dispositions règlementaires nouvelles, demandent aux candidats de détenir ce certificat de qualification professionnelle complémentaire pour exercer le métier d'assistant ambulancier.
Le devis présenté par l'Institut de Formation des Professionnels de Santé du centre hospitalier de Bretagne Sud, organisme habilité pour cette formation, est de 700 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

ADOPTE la participation du service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 50% de la dépense TTC.

Bureau du conseil d'administration du 16 mars 2012

✓Délibération n°2012/B 01 transmise au contrôle de légalité le 29 mars 2012
Fourniture de carburant pour les besoins du centre d'incendie et de secours de PLOEREN (marché n°ao11-10/56) – Avenant de transfert

Il est rappelé que par marché n°ao11-10/56, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a confié à la société COGIL les prestations de fourniture de carburant pour les besoins du centre d'incendie et de secours de Ploeren.

Or, il apparaît que le fonds de commerce et donc l'activité de fourniture de carburant de la société COGIL ont été transférés à la société HEUROMAT par contrat en date du 30 mai 2011.

Afin d'entériner le changement de titulaire de ce marché, il conviendrait de réaliser un avenant de transfert au profit de la société HEUROMAT. Dès notification de l'avenant, cette dernière deviendrait le titulaire dudit marché et, à ce titre, serait liée au SDIS par l'ensemble des clauses et documents contractuels y afférant.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

AUTORISE le président à signer l'avenant de transfert à intervenir avec les sociétés COGIL (es qualité de cédant) et HEUROMAT (es qualité de cessionnaire).

✓Délibération n°2012/B 02 transmise au contrôle de légalité le 29 mars 2012
Fourniture de carburant pour les besoins du centre d'incendie et de secours de QUIBERON (marché n°ao11-10/08) – Avenant de transfert

Il est rappelé que par marché n°ao11-10/08, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a confié à la société 3D (enseigne TOTAL) les prestations de fourniture de carburant pour les besoins du centre d'incendie et de secours de Quiberon.

Or, il apparaît que le fonds de commerce et donc l'activité de fourniture de carburant de la société 3D (enseigne TOTAL) ont été transférés à la société RECO (enseigne SUPER U) par cession en date du 31 janvier 2012.

Afin d'entériner le changement de titulaire de ce marché, il conviendrait de réaliser un avenant de transfert au profit de la société RECO (enseigne SUPER U). Dès notification de l'avenant, cette dernière deviendrait le titulaire dudit marché et, à ce titre, serait liée au SDIS par l'ensemble des clauses et documents contractuels y afférant.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

AUTORISE le président à signer l'avenant de transfert à intervenir avec les sociétés 3D (es qualité de cédant) et RECO (es qualité de cessionnaire).

✓Délibération n°2012/B 03 transmise au contrôle de légalité le 29 mars 2012
Assurances « responsabilité et risques annexes » - Avenant n°1 en plus-value au marché n°mn10-62 attribué au cabinet SATEC/AXA

Par marché n°mn10-62, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Morbihan a confié au cabinet SATEC / AXA le contrat d'assurances « responsabilité et risques annexes » lors du renouvellement de l'ensemble des contrats d'assurances du SDIS.

Par courrier du 13 février 2012, le cabinet SATEC / AXA a informé le SDIS de l'augmentation de la cotisation provisionnelle pour l'année 2012. En effet, la croissance des sinistres survenus en 2011, et notamment l'un d'entre eux provisionné à hauteur de 100 000 €, a généré un risque accru pour l'assureur.

La plus-value serait de 2 214,77 € toutes taxes comprises (TTC), soit une prime 2012 s'élevant à 17 292,77 € TTC. Cela correspond à une augmentation de 14,69% par rapport au prix du marché (prime annuelle de 15 078 € TTC pour l'année 2011).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

AUTORISE le président à signer l'avenant en plus-value à intervenir avec le cabinet SATEC / AXA.

✓Délibération n°2012/B 04 transmise au contrôle de légalité le 29 mars 2012
Location de bouteilles d'oxygène et fourniture d'oxygène – Marché n°ao08-56 – Avenant n°1 de prolongation de délai

Par marché n°ao08-56, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Morbihan a confié à la société LINDE-AGA MEDICAL le marché relatif à la location de bouteilles d'oxygène d'une part, et à la fourniture d'oxygène respirable d'autre part.

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration a émis des recommandations concernant la distribution et le réapprovisionnement des bouteilles d'oxygène. En effet, le ministère préconise un point d'entrée unique des approvisionnements en oxygène sur le territoire.

A ce titre, une réflexion s'est engagée au sein du SDIS sur la répartition des bouteilles d'oxygène sur le territoire départemental.

Ainsi, l'organisation interne au SDIS des livraisons des Centres d'Incendie de Secours (CIS) supervisées par le service de santé et de secours médical doit être modifié en coordination avec le pôle logistique.

Le marché arrive à terme le 31 mars 2012. Cette échéance est trop proche pour mener à bien la réflexion organisationnelle ainsi que la mise en œuvre des nouvelles dispositions.

Le SDIS souhaite donc prolonger le contrat de location et d'approvisionnement en oxygène avec la société LINDE-AGA MEDICAL pour une durée de six mois, soit jusqu'au 31 septembre 2012.

Il en ressort une plus-value par rapport au prix initial du marché (détaillée dans le tableau joint en **annexe 1**) comme suit :

- Lot n°1 : location de bouteilles d'oxygène médical et fourniture d'oxygène médical : plus-value de 46 679,68 € hors taxes (HT), soit 19,56 % du lot initial ;

- Lot n°2 : fourniture d'oxygène respirable : plus-value de 180,00 € HT, soit 16,67 % du lot initial.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

AUTORISE le président à signer les avenants en plus-value à intervenir avec la société LINDE-AGA MEDICAL.

✓Délibération n°2012/B 05 transmise au contrôle de légalité le 29 mars 2012
Acquisition d'une solution mutualisée de gestion de la logistique et de la pharmacie (opération n°2011-32) – Autorisation de signer le marché

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Morbihan s'est engagé dans l'évolution de son système d'information métier depuis janvier 2011, via un schéma directeur simplifié de son système d'information pour les années à venir, présenté lors du conseil d'administration du 17 juin 2011.

Suite au schéma directeur, un diagnostic des composants fonctionnels du système d'information du SDIS a été réalisé et des préconisations ont été formulées au regard du système cible à mettre en place. Ces préconisations se sont traduites par une qualification de projets fonctionnels correspondant à la couverture des différents métiers par des applicatifs.

Les projets fonctionnels ont été planifiés dans le temps selon les priorités d'actions et les choix stratégiques du SDIS. Les projets de renouvellement des solutions de gestion de la logistique et de la pharmacie ont été désignés comme des projets prioritaires.
C'est dans ce contexte que le SDIS a lancé le 1er août 2011 une procédure de mise en concurrence.

Compte tenu du périmètre des besoins du SDIS et des prestations à réaliser, la consultation a été menée sous forme d'un dialogue compétitif en application des articles 36 et 67 du code des marchés publics.

Au vu de l'analyse des offres effectuée par la société CAP Consulting, prestataire retenu dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la commission d'appel d'offres du SDIS a, lors de sa réunion en date du 5 mars 2012, décidé d'attribuer le marché relevant de cette opération comme suit :

Lot	**Désignation**		**Titulaire**	**Montant du marché (en € TTC)**
Unique	**Offre avec variante**	Logiciel avec gestion des licences et garantie de 12 mois	KIMOCE	60 606,10 €
		Prestations d'installation et de formation		88 862,80 €
		maintenance annuelle		16 306,74 €

S'agissant des éléments figurant dans le tableau ci-avant, il est précisé que :

- Le marché prendra effet à compter de sa notification. Il est conclu pour une durée une durée prévisionnelle de 18 mois sauf à être résilié de manière anticipée dans les conditions définies dans l'article 11.5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) applicable à cette opération.

- Le déploiement de la solution mutualisée de gestion est prévu de fin mars à octobre 2012, la vérification d'aptitude et le passage en production de la solution en octobre 2012.

- Les prix de ce marché pourront être révisés dans les conditions définies dans le CCAP.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

AUTORISE le président à signer le marché subséquent dans les conditions définies ci-dessus ainsi que l'ensemble des pièces y afférant.

✓Délibération n°2012/B 06 transmise au contrôle de légalité le 29 mars 2012
Réforme de biens et retrait d'inventaire

Dans le cadre de la gestion et du suivi des véhicules et matériels, le SDIS souhaite procéder à la réforme de certains de ses biens dans les conditions suivantes :

- Les véhicules mentionnés dans le tableau 1 seront réformés et retirés de l'inventaire pour des raisons de vétusté. Ils seront cédés à titre onéreux ou gratuit. La cession à titre onéreux fera l'objet d'une publicité.

- Les véhicules inscrits dans le tableau 2 sont des biens qui ont fait l'objet d'un transfert par voie conventionnelle entre le SDIS et l'ancienne collectivité gestionnaire de corps de sapeurs-pompiers lors des opérations de mise en œuvre de la réforme des services d'incendie et de secours. Il convient, désormais, de les réformer et de procéder à leur cession à titre onéreux ou gratuit.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

- DECIDE de la réforme des véhicules mentionnés dans le tableau 1 ainsi que leur retrait de l'inventaire et AUTORISE leur cession à titre gratuit ou onéreux,

- DECIDE de la réforme des véhicules mentionnés dans le tableau 2 et AUTORISE leur cession à titre gratuit ou onéreux.

✓Délibération n°2012/B 07 transmise au contrôle de légalité le 29 mars 2012
Mesures relatives à l'aide financière à la formation des sapeurs-pompiers volontaires demandeurs d'emploi

Centre d'Incendie et de Secours (CIS) d'Auray

Un sapeur-pompier volontaire affecté au CIS d'Auray depuis le 5 juin 2003, à ce jour demandeur d'emploi sans aide de PÔLE EMPLOI, sollicite une aide dans le cadre d'une formation d'agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP 1).

Les employeurs potentiels, en référence aux dispositions règlementaires nouvelles, demandent aux candidats de détenir le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) complémentaire pour exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité.

Le devis présenté par OPTIONS FORMATION de Lanester, organisme habilité pour ce CQP d'agent de prévention sécurité, est de 600 € Toutes Taxes Comprises (TTC).

Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Guer

Un sapeur-pompier volontaire affecté au CIS de Guer depuis le 1er novembre 2001, à ce jour demandeur d'emploi sans aide de PÔLE EMPLOI, sollicite une aide dans le cadre d'une formation d'auxiliaire ambulancier.

Les employeurs potentiels, en référence aux dispositions règlementaires nouvelles, demandent aux candidats de détenir ce CQP complémentaire pour exercer le métier d'assistant ambulancier.

Le devis présenté par l'institut de formation des professionnels de santé du centre hospitalier de Saint-Brieuc, organisme habilité pour cette formation, est de 672 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

ADOPTE la participation du service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 50% de la dépense TTC.

✓Délibération n°2012/B 08 transmise au contrôle de légalité le 29 mars 2012
Convention de mise à disposition d'un agent du SDIS du Morbihan avec l'Etat – Précisions

Lors de sa réunion du 13 janvier 2012, le bureau du conseil d'administration se prononçait en faveur du renouvellement de la mise à disposition du lieutenant-colonel Julie DELAIDDE au profit de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).

En effet, la convention de mise à disposition arrivant à échéance le 30 avril 2012, il convenait de la reconduire pour une durée de 3 ans, soit du 1er mai 2012 au 30 avril 2015.

Par ailleurs, la DGSCGC modifie les dispositions relatives au remboursement des dépenses prises en compte au titre de la mise à disposition. C'est ainsi que le SDIS substituera au remboursement du loyer et de l'ensemble des charges afférent au logement les versements de l'indemnité de logement et de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au taux maximum réglementaire pour la durée de convention de mise à disposition.

Ainsi, pour lever toute ambiguïté et contrairement à ce que pouvait laisser entendre la délibération du bureau du conseil d'administration n°2012/B36 du 13 janvier 2012, il convient de préciser que ces changements seront intégrés à la nouvelle convention de mise à disposition dès son renouvellement, soit à partir du 1er mai 2012.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

- RECONDUIT la convention de mise à disposition du lieutenant-colonel Julie DELAIDDE en tenant compte de ces nouvelles dispositions à compter du 1er mai 2012,

- AUTORISE le président à signer ladite convention et tous les documents administratifs et comptables afférents.

DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration du 10 février 2012

✓Délibération n°2012/C 01 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Activité opérationnelle – Année 2012

En 2011, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a connu une activité opérationnelle de **38 543 interventions**. Cette hausse de 1,43% en 2011 vient après une année 2010 au cours de laquelle les interventions avaient diminué de près de 3 % par rapport à 2009.

Toutefois, si l'on fait abstraction de la tempête de la nuit du 15 au 16 décembre (près de 800 interventions), le chiffre de 2011 est du même ordre de grandeur que celui de 2010, confirmant ainsi le palier atteint par le SDIS depuis deux ans.

Un bilan de l'ensemble de l'activité opérationnelle pour l'année 2011 présentant la gestion des numéros d'urgence, la coordination des opérations de secours, les interventions du SDIS hors département, est effectué.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE du bilan pour l'année 2011 de l'activité opérationnelle du service départemental d'incendie et de secours.

✓Délibération n°2012/C 02 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Partenariat UGAP/SDIS des régions de Bretagne, Normandie, Pays de la Loire dans le domaine de l'environnement opérationnel du sapeur-pompier

L'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) propose aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) du grand Ouest un partenariat définissant les modalités de satisfaction de leurs besoins dans le domaine de l'environnement opérationnel du sapeur-pompier qui porte sur :

- Les solutions de mobilité (véhicules courants et spécialisés, embarcations),
- Les équipements techniques ou individuels (équipements de protection individuelle, habillement, matériels).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

AUTORISE le président à signer la convention partenariale UGAP/SDIS 56 pour la période 2012-2015.

✓Délibération n°2012/C 03 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Mofifications d'affectations et translations des matériels roulants du plan d'équipement 2011

Le conseil d'administration a voté le plan d'affectations et de translations des véhicules 2011 lors de la séance du 11 février 2011.

Depuis, des modifications ont été apportées pour tenir compte d'études complémentaires, de réformes prématurées de véhicules et des accidents intervenus en cours d'année.

Ces modifications répondent aux nécessités opérationnelles départementales et permettent ainsi une optimisation des moyens techniques de l'établissement.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du conseil d'administration de prendre connaissance des modifications apportées aux affectations et translations initialement arrêtées.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE de l'information transmise.

✓Délibération n°2012/C 04 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Bilan des marchés publics conclus en 2011

Le code des marchés publics, issu du décret n°2006-975 du 1er août 2006, dispose en son article 133 que « *le pouvoir adjudicateur publie, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires* ». Un arrêté du 21 juillet 2011, abrogeant et remplaçant l'arrêté du 26 décembre 2007, précise que « *cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services* » et que « *pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon [des] tranches* ». L'arrêté définit, ensuite, les bornes des différentes tranches.

La liste ainsi présentée doit, au minimum, comporter des indications sur l'objet et la date du marché, le nom de l'attributaire et le code postal.

En ce qui concerne les modalités de publicité de cette liste, une mise en ligne sur le site internet du SDIS est proposée.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

- PREND CONNAISSANCE de la liste des marchés publics conclus par le SDIS en 2011 ;
- VALIDE les modalités de publicité de cette liste.

✓Délibération n°2012/C 05 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Casernement

Une synthèse des travaux réalisés ou en cours, qu'ils soient effectués sous maîtrise d'ouvrage du service départemental d'incendie et de secours ou des collectivités locales propriétaires, est présentée.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE de l'ensemble des informations transmises.

✓Délibération n°2012/C 06 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Convention pluriannuelle de financement entre le département du Morbihan et le service départemental d'incendie et de secours du Morbihan 2012-2014

Conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi sur la modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, l'octroi des moyens financiers aux services d'incendie et de secours par le département doit faire l'objet d'une convention pluriannuelle de financement.

Ce dispositif conventionnel met en exergue la place centrale du département dans la politique départementale de sécurité civile. En effet, si l'Etat dispose de la responsabilité opérationnelle, il incombe au département d'assurer le financement de l'établissement dans un contexte où les contributions des collectivités locales sont indexées sur l'inflation. Les dépenses nouvelles sont par conséquent nécessairement et intégralement supportées par le département.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

- VALIDE la convention pluriannuelle de financement 2012-2014,
- AUTORISE le président à signer ladite convention.

✓Délibération n°2012/C 07 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Plan pluriannuel d'investissement 2012-2014

La convention pluriannuelle de financement 2012-2014 prévoit d'adosser la gestion budgétaire à un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui doit permettre de disposer d'une visibilité et d'un suivi rigoureux de la programmation tant opérationnelle que financière des opérations d'investissement.

L'ensemble des besoins financiers inscrits au PPI pour la période 2012-2014 atteint 20 583 K€. Les enveloppes annuelles sont respectivement de 6 351 K€ pour 2012, 6 462 K€ pour 2013 et de 7 770 K€ pour l'année 2014.

Le PPI est composé comme suit :

1 – Véhicules, engins et matériels d'incendie et de secours (10 908 K€) ;
2 – Matériels informatiques, réseaux, transmissions et téléphoniques (4 801 K€)
3 – Aménagements, installations générales et mobiliers (766 K€)
4 – Matériels médicaux (977 K€)
5 – Opérations immobilières (2 866 K€)
6 – Autres équipements (262 K€)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

ADOPTE le plan pluriannuel d'investissement pour les années 2012-2014.

✓Délibération n°2012/C 08 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Compte de gestion et compte administratif – Exercice 2011 – Budget principal

Les données financières du compte administratif de l'exercice 2011 du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) correspondent aux écritures du payeur départemental telles qu'elles apparaissent dans le compte de gestion.

L'exécution du budget principal au titre de l'exercice 2011 se résume ainsi :

Désignation	**Résultats antérieur (A)**	**Résultats d'exécution 2011 (B)**	**Résultats cumulés au 31/12/2011 (A + B)**	**Solde restes à réaliser (C)**	**Résultats cumulés (A+B+C)**
Fonctionnement	2 067 488,83 €	107 147,96 €	2 174 636,79 €	0,00 €	2 174 636,79 €
Investissement	- 651 287,47 €	650 494,22 €	- 793,25 €	1 445,45 €	652,20 €
Total	1 416 201,36 €	757 642,18 €	2 173 843,54 €	1 445,45 €	2 175 288,99 €

Le résultat global d'exécution au 31 décembre 2011 est excédentaire de **2 175 288,99 €** compte-tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de **2 174 636,79 €** et du résultat de la section d'investissement qui fait ressortir un excédent de **652,20 €.**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion 2011 du budget principal ;
- ADOPTE le compte administratif 2011 du budget principal.

✓Délibération n°2012/C 09 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Compte de gestion et compte administratif – Exercice 2011 – Budget annexe Formation

Les données financières du compte administratif de l'exercice 2011 du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) correspondent aux écritures du payeur départemental telles qu'elles apparaissent dans le compte de gestion.

L'exécution du budget annexe formation au titre de l'exercice 2011 se résume ainsi :

Désignation	Résultats au 31/12/2010 (A)	Résultat d'exécution 2011 (B)	Résultats cumulés au 31/12/2011 (A+B)	Solde des restes à réaliser (C)	Résultats cumulés (A+B+C)
Fonctionnement	13 633,98 €	47 422,27 €	61 056,25 €	0,00 €	61 056,25 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	13 633,98 €	47 422,27 €	61 056,25 €	0,00 €	61 056,25 €

Le résultat global d'exécution au 31 décembre 2011 est excédentaire de **61 056,25 €** compte-tenu du résultat du 31 décembre 2010 excédentaire de **13 633,98 €** et du résultat d'exécution 2011 de **47 422,27 €.** Seule la section de fonctionnement a fait l'objet d'une inscription de crédits.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion 2011 du budget annexe formation ;
- ADOPTE le compte administratif 2011 du budget annexe formation.

✓Délibération n°2012/C 10 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Affectation du résultat 2011 sur le budget 2012 - Budget principal et budget annexe formation

Les comptes administratifs 2011 du budget principal et du budget annexe formation étant votés, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2011 sur l'année 2012.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un report en section d'investissement à la ligne 001 uniquement pour le budget principal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

I/ Concernant le budget principal

- AFFECTE comme suit le résultat cumulé au 31 décembre 2011 sur l'année 2012 :
  ↳Chapitre 002 (recettes de fonctionnement) – budget principal : 2 174 636,79 €,

- INSCRIT le solde d'exécution budgétaire de la section d'investissement comme suit :
  ↳Chapitre 001 (dépenses d'investissement) – budget principal : - 793,25 €.

II/ Concernant le budget annexe formation

- AFFECTE comme suit le résultat cumulé au 31 décembre 2011 sur l'année 2012 :
  ↳Chapitre 002 (recettes de fonctionnement) – budget annexe : 61 056,25 €.

✓Délibération n°2012/C 11 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Autorisations de programme 2009-01 et 2009-02 – Nouvelle répartition des crédits de paiement

En 2009, une gestion par AP/CP a été adoptée pour deux opérations :

- le centre d'incendie et de secours (CIS) de Ploemeur (AP/CP 2009-01)
- les véhicules d'incendie et de secours de type poids lourds (AP/CP 2009-02)

Un montant global d'AP ainsi que des répartitions annuelles des CP ont été prévus et votés en conseil d'administration le 20 février 2009.

Compte-tenu de la consommation des CP en 2011, il convient pour 2012 de redistribuer le solde des crédits engagés sur AP en CP prévus au budget primitif 2011**.**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

REPARTI les crédits de paiement dans les conditions définies en annexes.

✓Délibération n°2012/C 12 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Autorisations de programme - Crédits de paiement

La convention pluriannuelle de financement pour la période 2012-2014 prévoit la mise en œuvre d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin notamment de renforcer la lisibilité financière de certaines opérations d'investissement. Ce dispositif budgétaire constitue un outil d'anticipation et favorise ainsi le pilotage des opérations menées.

La réflexion engagée a conduit à privilégier deux domaines de dépenses pour la mise en œuvre d'autorisations de programme et de crédits de paiement :

- les véhicules d'incendie et de secours,
- la mise en place d'infrastructures de radio-transmission au travers du programme d'adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours (ANTARES).

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte uniquement des crédits de paiement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

ADOPTE les autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés en annexe.

✓Délibération n°2012/C 13 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Plan d'équipement 2012

Le plan d'équipement 2012 s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2012-2014 prévu par la convention de financement établie entre le département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Ce plan tient également compte des objectifs du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

Concernant les véhicules, matériels et autres dépenses d'équipement (hors opérations immobilières), la proposition de plan d'équipement 2012 s'établit à hauteur de 5 684 286,31 €.

Concernant les opérations immobilières, le plan d'équipement prévoit au titre de l'année 2012, le financement des études relatives à la construction du groupement territorial de Lorient (100 000 €), des travaux sur le site de direction départementale d'incendie et de secours (400 000 €) et le solde de la construction du centre d'incendie et de secours (CIS) de Ploemeur (166 878 €).

Le plan d'équipement proposé pour l'année 2012 s'élève à donc 6 351 164,38 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

ADOPTE le plan d'équipement pour l'année 2012.

✓Délibération n°2012/C 14 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Calibrage de dotation des véhicules légers dans les centres de secours et les services fonctionnels du service départemental d'incendie et de secours

Le conseil d'administration arrête chaque année le plan d'équipement des matériels roulants, accompagné d'un plan d'affectations et de translations des véhicules à destination des centres d'incendie et secours (CIS) et des services fonctionnels, dans une logique d'optimisation du parc automobile.

Par ailleurs, les besoins de véhicules légers (VLR, VLTU, VLHR, VTP)[1] sont récurrents dans les CIS et services, nécessitant de définir des priorités d'utilisation dans certaines structures.

Par conséquent, afin d'assurer un équilibre et une lisibilité d'affectation des véhicules légers, il est proposé au conseil d'administration de valider les calibrages de dotation ci-joints, définis à partir des critères suivants :

[1] VLR : véhicule liaison radio ; VLTU : véhicule léger tous usages ; VLHR : véhicule liaison hors route ; VTP : véhicule transport personnel.

- Catégorie des CIS
- Taux de sollicitation des CIS et services
- Position géographique des CIS
- Couverture des risques (feux de forêt, sauvetage nautique)
- Fonctions opérationnelles exercées (chefs de groupe et colonne, médecins, infirmiers,…)
- Fonctions technico-administratives exercées (formation, logistique,…)

Ainsi, il est proposé d'acquérir durant les 3 prochaines années :

En 2012 : 2 VLR, 4 VLTU, 12 VLHR, 1 VTP soit un total de 18 véhicules légers
En 2013 : 2 VLR, 2 VLTU, 15 VLHR, 2 VTP soit un total de 21 véhicules légers
En 2014 : 2 VLR, 2 VLTU, 11 VLHR, 2 VTP soit un total de 17 véhicules légers

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

APPROUVE les propositions d'acquisition de véhicules légers pour les trois prochaines années.

✓Délibération n°2012/C 15 transmise au contrôle de légalité le 23 février 2012
Affectation et translation des véhicules et engins pour l'année 2012

Dans le cadre de l'acquisition des véhicules et engins du plan d'équipement 2012, des affectations de véhicules neufs et des translations de véhicules existants doivent être réalisées afin d'optimiser le parc départemental.

Elles ont été validées par la commission des matériels le 27 janvier 2012.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

APPROUVE les affectations et les translations des véhicules et engins mentionnées à l'annexe pour l'année 2012.

✓Délibération n°2012/C 16 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Fonds d'aide à l'investissement 2012

Depuis 2003, le fonds d'aide à l'investissement (FAI) constitue pour les services départementaux d'incendie et de secours une ressource de financement des dépenses d'investissement.

Sur la base du plan d'équipement de l'année 2012, il est proposé au conseil d'administration de bien vouloir ARRETER à 4 502 508 € hors taxes le montant des dépenses totales éventuellement subventionnables au titre du FAI 2012, réparti selon les catégories suivantes :

Catégorie 1 : feux de structures	1 586 956 €
Catégorie 2 : feux d'espaces naturels	362 909 €
Catégorie 3 : risques NRBC	94 983 €
Catégorie 4 : secours sanitaires	1 041 889 €
Catégorie 5 : aide au commandement	289 180 €

Catégorie 6 : appui formation	79 431€
Catégorie 7 : informatique transmission	796 321 €
Catégorie 7 : Antares	250 836 €
Catégorie 8 : études	0 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

ARRETE à 4 502 508 € hors taxes le montant des dépenses totales éventuellement subventionnables au titre du FAI 2012.

✓Délibération n°2012/C 17 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Durée d'amortissement des biens

Le SDIS a adopté le principe des amortissements depuis les années 60. L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou toute autre cause. Dans cette logique, les durées d'amortissements des biens doivent donc être les plus proches possibles des durées de vie des biens afin de permettre leur renouvellement.

Dans le cadre de l'adoption de la convention pluriannuelle de financement pour la période 2009 – 2011, le conseil d'administration lors la séance du 20 février 2009 a décidé d'allonger la durée d'amortissement des biens. Cette décision répondait à l'objectif de maîtriser le montant de la dotation sur la période 2009 – 2011, tout en permettant un financement adapté des opérations d'équipement. Après 3 années d'application, le niveau des dotations aux amortissements est maîtrisé. Dans ce contexte, il est désormais possible de réduire les durées d'amortissement afin qu'elles correspondent aux durées d'amortissement techniques.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

APPROUVE les nouvelles durées d'amortissement des biens mentionnées en annexe.

✓Délibération n°2012/C 18 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics

La nomenclature M61 relative aux SDIS prévoit la possibilité de neutraliser la charge de l'amortissement des immeubles.
Cela permet d'éviter de constater une charge budgétaire supplémentaire et contribue à maîtriser la dotation globale des dotations aux amortissements.

Le SDIS a engagé en 2011 des dépenses relatives à une opération immobilière (la construction du centre d'incendie et de secours de Ploemeur).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

ADOPTE le principe de neutralisation budgétaire en totalité des amortissements relatifs aux bâtiments publics pour l'année 2012.

✓Délibération n°2012/C 19 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Ouverture d'une ligne de trésorerie - Exercice 2012

Pour sécuriser sa gestion financière, le SDIS souhaite pour l'exercice 2012 procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant annuel de 6 000 000 €.
La prise en charge du besoin de couverture pourra s'effectuer sous la forme d'un ou plusieurs contrats, en fonction des conditions économiques, le montant total ne pouvant excéder 6 000 000 €.
Une consultation sera lancée auprès des établissements de crédits.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

- APPROUVE l'ouverture d'une (ou plusieurs) ligne(s) de trésorerie pour un montant annuel de 6 000 000 € ;
- AUTORISE le président à signer le(s) contrat(s) à intervenir ainsi que tout document annexe.

✓Délibération n°2012/C 20 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Subventions 2012

Pour l'exercice 2012, le SDIS propose d'attribuer les subventions suivantes :

- **Union départementale des sapeurs-pompiers** **83 753 €**
  dont :
  - fonctionnement de l'association ..... *56 140 €*
  - soutien actions sociales ..... *20 000 €*
  - actions sportives :
    - Rugby ..... *4 060 €*
    - Volley… ..... *1 523 €*
    - Football ..... *2 030 €*
- **Comité des œuvres sociales du SDIS** ..... **138 116 €**
  390 (nombre d'adhérents) X 354,14 € (cotisation/adhérent)
- **Amicale du personnel de la D.D.S.I.S**..... **32 635 €**
- **Œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers français** **6 471 €**
- **Bagad des sapeurs-pompiers**..... **550 €**
- **Batterie fanfare des sapeurs-pompiers** ..... **550 €**

Dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical, il est proposé de verser à chaque syndicat une subvention annuelle de 600 €. Les syndicats identifiés sont les suivants :

confédération générale du travail (CGT), force ouvrière (FO), syndicat national des sapeurs-pompiers professionnels – confédération française des travailleurs chrétiens (SNSPP CFTC), avenir secours, confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (CFE CGC).

Le versement de toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 € doit être formalisé par une convention.
Par ailleurs, jusqu'à la mise en œuvre de la réforme des services d'incendie et de secours, de nombreux SPP des centres de secours de Lorient et Vannes adhéraient aux COS de leur collectivité d'origine. Ils ont souhaité après le 1er janvier 2001 maintenir cette adhésion. En conséquence, le SDIS procède chaque année à un remboursement forfaitaire auprès des COS de Lorient et de Vannes de la part incombant aux personnels transférés au corps départemental. Les montants au titre de l'exercice 2012 sont estimés dans la limite de :

- COS de Vannes : **5 500 €**
- COS de Lorient : **10 000 €**

Depuis une délibération du 17 décembre 1999, le SDIS verse une participation à la mutuelle nationale des SP (MNSP). Pour l'année 2012, le montant est arrêté à **84 500 €**.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

- ARRETE les subventions pour chaque association ou organisation syndicale dans la limite des montants ci-dessus mentionnés ;
- AUTORISE le président à signer les conventions avec l'UDSP, le COS et l'amicale du personnel de la DDSIS.

✓Délibération n°2012/C 21 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Calendrier annuel des formations - Année 2012

Pour l'année 2012, le calendrier des formations, conformément aux dispositions du plan de formation, fait apparaître la prévision suivante :

	STAGES DEPARTEMENTAUX	STAGES NATIONAUX
Nombre d'actions de formation :	387	61
Nombre de SPP(1) formés :	1 588	62
Nombre de SPV(2) formés :	3 950	22
Nombre de journées stagiaires :	13 121	1 094
Nombre d'heures de formation :	91 847	7 658

(1) Sapeurs-pompiers professionnels
(2) *Sapeurs-pompiers volontaires*

Le budget 2012 consacré à la formation des personnels sapeurs-pompiers s'établit à hauteur de **2 135 500 €** soit **810 500 €** au titre des frais de formation et **1 325 000 €** au titre des indemnités (manœuvres mensuelles incluses).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE du plan de formation des sapeurs-pompiers pour l'année 2012.

✓Délibération n°2012/C 22 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Ecole départementale de formation des sapeurs-pompiers - Nouvelle tarification

Chaque année, les coûts liés à la formation sont réactualisés. Il s'agit, d'une part, des tarifs appliqués par l'école départementale de formation du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et, d'autre part, de l'indemnisation des personnels du SDIS assurant à titre temporaire un cours ou un jury d'examen ou de concours.

1 – TARIFS DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU MORBIHAN

Les locaux de l'école départementale des sapeurs-pompiers peuvent être loués par des tiers en contrepartie du versement d'un loyer. Les tarifs sont étudiés selon les prestations fournies. Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'actualiser la tarification du prix de journée selon les modalités suivantes (+ 2,20 %) :

1°) Prêts de l'école à des services extérieurs ou à d'autres administrations

a) *Concernant des stagiaires, agents du département :*

½ pension :	23,68 €
Pension complète :	31,38 €

b) *Concernant les autres stagiaires :*

½ pension :	33,27 €
Pension complète :	45,23 €

2°) Prêts de salle à des services extérieurs ou à d'autres administrations

Tarif :	92,61 €

3°) Stages organisés par le SDIS sans concours d'organismes extérieurs

a) *Concernant les sapeurs-pompiers du département : gratuit*

b) *Concernant les sapeurs-pompiers hors département :*

½ pension :	59,62 €
Pension complète :	164,10 €

4°) Stages organisés par le SDIS avec le concours d'organismes extérieurs

a) *Concernant les sapeurs-pompiers du département : gratuit*

b) *Concernant les sapeurs-pompiers hors département :*

½ pension :	37,14 €
Pension complète :	60,92 €

S'y ajoutent les frais pédagogiques liés à la formation qui correspondent au montant total de la prestation divisé par le nombre de candidats présentés par le SDIS.

5°) Location de la piste hors chemin et des installations du centre d'incendie et de secours de Bieuzy-les-Eaux

La piste hors chemin fait l'objet d'une location pour une utilisation à l'exercice de la conduite des engins tout terrain (VL ou PL) par d'autres SDIS ou par des organismes à caractère privé, par exemple l'essai des engins par un constructeur. Utilisation de la piste sans accès aux locaux et matériels pédagogiques du centre d'incendie et de secours de Bieuzy-les-Eaux :

a) *Location uniquement à la journée :* 165,65 €/jour
b) *Location de la piste et des locaux du CIS Bieuzy :* 217,41 €/jour

Nota : la restauration et l'hébergement sont à traiter directement par le SDIS prestataire avec le gîte de "RANDO-PLUME".

6°) Formation des personnels à la conduite des engins incendie tout terrain sur le site de Bieuzy-les-Eaux avec hébergement des personnels dans les locaux du gîte de "RANDO-PLUME".

a) Concernant les sapeurs-pompiers du département : gratuit

b) Concernant les sapeurs-pompiers hors département (civils ou militaires):

Hébergement en pension complète :	190,44 €/semaine
Frais pédagogiques :	44,04 €/jour/stagiaire
Location piste :	37,03 €/jour/stagiaire
Mise à disposition matériel :	78,64 €/jour/stagiaire

Ex : Pour un stage COD3

Durée 2 semaines

Coût/ stagiaire

Hébergement :	190,44 € x 2	: 380.88 €
Frais pédagogiques :	44,04 € x 10	: 440.40 €
Location piste :	37,03 € x 10	: 370.30 €
Frais matériel (CCF) :	78,64 € x 10	: 786.40 €
TOTAL :		1 977,98 €/stagiaire

c) Concernant les SDIS qui mettent à disposition un formateur

Lorsqu'un SDIS met à disposition un personnel d'encadrement pour la totalité de la formation (5 jours COD2 – 10 jours COD3), la prestation est facturée de la façon suivante :

Formateur : Exonération des frais d'hébergement et de restauration
1 stagiaire : Facturation hébergement soit 190.44 €/semaine/stagiaire
Facturation des 4/5 des frais pédagogiques, matériel et location piste

2 stagiaires : Facturation de l'hébergement pour chaque stagiaire
Facturation de 3/5 des frais pédagogiques, matériel et location piste

3 stagiaires : Facturation de l'hébergement pour chaque stagiaire
Facturation 2/5 des frais pédagogiques, matériel et location piste

d) Concernant les SDIS qui mettent à disposition un formateur, un CFF et un à trois stagiaires

Lorsqu'un SDIS fournit un CCF pour la totalité de la formation (5 jours COD2 – 10 jours COD3) la prestation est facturée de la façon suivante :

1 stagiaire à 3 stagiaires : Facturation hébergement soit 190,44 €/semaine/stagiaire
Exonération des frais pédagogiques, matériel et location piste
Facturation coût journée piste par CCF 37,03 €

e) Participation de formateurs extérieurs au département

Lorsque le service départemental d'incendie et de secours du Morbihan fait appel à des formateurs extérieurs pour l'encadrement des formations prévues au calendrier départemental, sans présenter de stagiaires à la formation, il prend en charge l'ensemble des frais d'hébergement du formateur et rembourse au service départemental d'incendie et de secours de ce dernier les frais liés à sa prestation avec un montant maximum évalué à 120% de la vacation horaire du grade et frais de transport.

7°) Participation de conférenciers pour des actions de formation spécifiques ou très techniques nécessitant l'intervention d'experts ou de spécialistes.

Le tarif des conférenciers intervenants pour tout type de formation et ce quelque soit le public concerné ou le type de cours réalisé est fixé par le décret n°2010-235 du 5 mars 2010.

2 – INDEMNISATION DES PERSONNELS ASSURANT A TITRE TEMPORAIRE UN COURS OU UN JURY D'EXAMEN OU CONCOURS

Les indemnités perçues par les personnels assurant un cours ou un jury d'examen ou concours sont calculées à partir des textes en vigueur ; le décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement et l'arrêté du 7 octobre 2011 fixant la rémunération des agents publics participant à titre accessoire à des activités de recrutement pour le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriale et de l'immigration.
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité

- ARRETE les nouveaux tarifs journaliers applicables à l'école départementale de formation des sapeurs-pompiers ;
- VALIDE l'indemnisation des personnels assurant à titre temporaire un cours ou un jury d'examen ou concours.

✓Délibération n°2012/C 23 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Personnel du corps départemental

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité

- INSCRIT un crédit de 31 412 000 € au chapitre 012, charges de personnels ;
- ARRETE le taux d'indemnisation des stagiaires sapeurs-pompiers volontaires pour l'année 2012 à 100% ;
- FERME et OUVRE les 36 postes de sapeurs-pompiers professionnels et de personnels administratifs, techniques et spécialisés mentionnés aux points I.B.2 ;
- APPROUVE la mise à disposition des 2 sous-officiers du CIS d'Hennebont et du groupement territorial de Lorient auprès des syndicats nationaux et AUTORISE le président à signer les conventions de mise à disposition à intervenir ;
- VALIDE la poursuite des mesures sociales et d'aide à l'emploi engagées en faveur de l'ensemble des agents du SDIS.

✓Délibération n°2012/C 24 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Indemnités et logements concédés par nécessité absolue de service – Mise à jour

Pour faire suite aux observations du payeur départemental et dans le cadre de la gestion des personnels du corps départemental, il convient de procéder aux mises à jour suivantes :

- Transformations des états relatifs au régime indemnitaire – passage francs en euros ;
- Mise à jour des dispositions relatives aux logements concédés par nécessité absolue de service.

1. Indemnités – conversion des montants en euros.

Les montants de certaines indemnités sont exprimées en francs, il est donc nécessaire de les convertir en euros (1 euro = 6,55957 francs). Cela concerne :

- Les compléments de salaires,
- La prime de chauffage,
- L'allocation vacances pour enfants.

2. Mise à jour des dispositions relatives aux logements concédés par nécessité absolue de service.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

- PROCEDE à la conversion des montants des indemnités mentionnées au point 1 ;
- ARRÊTE les dispositions relatives aux logements concédés par nécessité de service telles que mentionnées au point 2.

✓Délibération n°2012/C 25 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Budget primitif 2012 - Budget principal

Le budget primitif (BP) de l'exercice 2012 proposé s'inscrit dans le cadre général de la politique départementale définie par la convention pluriannuelle de financement qui fixe les objectifs et les moyens de l'établissement pour la période 2012-2014, l'année 2012 constituant la première année de mise en œuvre.

Le budget primitif 2012 poursuit principalement l'objectif de répondre aux sollicitations opérationnelles des populations morbihannaise et touristique en assurant une distribution des secours de qualité tout en :

- maîtrisant les dépenses de fonctionnement,
- mobilisant les ressources humaines (3 000 agents) indispensables à la réponse opérationnelle existante,
- modernisant les équipements et les matériels dans le cadre de l'application du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2012-2014 afin de maintenir le parc des véhicules, engins et matériels en situation opérationnelle.

Il s'agit ainsi de consolider l'organisation opérationnelle, garante d'une réponse adaptée aux besoins du territoire départemental dans un contexte de maîtrise des dépenses.

La participation du département croît de **3,10%** pour atteindre **20 981 000 €**. Les contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) progressent de **2,20%.**

PRESENTATION GENERALE

	Section	Pour mémoire BP 2011	BP 2012	Evolution 2012/2011
Recettes réelles	Fonctionnement	44 650 000,00 €	45 884 390,00 €	**+ 2,76%**
	Investissement (*)	7 440 704,04 €	6 027 000,00 €	**- 19,00%**
	TOTAL	52 090 704,04 €	51 911 390,00 €	**- 0,34%**

	Section	Pour mémoire BP 2011	BP 2012	Evolution 2012/2011
Dépenses réelles	Fonctionnement	40 250 000,00 €	41 865 000,00 €	**+ 4,01%**
	Investissement (*)	11 840 704,04 €	10 046 390,00 €	**- 15,15%**
	TOTAL	52 090 704,04 €	51 911 390,00 €	**- 0,34%**

(*) Recettes réelles et dépenses réelles hors opération relatives aux emprunts dynamiques

Le volume global des **dépenses réelles 2012 diminue de 0,34%** par rapport au budget primitif 2011. Les dépenses de fonctionnement 2012 (41 865 000,00 €) augmentent de **4,01%** par rapport au budget primitif 2011 (40 250 000,00 €). Parallèlement, les contributions des collectivités évoluent de **+ 2,63%.**

S'agissant des dépenses réelles d'investissement, elles s'inscrivent dans le cadre d'un nouveau PPI et évoluent de - **15,15%** en comparaison de l'exercice 2011. Le montant total inscrit correspond aux seuls crédits de paiement. Pour information, deux nouvelles opérations d'investissement font l'objet d'autorisations de programme et de crédits de paiement : l'acquisition de véhicules d'incendie et de secours pour la période 2012-2014 et les dépenses relatives au programme ANTARES.

Il est à noter que les données de la section d'investissement tiennent compte des restes à réaliser des dépenses engagées mais non mandatées et des recettes engagées non recouvrées ainsi que du solde d'exécution de la section de l'exercice 2011.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses de fonctionnement (y compris les dotations aux amortissements) progressent de **3,08%** par rapport au budget primitif 2011. La maîtrise des dépenses concernant notamment les charges à caractère général sera poursuivie. Les dépenses de personnels connaîtront globalement une évolution conforme aux évolutions statutaires tant individuelles que collectives. Les charges de gestion courante respecteront les engagements pris envers les collectivités gestionnaires de casernements et les associations soutenues par le SDIS qui concourent à la mise en œuvre du lien social. Les charges financières progresseront conformément aux engagements pris auprès des établissements financiers.

S'agissant des recettes, elles évolueront pour les communes et les EPCI conformément à la décision du conseil d'administration du 28 octobre 2011 selon l'évolution des prix à la consommation des ménages (hors tabac), soit **+ 2,20%** pour le budget 2012.

Le département assurera le financement de l'ensemble des dépenses nouvelles, sa contribution progressera de **3,1%**. Les recettes diverses connaîtront un réajustement par rapport aux dernières réalisations et s'inscriront en hausse de **12,12%**, correspondant à une inscription prudente.

A) DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont présentées ci-après par chapitre budgétaire (globalisé ou non).

Designation	BP 2011	BP 2012
011 – charges à caractère général **Evolution 2012/ 2011 : 2,40%** **CA 2011 : 5 686 984,52 €**	**6 027 057 €**	**6 171 500,00 €**

Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses qui contribuent au fonctionnement du corps départemental et permettent à ce dernier de remplir ses missions opérationnelles (matières consommées, entretien, réparation et maintenance, charges générales diverses).

Le taux de consommation de ces charges dépend en grande partie du niveau d'activité constaté et de la nature de cette dernière.

Pour l'année 2012, l'inscription à ce poste budgétaire est fixée à **6 171 500,00 €**, soit une hausse de **2,40%** en comparaison du BP 2011**.** Cette augmentation correspond notamment à la mise en œuvre du CIS de Ploemeur et à un réajustement des frais de carburant.

Désignation	BP 2011	BP 2012
012 – Charges de personnels et frais assimilés **Evolution 2012/2011 : + 0,86%** **CA 2011 : 29 723 668,16 €**	**31 146 000 €**	**31 412 340 €**

Les charges de personnels et frais assimilés se décomposent en cinq catégories :

- la masse salariale des personnels permanents (SPP et PATS),
- les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires,
- la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR) du volontariat et l'allocation de vétérance,
- le remboursement des frais de personnels mis à disposition,
- les charges diverses de gestion.

Le compte administratif 2011 fait état d'un montant de **29 723 668,16 €,** soit un taux de d'exécution de **95,43%**.

Pour l'année 2012, les orientations principales suivantes sont privilégiées :

- **masse salariale des personnels permanents** : l'exercice 2012 se caractérise par une évolution maîtrisée du glissement vieillesse technicité (GVT) (avancements de grade, avancements d'échelon).

- **indemnités des SPV** : elles tiennent compte de l'impact du décret vacations n°2009-1224 du 13 octobre 2009 et de la décision spécifique du conseil d'administration du 19 février 2010 d'arrêter le taux d'indemnisation des stagiaires en formation à 100% du taux de la vacation horaire de base à compter du 1er janvier 2012 conformément au texte.

- **PFR** : elle a été mise en œuvre fin 2006. Le montant de la contribution publique versée par les SDIS est arrêté à 375 euros par SPV. Le montant inscrit tient compte des effectifs constatés au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, il est proposé de poursuivre les actions à caractère social en faveur des personnels via, notamment, l'aide au retour à l'emploi des SPV et les mesures d'aide temporaire pour les agents du SDIS en situation financière difficile.

Désignation	BP 2011	BP 2012
65 – Autres charges de gestion courante **Evolution 2012/2011 : 4,36%** **CA 2011 : 2 803 154,57 €**	**2 778 697,02 €**	**2 899 818,75 €**

L'inscription budgétaire 2012 connaît une progression de **4,36%** en comparaison du crédit inscrit au titre de l'année 2011. Ce poste intègre majoritairement trois catégories de dépenses :

- le montant de la subvention d'équilibre nécessaire au financement du budget annexe formation pour un montant de **677 443,75 € (792 066,02 € pour 2011)** soit une baisse de **14,47%** ;

- la revalorisation de l'allocation de gestion de casernement afin de tenir compte de l'évolution de l'indice de révision des loyers et des nouveaux projets réceptionnés : **1 604 250 €** en 2012 ;

- les subventions versées aux associations dont la progression moyenne est proche de **1,5% (370 625 €).**

Désignation	BP 2011	BP 2012
66 – Charges financières **Evolution 2012/2011 : 14,08%** **CA 2011 : 260 849,97 €**	**286 000 €**	**326 283 €**

Les charges financières prévisionnelles à verser au cours de l'année 2012 sont inscrites à hauteur de **326 283 €**. Ces dernières années, le SDIS a privilégié le recours à des emprunts dits « dynamiques » qui permettent de procéder à des remboursements anticipés de capital, ce qui engendre une diminution du coût de la dette. Ces charges pourront, si nécessaire, faire l'objet d'un ajustement en cours d'année.

Les charges financières calculées pour 2012 tiennent compte de l'ensemble des emprunts contractés par l'établissement.

Par ailleurs, les charges financières intègrent les intérêts versés au titre de l'utilisation de la ligne de trésorerie.

Désignation	BP 2011	BP 2012
67 – Charges exceptionnelles **Evolution 2012/2011 : - 3,64%** **CA 2011 : 8 279,42 €**	**12 245,98 €**	**11 800,00 €**

Le poste budgétaire correspond à une estimation des éventuels intérêts moratoires à verser et des titres annulés. En cours d'exercice, les opérations relatives aux cessions de biens peuvent faire l'objet d'une inscription en décision modificative.

Désignation	BP 2011	BP 2012
68 - Dotations aux amortissements et provisions **Evolution 2012/2011 : - 5,45%** **CA 2011 : 4 392 219,89 €**	**4 400 000 €**	**4 160 000 €**

Les dotations aux amortissements contribuent au financement des opérations d'investissement. Ces dernières années, elles ont connu une progression significative en raison de l'effort d'investissement réalisé. Elles permettent directement de maîtriser le recours à l'emprunt. L'objectif consiste sur une longue période à stabiliser leur montant.

Désignation	BP 2011	BP 2012
022 – Dépenses imprévues	**0 €**	**1 043 258,25 €**

Le montant des dépenses imprévues constitue budgétairement une variable d'équilibre du budget en raison de l'inscription en recettes du résultat antérieur de fonctionnement. Il permet en cours d'exercice d'abonder, si nécessaire, les chapitres budgétaires pour tenir compte des nouveaux besoins constatés.

TOTAL Section de fonctionnement	BP 2011	BP 2012
Evolution : + 3,08%	**44 650 000 €**	**46 025 000 €**

B) RECETTES

Les recettes de fonctionnement (hors reprise du résultat antérieur reporté) sont constituées pour **98,48%** des contributions versées par les collectivités : le département, les communes et les EPCI.

Le conseil d'administration réuni le 28 octobre 2011 a voté les contributions respectives de chaque commune et EPCI **(22 068 352 €)**.

La participation du département en 2012 sera de **20 981 000 €** soit une augmentation de **3,10%** en comparaison de l'année 2011. Elle a connu une progression significative ces 5 dernières années afin d'accompagner le développement de la politique « incendie et secours » sur l'ensemble du territoire départemental.

Les recettes diverses sont inscrites à hauteur de **801 011,21 €**. Elles correspondent essentiellement aux remboursements d'assurances (matériels, véhicules ou personnels) et à des prestations payantes. Les montants inscrits au titre de 2012 ont été réajustés par rapport aux réalisations 2011. Ils font l'objet d'une inscription prudente.

Le résultat antérieur reporté affecté au budget primitif 2012 s'élève à **2 174 636,79 €**.

TABLEAU PRESENTATION DES RECETTES (en €)

DESIGNATION	BP 2011	PART (en %)	BP 2012	PART (en %)	EVOLUTION 2012/2011
Département	20 350 000,00 €	45,57%	20 981 000,00 €	45,59%	+ 3,10%
Communes et EPCI	21 594 000,00 €	48,36%	22 068 352,00 €	47,95%	+ 2,20%
TOTAL COLLECTIVITES	**41 944 000,00 €**	**93,93%**	**43 049 352,00 €**	**93,53%**	**+ 2,63%**
Résultat antérieur reporté	2 067 488,83 €	4,63%	2 174 636,79 €	4,72%	5,18%
Recettes diverses	638 511,17 €	1,44%	801 011,21 €	1,74%	25,45%
TOTAL GENERAL	**44 650 000,00 €**	**100%**	**46 025 000,00 €**	**100%**	**+ 3,08%**

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La politique d'investissement du SDIS pour l'année 2012 s'effectue dans le cadre des orientations du PPI pour la période 2012-2014 présenté ce jour au conseil d'administration. Ce plan pluriannuel permet de répondre aux enjeux de la couverture opérationnelle départementale et de disposer ainsi d'un parc véhicules et matériels performant, adapté aux risques identifiés sur le territoire départemental dans le respect du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

S'agissant des opérations immobilières 2012, le budget primitif fait l'objet d'une inscription budgétaire concernant des études relatives à la construction du groupement territorial de Lorient, des travaux sur le site de direction départementale d'incendie et de secours et le financement du solde de la construction du CIS de Ploemeur.

Le financement des opérations d'investissement reposera sur les principales sources de recettes que sont les dotations aux amortissements, les fonds et dotations de l'Etat, les subventions d'équipement et l'emprunt.

Sur le plan budgétaire, le recours aux autorisations de programme pour les opérations les plus significatives (véhicules d'incendie et de secours et programme ANTARES) est adopté. Les crédits de paiement correspondant sont inscrits à due concurrence des estimations de réalisation effective des opérations programmées.

Les propositions présentées tiennent compte des opérations nouvelles 2012, des restes à réaliser 2011 en dépenses et recettes ainsi que du solde d'exécution 2011 de la section d'investissement.

A) DEPENSES

Les dépenses d'investissement 2012 sont inscrites à hauteur de **16 487 000 €**.

Le renouvellement du parc véhicules et l'acquisition des matériels nécessitent une inscription de crédits à hauteur de **3 744 986,31 € (2011 : 3 196 000,00 €).**

Les opérations immobilières font l'objet d'une inscription pour un montant de **666 878,00 €** pour des études relatives à la construction du groupement territorial de Lorient, des travaux sur le site de direction départementale d'incendie et de secours et le financement du solde de la construction du CIS de Ploemeur.

Le remboursement du capital des emprunts est conforme aux engagements pris vis-à-vis des établissements bancaires **(1 258 000 €).**

Il convient d'indiquer que les emprunts dynamiques sont inscrits pour le montant plafond annuel susceptible d'être mobilisé **(6 300 000 €)**. Ce montant ne constitue pas un flux financier réel mais répond aux obligations d'inscriptions budgétaires en dépenses et recettes d'investissement pour un même montant.

Par ailleurs, des recettes et dépenses sont inscrites pour un montant de **140 610,00 €** correspondant à la neutralisation de l'amortissement des bâtiments.

Enfin, les opérations engagées en 2011 mais non mandatées, qui constituent les restes à réaliser en dépenses, s'élèvent à **2 383 925,71 €**.

DESIGNATION	BP 2011	BP 2012	EVOLUTION 2012/2011
1 – Matériels, engins et véhicules d'incendie et de secours	3 196 000,00 €	3 744 986,31 €	17,18%
2 – Matériels informatique, réseaux, transmission et de téléphonie	625 000,00 €	1 252 400,00 €	100,38%
3 – Aménagements, installations générales, mobiliers de bureau et autres	525 000,00 €	240 000,00 €	- 54,29%
4 - Matériels médicaux	286 400,00 €	358 000,00 €	25,00%
5 – Opérations immobilières - CIS Ploemeur	2 485 076,74 €	666 878,07 €	- 73,16%
6 – Divers matériels et autres	35 000,00 €	88 900,00 €	154,00%
A. TOTAL PLAN D'EQUIPEMENT ANNUEL	**7 172 476,74 €**	**6 351 164,38 €**	**- 11,45%**
7 - Restes à réaliser – plan d'équipement année n-1	2 458 042,79 €	2 383 925,71 €	- 3,02%
8 - Bâtiments publics en cours	426 268.87 €	0,00 €	NS (1)
B. AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT ET IMMOBILIERES (7+8)	**2 884 311,66 €**	**2 383 925,71 €**	**- 17,35%**
9 - Remboursement du capital des emprunts « classiques »	1 130 000,00 €	1 258 000,00 €	11,33%
10 - Prêts	2 628,17 €	2 506,66 €	- 4,62%
C. DEPENSES A CARACTERE FINANCIER (9+10)	**1 132 628,17 €**	**1 260 506,66 €**	**11,29%**
TOTAL OPERATIONS A+B+C	**11 189 416,57 €**	**9 995 596,75 €**	**- 10,67%**
11 - Opérations sur emprunts « dynamiques »	6 700 000,00 €	6 300 000,00 €	- 5,97%
12 - Avances	2 535 076,74 €	50 000,00 €	NS (1)
13 - Opérations patrimoniales	193 219,22 €	140 610,00 €	- 27,23%
14 - Solde d'exécution de la section d'investissement année n-1	651 287,47 €	793,25 €	NS (1)
AUTRES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES (11+12+13+14)	**10 079 583,43 €**	**6 491 403,25 €**	NS (1)
TOTAL GENERAL	**21 269 000,00 €**	**16 487 000,00 €**	**- 22,48%**

(1) NS : non significatif

L'évolution des dépenses d'investissement de – **22,48%** doit être nuancée et tenir compte des opérations techniques et immobilières de 2011 qui ont fait l'objet de flux financiers importants notamment les avances comptables dans le cadre de l'opération de construction du CIS de Ploemeur.

L'évolution des opérations d'investissement (A+B+C) 2012/2011 est de - 10,67% pour un volume global 2012 de 9 995 596,75 € (2011 : 11 189 416,57 €).

Les dépenses relatives au plan d'équipement annuel (A) connaissent une diminution de 11,45% pour un volume global de 6 351 164,38 € (2011 : 7 172 476,74 €).
A noter, les dépenses d'équipement hors opérations immobilières s'établissent à 5 684 286,31 € (2011 : 4 687 400,00 €) soit une hausse de 21,27%, mais ce montant est proche de la moyenne des dépenses d'équipement hors immobilier des 3 dernières années.

B) RECETTES

Le financement des opérations d'investissement reposera essentiellement sur les principales catégories de recettes suivantes :

- **les dotations de l'Etat** :
  - **Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** (calculé sur le montant des dépenses mandatées aux chapitres 20 et 21). Il est à noter que le SDIS a signé la convention avec l'Etat dans le cadre du plan de relance. Le FCTVA versé concernera par conséquent les dépenses de l'année n-1. Le montant du FCTVA estimé au titre de l'exercice 2012 est de **1 024 825 €**.
  - **Fonds d'Aide à l'Investissement des SDIS (FAI)** (calculé sur le montant des dépenses éligibles de l'année n). Le montant prévisionnel 2012 est de **150 000 €**.

- **une subvention pour le financement des dépenses d'équipement versée par le Conseil Général est inscrite à hauteur de 1 000 000 €.**

- **l'autofinancement** est constitué des dotations aux amortissements et aux provisions **(4 160 000 €)**.

- **l'emprunt** d'équilibre au titre de l'exercice 2012 s'élève **1 384 297,18 €.**

  Les restes à réaliser en recettes d'investissement correspondent au FAI des SDIS pour **245 371,16 €** et à l'emprunt reporté pour **2 140 000 €.**

TABLEAU DE PRESENTATION DES RECETTES

DESIGNATION	BP 2011	PART (en %)	BP 2012	PART (en %)	EVOLUTION 2012/2011
Dotations d'Etat FCTVA FAI *dont FAI reporté*	*1 355 807,16 €* *1 000 000,00 €* *355 807,16 €* *205 807,16 €*	**6,37%**	*1 420 196,16 €* *1 024 825,00 €* *395 371,16 €* *245 371,16 €*	**8,61%**	**+ 4,75%**
Subvention d'équipement	0,00 €	**NS (3)**	1 000 000,00 €	**6,07%**	**NS (3)**
Autofinancement *dont DAP (1)* *dont EFC (2)*	4 710 000,00 € *4 400 000,00 €* *310 000,00 €*	**22,14%**	4 160 000,00 € *4 160 000,00 €* *0,00 €*	**25,23%**	**- 11,68%**
Emprunts *dont emprunt reporté* *dont emprunt nouveau* *dont emprunts dynamiques*	*12 015 999,84 €* *2 600 000,00 €* *2 715 999,84 €* *6 700 000,00 €*	**56,49%**	*9 824 297,18 €* *2 140 000,00 €* *1 384 297,18 €* *6 300 000,00 €*	**59,59%**	**- 18,24%**

Avances	2 535 076,74 €	**11,91%**	50 000,00 €	**0,30%**	**NS (3)**
Opérations patrimoniales	193 219,22 €	**0,90%**	0 €	**0%**	**NS (3)**
Bâtiments publics en cours	426 268,87 €	**2,00%**	0,00 €	**0%**	**NS (3)**
Produit des cessions	30 000,00 €	**0,14%**	30 000,00 €	**0,18%**	**0,00%**
Prêts	2 628,17 €	**0,05%**	2 506,66 €	**0,02%**	**- 4,62%**
TOTAL	**21 269 000 €**	**100%**	**16 487 000 €**	**100%**	**- 22,48%**

(1) DAP : Dotation aux amortissements et aux provisions
(2) EFC : excédent de fonctionnement capitalisé
(3) NS : non significatif

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif du budget principal par chapitre en dépenses et recettes.

✓Délibération n°2012/C 26 transmise au contrôle de légalité le 21 février 2012
Budget primitif 2012 – Budget annexe formation

Pour 2012, les prévisions de crédits affectés à la formation sont arrêtées pour un montant de **808 500 €** (hors indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires). A titre de comparaison, le budget primitif 2011 avait été arrêté à **865 700 €,** soit une évolution de – 57 200 € (- 6,61%). Les crédits 2012 connaissent une diminution de **4,62%** en comparaison du compte administratif 2011 qui fait état en dépenses de **847 675,97 €.**

Depuis plusieurs années, les actions de formation ont connu un renforcement important afin de contribuer à l'amélioration de la prestation opérationnelle. Elles concernent les formations initiales ainsi que les formations continues des SPP et SPV.

Le montant inscrit au budget primitif en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement s'élève à **808 500 €.**

1. Dépenses

Les dépenses relatives au budget annexe formation relèvent exclusivement du chapitre globalisé 011 – charges à caractère général.

Les principaux postes de dépenses évoluent comme suit :

Matières et fournitures consommées	**BP 2011**	**BP 2012**
Evolution : - 4,96%	**70 500 €**	**67 000 €**

Le poste budgétaire connaît une diminution de **– 4,96%** par rapport au budget primitif 2011. Ces dépenses correspondent aux frais de fournitures afférents à l'organisation des actions de formation (carburant, alimentation, petit équipement...).

Contrats et prestations hors versement à des organismes de formation	**BP 2011**	**BP 2012**
Evolution : - 4,80%	**264 200 €**	**251 500 €**

Le poste budgétaire diminue de **4,80%.** Ces dépenses correspondent aux frais logistiques d'organisation des actions de formations (location et entretien de matériels...).

Versement à des organismes de formation	**BP 2011**	**BP 2012**
Evolution : - 7,72%	**531 000 €**	**490 000 €**

Les crédits de ce poste correspondent au financement des formations par le recours à des organismes de formations spécialisés qui dispensent des interventions au profit des sapeurs-pompiers (SP) conformément au calendrier de formation prévisionnel 2012.

Ces crédits connaissent une diminution de **– 7,72%** afin de répondre à la juste sollicitation des prestataires extérieurs pour assurer les actions de formation 2012.

TOTAL	**BP 2011**	**BP 2012**
Evolution : - 6,61%	**865 700 €**	**808 500 €**

2. Recettes

Les recettes de fonctionnement 2012 se répartissent en trois catégories :

- le remboursement des frais de formation concernant les SP extra- départementaux ;
- la subvention d'équilibre du budget principal ;
- le résultat antérieur reporté.

TABLEAU DE PRESENTATION DES RECETTES (en €)

DESIGNATION	**BP 2011**	**PART (en %)**	**BP 2012**	**PART (en %)**	**EVOLUTION 2010/2011**
Remboursement des frais de formation SP extra-départementaux	60 000,00 €	6,93	70 000,00 €	8,66	+ 16,67%
Subvention d'équilibre	792 066,02 €	91,50	677 443,75€	83,79	- 14,47%
Résultat antérieur reporté	13 633,98 €	1,57	61 056,25 €	7,55	NS *(1)*
TOTAL	**865 700 €**	**100**	**808 500 €**	**100**	**- 6,61%**

(1) NS : non significatif

Les remboursements des frais de formation des SP extra-départementaux font l'objet d'une inscription pour un montant de **70 000 €.** Cette inscription correspond à une estimation prudente.

La subvention d'équilibre est arrêtée pour 2012 à **677 443,75 €.** Elle diminue de **14,47%** par rapport au budget primitif 2011.

Le résultat reporté de l'exercice 2011 s'élève à **61 056,25 €.** Il représente **7,55%** du financement des actions de formation départementales pour l'exercice 2012.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif du budget annexe formation par chapitre en dépenses et recettes.

✓Délibération n°2012/C 27 transmise au contrôle de légalité le 23 février 2012
Relevé des délibérations du bureau du conseil d'administration depuis le 30 septembre 2011

Bureau du conseil d'administration du 30 septembre 2011

✓ Réforme de biens et retrait d'inventaire. A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration adopte la réforme de biens et le retrait d'inventaire et autorise leur cession à titre gratuit ou onéreux.

✓ Contentieux – Autorisation d'ester en justice. A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration autorise le président à défendre le SDIS devant le tribunal administratif de Rennes dans quatre contentieux.

✓ Renouvellement du système d'information du SDIS du Morbihan - Avenants en plus-value au marché n°ao06-28 attribué à la société CIVITAS. A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration autorise le président à signer les avenants en plus-value à intervenir avec la société CIVITAS.

✓ Projets de modernisation des systèmes d'information et de communication opérationnels du SDIS du Morbihan. A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration émet un avis favorable à l'acquisition des moyens satellitaires et des matériels pour l'équipement du CTA-CODIS.

Bureau du conseil d'administration du 18 novembre 2011

✓ Demande d'annulation d'un titre de recettes. A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration accepte la demande d'exonération.

✓ Renouvellement du marché de location et de maintenance du système informatique d'alerte du SDIS du Morbihan - Avenant n°1 en plus-value au marché n°mn10-65 attribué à la société SIS. A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration autorise le président à signer l'avenant en plus-value n°1 à intervenir avec la société SIS d'un montant de 9 900,00 € TTC.

✓ Modification du temps de mise à disposition d'un agent auprès du centre de secours de Pluvigner. A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration accepte l'augmentation de la mise à disposition de 5 à 6 heures hebdomadaires à partir du 1er janvier 2012 et autorise le président à signer l'avenant correspondant.

✓ Mesure relative à l'aide financière à la formation des sapeurs-pompiers volontaires demandeurs d'emploi. A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration adopte la participation du service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 50% de la dépense TTC.

Bureau du conseil d'administration du 13 janvier 2012

✓ Convention pluriannuelle de financement entre le département du Morbihan et le SDIS du Morbihan 2012-2014. A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration émet un avis favorable concernant les dispositions de la convention pluriannuelle de financement 2012-2014.

✓ Contentieux – Autorisation de représenter le SDIS en défense. A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration autorise le président à défendre le SDIS devant le tribunal administratif de Rennes dans ce contentieux.

✓ Tenues des personnels du service baignades et activités nautiques – Marché n°pa11-09/01 – Demande d'exonération de pénalités dues par la société PAVAGEAU. A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration accepte la demande d'exonération de pénalités de retard formulée par la société PAVAGEAU.

✓ Assurances « risques statutaires des personnels administratifs, techniques et spécialisés et des sapeurs-pompiers professionnels » - Avenant n°1 en plus-value au marché n°ao10-43/06 attribué au cabinet DEXIA SOFCAP/GENERALI. A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration autorise le président à signer l'avenant correspondant.

✓ Demande de subvention par l'association « Pompiers Vannes Aventure ». A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration émet un avis favorable quant au versement d'une subvention de 1 000 € à l'association.

✓ Convention de mise à disposition d'un agent du SDIS du Morbihan avec l'Etat. A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration reconduit la convention de mise à disposition et autorise le président à signer ladite convention et tous les documents administratifs et comptables afférents.

✓ Mesures relatives à l'aide financière à la formation des demandeurs d'emploi. A l'unanimité, le bureau du conseil d'administration adopte la participation du SDIS à hauteur de 50% de la dépense TTC.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE de l'information transmise.

ARRETES DU PREFET

✓Arrêté n°2012/5 du 20 janvier 2012
Liste d'aptitude aux opérations de reconnaissances et d'interventions en milieux périlleux

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°96-369 du 03 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2009-1209 du 9 octobre 2009 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels :

VU l'arrêté du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;

VU l'arrêté du 18 octobre 2001 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU les tests d'aptitude réalisés en 2011 ;

SUR proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan ;

ARRÊTE :

Article 1er - Sont inscrits sur la liste d'aptitude aux opérations de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux au titre de l'année 2012, les sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

Aux fonctions de conseiller technique GRIMP : (* = validation HELICO)

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
DDSIS	LE BELLER *	Bruno
LORIENT	BOUCHER *	Bruno

Aux fonctions de chef d'unité GRIMP : (* = validation HELICO)

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	BOUVIER *	PASCAL
DDSIS	DECOMBES	DAVID
LORIENT	LE GUENNEC *	TONY
LORIENT	LE NADANT *	ERWAN
LORIENT	RIO *	REGIS
PLOEMEUR	MAHE *	SERGE
VANNES	GUENEGO *	YVAN
VANNES	INESTA *	HERVE
VANNES	LE PENVEN *	LOIC
VANNES	MEYNIER *	HERVE
VANNES	TEINTURIER *	STEPHANE

.../...

Aux fonctions de sauveteur GRIMP : (* = validation HELICO)

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
LE PALAIS	HUCHET *	DANIEL
LE PALAIS	LE BIHAN	DOMINIQUE
LE PALAIS	OLIERIC *	MICHEL
LE PALAIS	POUEZEVARA *	OLIVIER
LE PALAIS	TONNEL	FABRICE
LORIENT	CHOISY *	BRUNO
LORIENT	DARCEL *	SEBASTIEN
LORIENT	GATEAU	STEPHANE
LORIENT	GUEZOU *	ERWAN
LORIENT	LAURENS *	CHRISTOPHE
LORIENT	LE GOUANVIC *	RENALD
LORIENT	LE HÔ *	PATRICE
LORIENT	LYVINEC *	YVAN
LORIENT	MARTIN *	LUC
LORIENT	NOEL *	FREDERIC
LORIENT	PERONNO *	YANNICK
LORIENT	SORET *	ANTHONY
VANNES	CHEMIN *	GAEL
VANNES Grpt	DAGUENET *	JULIEN
VANNES	DUBOT *	RENE
VANNES	COULET *	DAMIEN
VANNES	ELAIN *	STEPHANE
VANNES	FOULON *	JEROME
VANNES	GOULARD *	YOUENN
VANNES	HILLION *	YANN
VANNES	LE GUILLEVIC *	STEPHANE
VANNES	ROCHEDREUX *	YVES
VANNES	UDO *	ANTHONY
VANNES	RAUD *	SEBASTIEN

Article 2 – La validité de cette liste est établie pour l'année 2012. Toute inaptitude médicale d'un agent prononcée par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) entraîne le retrait de cet agent de la liste opérationnelle. Les chefs de centre sont chargés de contrôler le suivi de l'aptitude médicale de leur agent.

Article 3- Des listes complémentaires pourront être établies en 2012, pour y inclure de nouveaux spécialistes qualifiés.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles et inséré au recueil des actes administratifs.

✓Arrêté n°2012/6 du 20 janvier 2012

Liste d'aptitude opérationnelle relative à la détention et à l'utilisation d'armes de type hypodermique

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code rural, notamment son article R.242-80 ;

VU le code de santé publique, notamment son article L.5143-2 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°96-369 du 03 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions, notamment ses articles 46-1 et 57 ;

VU le décret n° 2006-220 du 23 février 2006 relatif à la détention et à l'utilisation d'armes de type hypodermique par les services départementaux d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2009-1209 du 9 octobre 2009 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels :

VU l'arrêté du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 18 octobre 2001 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'avis de la conférence nationale des services d'incendie et de secours en date du 25 mai 2005 ;

VU le procès-verbal de formation ANIM2 en date du 03 octobre 2008 ;

SUR proposition du directeur départemental des services d'Incendie et de secours du Morbihan ;

ARRETE :

Article 1er – Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle relative à la détention et à l'utilisation d'armes de type hypodermique par les services d'incendie et de secours pour l'année 2012, les personnels dont les noms suivent:

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
DDSIS	POUPARD	ERIC

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	CHALONNY	JEAN-MARIE
AURAY	LEVERT	FRANCOIS
GUISCRIFF	TRAOLEN	DAVID
HENNEBONT	BERTIL	GUY-MARIE
HENNEBONT	BURBAN	LAURENT
HENNEBONT	CASTERAN	WILLIAM
HENNEBONT	JULLIEN	MARC
HENNEBONT	LE GALLIC	GWENAËL
HENNEBONT	LE MENTEC	ERWAN
HENNEBONT	MILLOUR	VICTOR
LORIENT	DARCEL	SEBASTIEN
LORIENT	LE BERRE	STEPHANE
LORIENT	ROHO	MICKAEL
LORIENT	WARDZYNSKI	CATHERINE
PLUMELIAU	PFISTER	PAUL
PONTIVY	SALL	ABDOULAYE
VANNES	BOTHOREL	LOIC
VANNES	CROLAS	MICKAËL
VANNES	LE CLANCHE	YANN
VANNES	LE HAZIFF	YANN
VANNES	LE METAYER	FREDERIC
VANNES	MARTINEZ	JOSE
VANNES	RAUD	SEBASTIEN
VANNES	SAVAGLIO	FABIEN

Article 2 : La validité de cette liste est établie pour l'année 2012. Toute inaptitude médicale d'un agent prononcée par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) entraîne le retrait de cet agent de la liste opérationnelle. Les chefs de centre sont chargés de contrôler le suivi de l'aptitude médicale de leur agent.

Article 3 – Des additifs pourront être joints à cette liste, en cours d'année 2012, pour y inclure de nouveaux personnels qualifiés.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles et inséré au recueil des actes administratifs.

✓Arrêté n°2012/7 du 20 janvier 2012
Liste d'aptitude opérationnelle des personnes aptes à lutter contre les feux de navire

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°96-369 du 03 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2009-1209 du 9 octobre 2009 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 18 octobre 2001 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU la participation aux entraînements et recyclages programmés par le service départemental d'incendie et de secours du Morbihan dans le cadre du plan départemental de formation ;

ARRETE :

Article 1er - Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à la lutte contre les feux de navire pour l'année 2012, les personnels dont les noms suivent :

Aux fonctions de conseiller technique

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
LORIENT	POISVERT	FRANCK
PLOEMEUR	PICART	SERGE

Aux fonctions de FDN 3

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
DDSIS	LE GALLIC	BERTRAND
DDSIS	TREHIN	YANNICK
HENNEBONT	SZYMCZAK	ERIC
LORIENT	BOUCHER	BRUNO
LORIENT	BROCHARD	STEPHANE
LORIENT Grpt	LE BELLEGUIC	PATRICK
LORIENT Grpt	LE DOUSSAL	MICHEL
LORIENT Grpt	THOMAS	BERTRAND
PONTIVY Grpt	FLEGEAU	ALAIN
VANNES	LEGEAY	STEPHANE

Aux fonctions de FDN 2

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
DDSIS	LE SQUER	PASCAL
HENNEBONT	CASTERAN	WILLIAM
HENNEBONT	MOTHU	OLIVIER
HENNEBONT	MOTHU	PHILIPPE
LORIENT	DOUCET	SYLVAIN
LORIENT	GATEAU	STEPHANE
LORIENT	KERYFEN	GILLES
LORIENT	LAURENS	CHRISTOPHE
LORIENT	LE MENTEC	XAVIER
LORIENT	LE SQUERE	MICHEL
LORIENT	LEREDDE	THIERRY
VANNES	BOTHOREL	LOIC
VANNES	WASSMER	ERIC

Aux fonctions de FDN 1

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
HENNEBONT	BORGNIC	RONAN
HENNEBONT	DELAMARE	GIL
HENNEBONT	JEGONDAY	PIERRE-YVES
HENNEBONT	LE SOMMER	AMBROISE

HENNEBONT	MAGNAN	EMMANUEL
HENNEBONT	THOURET	DAVID
HENNEBONT	TREGOAT	KARL
LORIENT	CALLOCH	FABRICE
LORIENT	COURTET	DOMINIQUE
LORIENT	DARCEL	SEBASTIEN
LORIENT	ESCALLIER	LAURENT
LORIENT	GERBORE	FRANCKY
LORIENT	GUILLOUX	STEPHANE
LORIENT	LE BERRE	STEPHANE
LORIENT	LE BOURLOT	HERVE
LORIENT	LE BOZEC	STEPHANE
LORIENT	LE GOUANVIC	RENALD
LORIENT	LE MIGNANT	PIERRE
LORIENT	MIOTES	NICOLAS
LORIENT	MUETTON	CHRISTOPHE
LORIENT	RUELLAN	YOANN
LORIENT	SORET	ANTHONY
PLOEMEUR	HUARD	JEAN-YVES
QUIBERON	COUSINEAU	THIBAULT

Aux fonctions de certifiés feux de navire

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
HENNEBONT	BARBIER	ANTOINE
HENNEBONT	GIORGIS	OLIVIER
HENNEBONT	GOUADEC	PATRICE
LORIENT	CHOISY	BRUNO
LORIENT	CLAUDIC	PASCAL
LORIENT	DUBOURG	SEBASTIEN
LORIENT	GOUELLO	ERIC
LORIENT	LE GUENNEC	TONY
LORIENT	LE HEN	YVES
LORIENT	LE NADANT	ERWANN
LORIENT	LEGENDRE	MICKAEL
LORIENT	PERONNO	YANNICK
LORIENT	RIO	REGIS
LORIENT	ROHO	MICKAEL
LORIENT	YHUEL	JEAN-PIERRE
PLOEMEUR	GORELY	STEPHANE
PLOEMEUR	LE BORGNE	JEAN-MARC
PLOEMEUR	LE GOURRIEREC	SEPHANE

Article 2 – La validité de cette liste est établie pour l'année 2012. Toute inaptitude médicale d'un agent prononcée par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) entraîne le retrait de cet agent de la liste opérationnelle. Les chefs de centre sont chargés de contrôler le suivi de l'aptitude médicale de leur agent.

Article 3 - Des additifs pourront être joints à cette liste, en cours d'année 2012, pour y inclure de nouveaux personnels qualifiés.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles et inséré au recueil des actes administratifs.

✓Arrêté n°2012/8 du 20 janvier 2012
Liste d'aptitude opérationnelle des personnes aptes à la spécialité cynotechnie

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°96-369 du 03 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2009-1209 du 9 octobre 2009 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;

VU l'arrêté du 18 octobre 2001 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU la formation de maintien des acquis et le contrôle annuel d'aptitude opérationnel ;

SUR proposition du directeur départemental des services d'Incendie et de secours du Morbihan ;

ARRETE :

Article 1er - Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à la spécialité cynotechnie adaptée aux besoins des sapeurs-pompiers pour l'année 2012, les personnels dont les noms suivent :

Aux fonctions de conducteur cynotechnique (CYN 1)

	Noms	Prénoms	Centres
	LE HAZIFF	YANN	CSP VANNES
Nom du Chien/Race/N° puce	*ESKO*	*Berger Belge Malinois*	*250269602937769*
	SAVAGLIO	FABIEN	CSP VANNES
Nom du Chien/Race/N° puce	*EMILIO*	*Berger Belge Malinois*	*250269602938651*

Aux fonctions de chef d'unité cynotechnique (CYN 2)

	Noms	*Prénoms*	*Centres*
	LE METAYER	FREDERIC	VANNES
Nom du Chien/Race/N° puce	*BALTIK*	*Berger Belge Malinois*	*250269500218230*

Aux fonctions de conseiller technique cynotechnique (CYN 3)

	POUPARD	ERIC	DDSIS 56
Nom du Chien/Race/N° puce	*BIPPER*	*Berger Belge Malinois*	*250269500218222*

…/…

Article 2 – La validité de cette liste est établie pour l'année 2012. Toute inaptitude médicale d'un agent prononcée par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) entraîne le retrait de cet agent de la liste opérationnelle. Les chefs de centre sont chargés de contrôler le suivi de l'aptitude médicale de leur agent.

Article 3 - Des additifs pourront être joints à cette liste, en cours d'année 2012, pour y inclure de nouveaux personnels qualifiés.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles et inséré au recueil des actes administratifs.

✓Arrêté n°2012/10 du 20 janvier 2012

Liste d'aptitude opérationnelle des personnes aptes aux opérations de reconnaissances et d'interventions en sauvetage déblaiement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n°53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 96.369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2009-1209 du 9 octobre 2009 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2001 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 08 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2006 relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu les sessions de formation de maintien des acquis réalisées au cours trois dernières années par les sapeurs-pompiers du Morbihan dans le cadre du calendrier départemental de formation ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan ;

ARRÊTE :

Article 1er - Sont inscrits sur la liste d'aptitude aux opérations de reconnaissance et d'intervention en sauvetage déblaiement pour l'année 2012, les sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

Aux fonctions de conseiller technique départemental (SDE 3) :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
DDSIS	TREHIN	YANNICK

Aux fonctions de chef de section sauveteur déblayeur (SDE 3) :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	COINDREAU	PHILIPPE
DDSIS	LE BELLER	BRUNO
LORIENT Grpt	LE BELLEGUIC	PATRICK

Aux fonctions de chef d'unité sauveteur déblayeur (SDE 2) :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
DDSIS	DECOMBES	DAVID
DDSIS	PEDRON	JEAN-MARC
HENNEBONT	AMOUROUX	LAURENT
HENNEBONT	BARBIER	ANTOINE
HENNEBONT	BERTIL	GUY-MARIE
HENNEBONT	GOUJON	CYRILLE
HENNEBONT	LE GALLIC	GWENAEL
HENNEBONT	LE MENTEC	ERWAN
HENNEBONT	LE METAYER	DOMINIQUE
HENNEBONT	LEGRAS	DAVID
LOCMINE	GUENEY	GILLES
LORIENT	OLLIVIER	JEROME
LORIENT	TUESTA	FREDERIC
PLOEMEUR	BRANCHOUX	LUDOVIC
PLOEMEUR	DROAL	STEPHANE
PLOEMEUR	GUEGAN	ROMUALD
PLOEMEUR	RISPOSI	CHRISTOPHE
PONTIVY	SALL	ABDOULAYE
VANNES	DUBOT	RENE
VANNES	FOULON	JEROME
VANNES	LAURY	ERWAN
VANNES	LE GUILLEVIC	STEPHANE
VANNES Grpt	BREGEON	GIL

Aux fonctions de sauveteur déblayeur (SDE 1) :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	CHALONNY	JEAN-MARIE
AURAY	DILLAR	YANNICK
AURAY	HERVIO	EMMANUELLE
AURAY	LE FALHER-LE BOURSER	THIERRY
DDSIS	POUPARD	ERIC
GRANDCHAMP	LE GALLUDEC	CHRISTIAN
HENNEBONT	BORGNIC	RONAN
HENNEBONT	BOUCHER	DAMIEN
HENNEBONT	BURBAN	LAURENT
HENNEBONT	CANDALH	BENOIT
HENNEBONT	CHABREYRIE	XAVIER
HENNEBONT	CHOCHARD	JUSTINE
HENNEBONT	COIET	ARNAUD
HENNEBONT	JAFFRE	YVON
HENNEBONT	JEGONDAY	PIERRE-YVES
HENNEBONT	KERRIC	STEVE

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
HENNEBONT	LAMOUR	DAVID
HENNEBONT	LE COROLLER	NICOLAS
HENNEBONT	LE GOFF	SEBASTIEN
HENNEBONT	LE MAREC	JULIEN
HENNEBONT	MAGNAN	EMMANUEL
HENNEBONT	MOTHU	PHILIPPE
HENNEBONT	PICAUT	PATRICK
HENNEBONT	PIERRE	MICHEL
HENNEBONT	VALLEZ	LAURENT
LOCMINE	LE HENANFF	CHRISTOPHE
LOCMINE	LE RAY	GWENN
LORIENT	ESCALLIER	LAURENT
LORIENT	GUEHENNEC	CEDRIC
LORIENT	GUILLEMOTO	ERIC
LORIENT	HALOPEAU	NICOLAS
LORIENT	LAUWERS	ANTHONY
LORIENT	LE BERRE	STEPHANE
LORIENT	LE HENAFF	YVAN
LORIENT	LE PEVEDIC	DAMIEN
LORIENT	LYVINEC	YVAN
LORIENT	SOREAU	RICHARD
LORIENT	SORET	ANTHONY
PLOEMEUR	TREGOAT	KARL
PLOERMEL	CHEFDOR	STEPHANE
PLOERMEL	SALMON	JEAN-JACQUES
PONTIVY	EHRHARDT	PHILIPPE
PONTIVY	JOUBAUD	PHILIPPE
PONTIVY	LE PART	FREDERIG
PONTIVY	LEHOUCQ	PAULINE
PONTIVY	RIVOAL	GILDAS
PONTIVY Grpt	JAURIAC	MARC
QUIBERON	COUSINEAU	THIBAULT
ROHAN	NICOLAS	YOANN
SARZEAU	BOURLOT	YANN
SURZUR	LE GLEUHER	MARTIAL
VANNES	BOINOT	ANNE-SOPHIE
VANNES	COULET	DAMIEN
VANNES	ELAIN	STEPHANE
VANNES	GOULARD	YOUENN
VANNES	LE BIHAN	FRANCK
VANNES	LE METAYER	FREDERIC
VANNES	PIEL	STEPHANE
VANNES	QUILLERE	SEBASTIEN
VANNES	RAUD	SEBASTIEN
VANNES	SAVAGLIO	FABIEN
VANNES	TATIBOUET	STEPHANE
VANNES	UDO	ANTHONY

Article 2 – La validité de cette liste est établie pour l'année 2012. Toute inaptitude médicale d'un agent prononcée par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) entraîne le retrait de cet agent de la liste opérationnelle. Les chefs de centre sont chargés de contrôler le suivi de l'aptitude médicale de leur agent.

Article 3 - Des additifs pourront être joints à cette liste, en cours d'année 2012, pour y inclure de nouveaux spécialistes qualifiés.

Article 4- Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles et inséré au recueil des actes administratifs.

✓Arrêté n°2012/11 du 20 janvier 2012

Liste d'aptitude aux opérations de reconnaissances et d'interventions risques chimiques ou biologiques

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°96-369 du 03 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2009-1209 du 9 octobre 2009 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels :

VU l'arrêté du 18 octobre 2001 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'Arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques

VU les sessions de maintien des acquis réalisées prévues au calendrier départemental de formation ;

SUR proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan ;

ARRETE :

Article 1er - Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle aux opérations de reconnaissances et d'interventions risques chimiques ou biologiques pour l'année 2012, les sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

Aux fonctions de conseiller technique RCH4 ou brevet supérieur risques chimiques

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
DDSIS	BERROD	CYRILLE

LORIENT	GUILLEMOT	CHRISTIAN
PONTIVY Grpt	FLEGEAU	ALAIN

Aux fonctions de conseiller technique Biologique

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
DDSIS	LEBLAIS	BRUNO

Aux fonctions d'Expert Pollution

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
DDSIS	OGIER	ROBERT

Aux fonctions d'Expert Biologique

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
DDSIS	HARAS	DOMINIQUE

Aux fonctions d'Expert Chimiste

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
DDSIS	JACOB	PATRICE

Aux fonctions de chef d'unité CMIC RCH3 ou brevet risques chimiques

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	COINDREAU	PHILIPPE
DDSIS	DECOMBES	DAVID
DDSIS	ELY	FRANCK
DDSIS	GANNE	ERWAN
DDSIS	GUEGAN	CHRISTOPHE
DDSIS	LE GALLIC	BERTRAND
DDSIS	LEBLAIS	BRUNO
DDSIS	LOPERE	GILDAS
DDSIS	PELE	CHRISTIAN
DDSIS	QUERET	PIERRICK
DDSIS	VILMIN	CORINNE
HENNEBONT	MOUSEL	DIDIER
HENNEBONT	SZYMCZAK	ERIC
LORIENT	BOZEC	PASCAL
LORIENT Grpt	THOMAS	BERTRAND
LORIENT Grpt	TREHIN	ESTELLE
LORIENT Grpt	VILMIN	PATRICK
PLOEMEUR	PICART	SERGE
VANNES	LEGEAY	STÉPHANE
VANNES	LOHEZIC	DIDIER
VANNES Grpt	LE SOMMER	BRUNO
VANNES Grpt	MAMEAUX	JOËL

Aux fonctions d'équipier d'intervention RCH2 ou certificat risques chimiques

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	CHALONNY	JEAN-MARIE

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	WEINSTEIN	ALANIK
CARNAC	GASTINE	ANTOINE
CARNAC	JOUBERT	PATRICK
DDSIS	GONZALEZ	FRANÇOIS
DDSIS	LE SQUER	PASCAL
HENNEBONT	AMOUROUX	LAURENT
HENNEBONT	BARBIER	ANTOINE
HENNEBONT	BRICAULT	SÉBASTIEN
HENNEBONT	CANDALH	BENOIT
HENNEBONT	CASTERAN	WILLIAM
HENNEBONT	FRANçON	DENIS
HENNEBONT	GIORGIS	OLIVIER
HENNEBONT	LE BIHAN	GUILLAUME
HENNEBONT	LE LEUXHE	PIERRE-YVES
HENNEBONT	LE METAYER	DOMINIQUE
HENNEBONT	MOTHU	PHILIPPE
HENNEBONT	SOUSSEING	LAURE
LOCMINE	FABLEC	STÉPHANE
LOCMINE	GUENEY	GILLES
LORIENT	CHOISY	BRUNO
LORIENT	CLAUDIC	PASCAL
LORIENT	CORNOU	NATACHA
LORIENT	COURTET	BRUNO
LORIENT	DUBOURG	SÉBASTIEN
LORIENT	GERBORE	FRANCKY
LORIENT	GOUELLO	ERIC
LORIENT	KERYFEN	GILLES
LORIENT	LAURENS	CHRISTOPHE
LORIENT	LE BLEIZ	OLIVIER
LORIENT	LE GOFF	DENIS
LORIENT	LE GUENNEC	TONY
LORIENT	LE HENAFF	YVAN
LORIENT	LE Hô	PATRICE
LORIENT	LE NADANT	ERWANN
LORIENT	LE SQUERE	MICHEL
LORIENT	LE TEUFF	YANNICK
LORIENT	MARTIN	LUC
LORIENT	NOEL	FRÉDÉRIC
LORIENT	PERONNO	YANNICK
LORIENT	POISVERT	FRANCK
LORIENT	RUELLAN	YOANN
LORIENT	YHUEL	JEAN PIERRE
LORIENT	BOUCHER	BRUNO
LORIENT	BOURBON	CHRISTOPHE
LORIENT	BROCHARD	STÉPHANE
LORIENT Grpt	LE BELLEGUIC	PATRICK
LORIENT Grpt	LE DOUSSAL	MICHEL
PLOEMEUR	DROAL	STÉPHANE

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
PLOEMEUR	GUEGAN	ROMUALD
PLOEMEUR	LE GOFF	MARIE
PLOEMEUR	LE GOURRIEREC	STÉPHANE
PLOERMEL	CHEFDOR	STÉPHANE
PLOERMEL	LE FUR	BRUNO
PLUMELIAU	VAGUERESSE	CHRISTOPHE
PONTIVY	DAMPURE	SÉBASTIEN
PONTIVY	EHRHARDT	PHILIPPE
PONTIVY	JOUBAUD	PHILIPPE
PONTIVY	RIVOAL	GILDAS
PONTIVY	SALL	ABDOULAYE
PONTIVY	SALVAR	ANTHONY
PONTIVY Grpt	JAURIAC	MARC
VANNES	ALLENO	RÉGIS
VANNES	BAGOT	NICOLAS
VANNES	BONNEAU	PATRICK
VANNES	BOUTIGNY	YANN
VANNES	CHEMIN	GAËL
VANNES	COULET	DAMIEN
VANNES	CREPEAU	RICHARD
VANNES	GICQUEL	PHILIPPE
VANNES	GUEHENEUC	YANN
VANNES	GUTTER	PIERRE
VANNES	HILLION	YANN
VANNES	LE BIHAN	FRANCK
VANNES	LE DRÉVO	DENIS
VANNES	LE MELLAY	STÉPHANE
VANNES	LE MEUT	DIDIER
VANNES	LE SQUER	ALAIN
VANNES	LOHEZIC	BRUNO
VANNES	MAHE	THIERRY
VANNES	MARTINEZ	JOSÉ
VANNES	PHILIPPE	JEAN-LUC
VANNES	PICAUT	JEAN FRANÇOIS
VANNES	RAVERDY	FRANCK
VANNES	ROCHEDREUX	YVES
VANNES	TATIBOUET	STÉPHANE
VANNES Grpt	DAVIGNON	PATRICK

Aux fonctions d'équipier de reconnaissance RCH1 :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	DILLAR	YANNICK
AURAY	DREANO	RONAN
BAUD	KERVINIO	ERWAN
DDSIS	BARBU	XAVIER
DDSIS	PEDRON	JEAN- MARC
HENNEBONT	BERTIL	GUY-MARIE
HENNEBONT	BORGNIC	RONAN

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
HENNEBONT	BRUNET	JEAN-BAPTISTE
HENNEBONT	COIET	ARNAUD
HENNEBONT	GOUADEC	PATRICE
HENNEBONT	GOUJON	CYRILLE
HENNEBONT	JEGONDAY	PIERRE-YVES
HENNEBONT	JULLIEN	MARC
HENNEBONT	LE BOT	ANTHONY
HENNEBONT	LE GALLIC	GWENAËL
HENNEBONT	LE GOFF	SÉBASTIEN
HENNEBONT	LEGRAS	DAVID
HENNEBONT	MAGNAN	EMMANUEL
HENNEBONT	MOTHU	OLIVIER
KERFOURN	CHAMOT	SARAH
LORIENT	ALLAIN	JEAN-NOËL
LORIENT	BATARD	BENJAMIN
LORIENT	GATEAU	STÉPHANE
LORIENT	GUILLOUX	STÉPHANE
LORIENT	KERVENNEC	SERGE
LORIENT	LE BERRE	STÉPHANE
LORIENT	LE BOZEC	STÉPHANE
LORIENT	LE GOUANVIC	RÉNALD
LORIENT	LE HEN	YVES
LORIENT	LE PENVEN	MICKAEL
LORIENT	NESTOUT	FRÉDÉRIC
LORIENT	RAOULAS	ERIC
LORIENT	RIOU	PHILIPPE
LORIENT	ROHO	MICKAEL
LORIENT	SOREAU	RICHARD
LORIENT	TOURPIN	YANNICK
LORIENT	TREGOAT	SABRINA
PLOEMEUR	BRANCHOUX	LUDOVIC
PLOEMEUR	SUDEIX	YANN
PLOERMEL	BADOUEL	THIERRY
PLUMELIAU	EVANO	LAURENT
PONTIVY	CARIMALO	YOANN
PONTIVY	DACQUAY	JEAN FRANÇOIS
PONTIVY	LE BRAS	LUDOVIC
PONTIVY	LE CUNFF	DIDIER
PONTIVY	LE PART	FRÉDÉRIG
PONTIVY	LEHOUCQ	PAULINE
PONTIVY	LOHAT	LAURENT
PONTIVY	SIMON	KEVIN
PONTIVY	VANDEVOIR	LAURENT
ROHAN	LE GOUGE	DIDIER
VANNES	BEAUJEAN	DANIEL
VANNES	BELLEC	LAURENT
VANNES	BERTHE	PHILIPPE
VANNES	BOTHOREL	LOÏC

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
VANNES	ELAIN	STÉPHANE
VANNES	GUILLO	DAMIEN
VANNES	LE GUILLEVIC	STÉPHANE
VANNES	MAINGUY	DAVID
VANNES	NOBLET	DAMIEN
VANNES	PAGE	PIERRE-YVES
VANNES	WASSMER	ERIC

Article 2 – La validité de cette liste est établie pour l'année 2012. Toute inaptitude médicale d'un agent prononcée par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) entraîne le retrait de cet agent de la liste opérationnelle. Les chefs de centre sont chargés de contrôler le suivi de l'aptitude médicale de leur agent.

Article 3 - Des modifications pourront être jointes à cette liste, en cours d'année, pour y inclure ou supprimer des spécialistes qualifiés.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles et inséré au recueil des actes administratifs.

✓Arrêté n°2012/12 du 20 janvier 2012

Liste d'aptitude opérationnelle des personnes aptes aux opérations de reconnaissances et d'interventions pour risques radiologiques

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°96-369 du 03 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2009-1209 du 9 octobre 2009 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels :

VU l'arrêté du 18 octobre 2001 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2002 modifié fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU les sessions de formation de maintien des acquis ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,

ARRETE :

Article 1er - Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle aux opérations de reconnaissances et d'interventions risques radiologiques pour l'année 2012, les sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

Aux fonctions de conseiller technique RAD4 :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
LORIENT Grpt	VILMIN	PATRICK
PONTIVY Grpt	FLEGEAU	ALAIN

Aux fonctions de chef d'unité CMIR RAD 3 :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	COINDREAU	PHILIPPE
DDSIS	ELY	FRANCK
DDSIS	GONZALEZ	FRANÇOIS
DDSIS	GUEGAN	CHRISTOPHE
DDSIS	LE GALLIC	BERTRAND
DDSIS	LOPERE	GILDAS
DDSIS	VILMIN	CORINNE
HENNEBONT	SZYMCZAK	ERIC
LORIENT	BROCHARD	STÉPHANE
LORIENT	GUILLEMOT	CHRISTIAN
VANNES Grpt	LE SOMMER	BRUNO

Aux fonctions d'équipier d'intervention RAD 2 :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	WEINSTEIN	ALANIK
DDSIS	DECOMBES	DAVID
DDSIS	GANNE	ERWAN
DDSIS	LE LAY	YVES
DDSIS	TREHIN	YANNICK
HENNEBONT	BRICAULT	SÉBASTIEN
HENNEBONT	GOUADEC	PATRICE
HENNEBONT	LE BIHAN	GUILLAUME
HENNEBONT	LE LEUXHE	PIERRE YVES
HENNEBONT	PARCA	MICHEL
LORIENT	ALLAIN	JEAN NOEL
LORIENT	BOZEC	PASCAL
LORIENT	CHOCHARD	DOMINIQUE
LORIENT	CORNOU	NATACHA
LORIENT	DUBOURG	SÉBASTIEN
LORIENT	GATEAU	STÉPHANE
LORIENT	GERBORE	FRANCKY
LORIENT	PERRONO	YANNICK
LORIENT	ROHO	MICKAEL
LORIENT	YHUEL	JEAN PIERRE
LORIENT Grpt	LE BELLEGUIC	PATRICK
LORIENT Grpt	LE DOUSSAL	MICHEL
PLOEMEUR	GUEGAN	ROMUALD
PLOEMEUR	LE GOFF	MARIE

PLOERMEL	LE FUR	BRUNO
PONTIVY	JOUBAUD	PHILIPPE
QUIBERON	ZAWIS	JEAN-MARC
VANNES	BOUTIGNY	YANN
VANNES	CHEMIN	GAËL
VANNES	GICQUEL	PHILIPPE
VANNES	LE BIHAN	FRANCK
VANNES	LE DREVO	DENIS
VANNES	LE MELLAY	STÉPHANE
VANNES	LE MEUT	DIDIER
VANNES	LEGEAY	STÉPHANE
VANNES	LOHEZIC	BRUNO
VANNES	LOHEZIC	DIDIER
VANNES	RAVERDY	FRANCK
VANNES	ROCHEDREUX	YVES
VANNES Grpt	DAVIGNON	PATRICK
VANNES Grpt	MAMEAUX	JOËL

Aux fonctions d'équipier de reconnaissance RAD1 :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	BOMIN	BENOIT
AURAY	REVIGNAS	PHILIPPE
BAUD	KERVINIO	ERWAN
DDSIS	BARBU	XAVIER
DDSIS	LE SQUER	PASCAL
DDSIS	NEVES	MICHEL
DDSIS	PELE	CHRISTIAN
HENNEBONT	BERTIL	GUY MARIE
HENNEBONT	CANDALH	BENOIT
HENNEBONT	FRANçON	DENIS
HENNEBONT	GIORGIS	OLIVIER
HENNEBONT	JEGONDAY	PIERRE-YVES
HENNEBONT	LE BOT	ANTHONY
HENNEBONT	MAGNAN	EMMANUEL
HENNEBONT	MOTHU	PHILIPPE
HENNEBONT	MOUSEL	DIDIER
LOCMINE	FABLEC	STÉPHANE
LOCMINE	GUENEY	GILLES
LORIENT	ALLAIN	HERVÉ
LORIENT	BOUCHER	BRUNO
LORIENT	BOURBON	CHRISTOPHE
LORIENT	CLAUDIC	PASCAL
LORIENT	GOUELLO	ERIC
LORIENT	KERYFEN	GILLES
LORIENT	LE BLEIZ	OLIVIER
LORIENT	LE GUENNEC	TONY
LORIENT	LE HEN	YVES
LORIENT	LE Hô	PATRICE
LORIENT	LEGENDRE	MICKAEL

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
LORIENT	SOREAU	RICHARD
LORIENT Grpt	TREHIN	ESTELLE
PLOERMEL	CHEFDOR	STÉPHANE
PLUMELIAU	VAGUERESSE	CHRISTOPHE
PONTIVY	EHRHARDT	PHILIPPE
PONTIVY	RIVOAL	GILDAS
PONTIVY Grpt	JAURIAC	MARC
QUIBERON	COUSINEAU	THIBAULT
VANNES	COULET	DAMIEN
VANNES	CREPEAU	RICHARD
VANNES	GUEHENEUC	YANN
VANNES	GUTTER	PIERRE
VANNES	HILLION	YANN
VANNES	LE CLANCHE	YANN
VANNES	LE SQUER	ALAIN
VANNES	MAHE	THIERRY
VANNES	MARTINEZ	JOSÉ
VANNES	PHILIPPE	JEAN-LUC
VANNES	PICAUT	JEAN-FRANÇOIS
VANNES	PLISSON	JEAN-YVES
VANNES	ALLENO	RÉGIS
VANNES Grpt	BREGEON	GIL

Article 2 – La validité de cette liste est établie pour l'année 2012. Toute inaptitude médicale d'un agent prononcée par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) entraîne le retrait de cet agent de la liste opérationnelle. Les chefs de centre sont chargés de contrôler le suivi de l'aptitude médicale de leur agent.

Article 3 - Des modifications pourront être jointes à cette liste, en cours d'année, pour y inclure ou supprimer des spécialistes qualifiés.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles et inséré au recueil des actes administratifs.

✓Arrêté n°2012/13 du 20 janvier 2012
Liste d'aptitude opérationnelle des sauveteurs côtiers et en eaux intérieures

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°96-369 du 03 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2009-1209 du 9 octobre 2009 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels :

VU l'arrêté du 18 octobre 2001 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 07 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage subaquatique ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2010 relatif à la liste d'aptitude opérationnelle des sauveteurs côtiers et en eaux intérieures pour l'année 2010.

VU la note d'information du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 03 juin 1993 ;

VU les tests d'aptitude et sur proposition du directeur départemental des services d'Incendie et de secours du Morbihan ;

ARRETE :

Article 1er - Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle des sauveteurs côtiers et en eaux intérieures pour l'année 2012 :

Conseiller Technique sauvetage aquatique (SAV4) :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
QUIBERON	ZAWIS	JEAN-MARC

Nageur sauveteur chef de bord (SAV3) :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
ARZON	CARREY	STÉPHANE
AURAY	CHALONNY	JEAN-MARIE
AURAY	HERVIO	YANNICK
AURAY	WEINSTEIN	ALANICK
BELZ	LEMIGNANT	STÉPHANE
CARNAC	GUYOMARD	LUDOVIC
DDSIS	LE GALL	SYLVAIN
DDSIS	LERAY	GILLES
GROIX	BIHAN	MAXIME
GROIX	LE MERLUS	PATRICK
LA ROCHE BERNARD	RAVACHE	PATRICE
LA ROCHE-BERNARD	BOULLARD	STÉPHANE
LE PALAIS	HUCHET	DANIEL
LE PALAIS	HUCHET	NICOLAS
LE PALAIS	OLIERIC	MICHEL
LORIENT	ALLAIN	HERVÉ
LORIENT	BARBO	GERALDINE
LORIENT	CALLOCH	FABRICE
LORIENT	CHOISY	BRUNO
LORIENT	CLAUDIC	PASCAL
LORIENT	COURTET	DOMINIQUE

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
LORIENT	CRETON	MARC
LORIENT	DUBEE	YANN
LORIENT	EZANNO	GUILLAUME
LORIENT	GERBORE	FRANCKY
LORIENT	GUEHENNEC	CÉDRIC
LORIENT	LAMOUR	SEBASTIEN
LORIENT	LAURENS	CHRISTOPHE
LORIENT	LE BLEIZ	OLIVIER
LORIENT	LE BOURLOT	HERVÉ
LORIENT	LE BOZEC	STEPHANE
LORIENT	LE GOFF	LUDOVIC
LORIENT	LE MENTEC	XAVIER
LORIENT	LE MIGNANT	PIERRE
LORIENT	LE TEUFF	YANN
LORIENT	MIOTES	NICOLAS
LORIENT	NESTOUT	FRÉDÉRIC
LORIENT	QUILLEZ	BORIS
LORIENT	ROHO	MICKAEL
LORIENT	VEILLON	SÉBASTIEN
MUZILLAC	GALUDEC	FRANCK
MUZILLAC	LEGLAND	HERVÉ
PLOEMEUR	BENASSI	STEPHANE
PLOEMEUR	GORELY	STÉPHANE
PLOEMEUR	LE BORGNE	JEAN-MARC
PLOEMEUR	MAHE	SERGE
PLOUHINEC	CANDAHL	BENOIT
PLOUHINEC	CANDAHL	THOMAS
QUIBERON	CONGRATELLE	JEAN-FRANCOIS
SARZEAU	BAILLY	PIERRE
SARZEAU	CARVENNEC	FRANCK
SARZEAU	COHELEACH	CHRISTOPHE
SARZEAU	CORNE	FRÉDÉRIC
VANNES	BAGOT	NICOLAS
VANNES	BELLEC	SERGE
VANNES	BERTHE	PHILIPPE
VANNES	BOTHOREL	LOIC
VANNES	DEPREZ	MATHIEU
VANNES	LECHAT	SIMON
VANNES	LESOURD	VINCENT
VANNES	MARTIN	EMERIC
VANNES	MBIDA	PATRICK
VANNES	PAGE	PIERRE-YVES
VANNES	PHILIPPE	JEAN-LUC
VANNES	PLUNIAN	BENOIT
VANNES	RUZ	PASCAL
VANNES	VEILLON	CHRISTOPHE
VANNES	VICHERAT	JÉRÉMIE
VANNES	WASSMER	ERIC

Nageur sauveteur équipier (SAV2) :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
ARZON	PACTEAU	NICOLAS
AURAY	BOMIN	BENOIT
AURAY	LE BLAVEC	GUILLAUME
AURAY	LE PALLEC	ALEXANDRE
AURAY	POUPPEVILLE	VIRGINIE
AURAY	SORIN	JORDAN
AURAY	TERTRAIS	HERVE
AURAY	VIVET	SERGE
BELZ	LAUWERS	GUILLAUME
BELZ	LE BOHEC	JORDAN
BELZ	LE BOHEC	GÉRARD
CARNAC	ANGERMAN	MARTIN
CARNAC	DROUET	JEAN-CHARLES
CARNAC	LE PAIH	FRANÇOIS XAVIER
CARNAC	LORCY	GILDAS
GROIX	LEMERCIER	LUDOVIC
LA ROCHE BERNARD	DENIS	LOIC
LA ROCHE BERNARD	THOMAS	MICKAEL
LE PALAIS	DANIELO	THOMAS
LORIENT	BATARD	BENJAMIN
LORIENT	LAUWERS	ANTHONY
LORIENT	SUDEIX	GILLES
LORIENT	SUDEIX	YANN
MUZILLAC	DEBRIX	JEAN-PHILIPPE
MUZILLAC	JARNIGON	FRANCK
MUZILLAC	MARTIN	CORENTIN
PLOUHINEC	RAOUL	RONAN
QUIBERON	CALCAGNO	RONAN
QUIBERON	GREDER	DANIEL
QUIBERON	RIOU	BRUNO
QUIBERON	RIOUAL	XAVIER
QUIBERON	SCELLOS	ISABELLE
SARZEAU	GALHAUT	GUILLAUME
SARZEAU	LAMOUREC	MICKAEL
SARZEAU/PLOEMEUR	BRAUD	JULIEN
VANNES	BONNE	VINCENT
VANNES	LAURY	ERWAN
VANNES	MAINGUY	DAVID
VANNES	NOBLET	DAMIEN

Nageur sauveteur en eaux intérieures (SAV1) :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	GREISCH	BENJAMIN
AURAY	RIO	GERMAIN
BAUD	LE METAYER	JEAN-NOEL
BAUD	PERRON	YANNICK
HENNEBONT	AMOUROUX	LAURENT

HENNEBONT	CANDALH	BENOIT
HENNEBONT	COIET	ARNAUD
HENNEBONT	KERRIC	STEVE
HENNEBONT	LE MAREC	JULIEN
HENNEBONT	LE METAYER	DOMINIQUE
HENNEBONT	LE SOMMER	AMBROISE
HENNEBONT	SILVANI	YANN
JOSSELIN	GUILLOT	OLIVIER
LA GACILLY	CHALUMEAU	BERTRAND
LA GACILLY	REGENT	YANN
LA ROCHE-BERNARD	MINEL	LOIC
LANGUIDEC	CARGOUET	GILLES
LOCMINE	GUENEY	GILLES
MALESTROIT	LE GAL	JEAN-MARIE
MALSTROIT	BIHOUEE	VINCENT
MUZILLAC	GOUPIL	FRANCOIS
MUZILLAC	NICOLAS	ANTHONY
PLOERMEL	BOULE	NICOLAS
PLOERMEL	GARIN	FLORIAN
PLOERMEL	OGER	ARMEL
PLOERMEL	RENOUT	YANN
PONTIVY	BOUVET	ERIC
PONTIVY	EHRHARDT	PHILIPPE
PONTIVY	GIFFON	FRÉDÉRIC
PONTIVY	HENO	THIERRY
PONTIVY	LE CORRE	ARNAUD
PONTIVY	LE PART	FRÉDÉRIC
PONTIVY	LOHAT	LAURENT
PONTIVY	SALL	ABDOULAYE
ROHAN	EONNET	ERIC
ROHAN	LE GRAVIER	DAVID
ROHAN	LE GUINIEC	LUC
ROHAN	LE RETIF	MICHEL
ROHAN	LE TEXIER	MATHIEU
ROHAN	MAHE	GUILLAUME
VANNES	BOURDON	YANNICK

Article 2 – La validité de cette liste est établie pour l'année 2012. Toute inaptitude médicale d'un agent prononcée par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) entraîne le retrait de cet agent de la liste opérationnelle. Les chefs de centre sont chargés de contrôler le suivi de l'aptitude médicale de leur agent.

Article 3 - Des additifs pourront être joints à cette liste, en cours d'année 2012, pour y inclure de nouveaux sauveteurs qualifiés.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles et inséré au recueil des actes administratifs.

✓Arrêté n°2012/15 du 20 janvier 2012
Liste d'aptitude opérationnelle des instructeurs et moniteurs de secourisme

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

VU le décret n° 92-1195 du 5 novembre 1992 modifié relatif à la formation d'instructeur de secourisme ;

VU le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

VU le décret n° 2006-237 du 27 février 2006 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile et notamment les articles 1 et 3 ;

VU l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

VU l'arrêté du 22 avril 1994 relatif à la formation d'instructeur de secourisme ;

VU l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2006 relatif au guide national de référence des emplois, des activités et des formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'enseignement "premiers secours en équipe de niveau 1" ;

VU l'arrêté du 14 août 2008 portant reconnaissance des compétences de l'unité de valeur de formation "secours à personnes de niveau 1" avec celles des unités d'enseignement "premiers secours en équipe de niveau 1" et "premiers secours en équipe de niveau 2" ;

VU la formation continue organisée dans les centres de secours durant l'année 2011 ;

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan ;

ARRETE :

Article 1er – Sont inscrits sur la liste opérationnelle des instructeurs et moniteurs de secourisme pour l'année 2012 les sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

Aux fonctions d'instructeur de secourisme :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	COURJAL	FRANCK
AURAY	DREANO	RONAN
AURAY	GAUBERT	SEBASTIEN
AURAY	LE PORT	JEAN-JACQUES
CARNAC	MARION	MICHEL
DDSIS	PEDRONO	MYRIAM
DDSIS	PIVERT	PASCALINE
GUER	BERCERON	GILLES
HENNEBONT	LE METAYER	DOMINIQUE

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
HENNEBONT	SUDEIX	YANN
LOCMINE	GUENEY	GILLES
LORIENT	LE MIGNANT	PIERRE
LORIENT	LEGENDRE	MICKAEL
LORIENT	RUELLAN	YOANN
LORIENT	SOREAU	RICHARD
LORIENT	YHUEL	JEAN-PIERRE
PLOEMEUR	GUEGAN	ROMUALD
PLOERMEL	ALLAIN	SERVAN
PONTIVY	JAN	FLORENCE
PONTIVY	JOUBAUD	PHILIPPE
PONTIVY Grpt	JEHANNO	YANNICK
QUESTEMBERT	DANION	LIONEL
ROCHEFORT en TERRE	PATARIN	CYRIL
SARZEAU	DORSO	GWELTAZ
VANNES	BONNEAU	PATRICK
VANNES	COULET	DAMIEN
VANNES	DELANOE	YANN
VANNES	JOUANGUY	CHRISTIAN
VANNES	NOBLET	DAMIEN
VANNES	PICAUT	JEAN-FRANCOIS

Aux fonctions de moniteur de secourisme :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	BLANDEL	FRANCOIS
AURAY	BOMIN	BENOIT
AURAY	BOUCHAMA	LAURENT
AURAY	BOUVIER	PASCAL
AURAY	CHALONNY	JEAN-MARIE
AURAY	DENIAUD	OLIVIER
AURAY	DILLAR	YANNICK
AURAY	FALQUERHO	CLAUDE
AURAY	LE PESSEC	DAVID
AURAY	LE YONDRE	CHRISTIAN
AURAY	WEINSTEIN	ALANICK
BAUD	GUEGAN	STEPHANE
BAUD	LE METAYER	JEAN-NOEL
BAUD	LUCAS	SANDRINE
BAUD	PELLETIER	LAURENT
BELZ	DELVAL	YANNICK
BELZ	MONET	HENRI-OLIVIER
BELZ	RAUD	SEBASTIEN
BIEUZY LES EAUX	LE MANCHEC	CHRISTOPHE
BUBRY	LE STRAT	LIONEL
BUBRY	RAUTUREAU	LUDOVIC
CAMPENEAC	CARLIER	DAVID
CAMPENEAC	GUEHO	NOEL
CAMPENEAC	LERAT	JEROME
CARNAC	BAYON	JEAN-PIERRE
CARNAC	FABRY	CHRISTOPHE
CARNAC	JOUBERT	PATRICK
CARNAC	LEMAIRE	CHRISTOPHE
CLEGUEREC	GALLAIS	JEAN-MARC
DDSIS	PEDRON	JEAN-MARC
ELVEN	BOURNE	ABEL
ELVEN	CHEVILLARD	JEAN-PAUL
ELVEN	EYCHENNE	JEAN-BAPTISTE

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
ELVEN	GUEGUEN	BRUNO
ELVEN	LE POULLENNEC	LAURY
GOURIN	HENAFF	NICOLAS
GOURIN	HENAFF	ROMAIN
GOURIN	JACOB	NATHALIE
GOURIN	MORVANT	THIERRY
GRANDCHAMP	LE GALLUDEC	CHRISTIAN
GRANDCHAMP	LE GARGASSON	CORINNE
GRANDCHAMP	PAYEN	GILLES
GRANDCHAMP	VILA	THIERRY
GROIX	CALLOC'H	YANNICK
GROIX	MAILLAT	MARYVONNE
GUEMENE sur SCORFF	BIERENT	FREDERIC
GUEMENE sur SCORFF	LE CUNFF	CARINE
GUEMENE sur SCORFF	LE CUNFF	MICKAEL
GUEMENE sur SCORFF	ROZELIER	CLAUDINE
GUER	EDET	PIERRICK
GUER	FAOU	RONAN
GUERN	HEMON	CHRISTOPHE
GUERN	LE BOZEC	DIDIER
GUIDEL	GIRARD	ERWAN
GUIDEL	MEILLOUR	YOANN
GUISCRIFF	CONAN	FREDERIC
HENNEBONT	BORGNIC	RONAN
HENNEBONT	BRUNET	JEAN-BAPTISTE
HENNEBONT	CHABREYRIE	XAVIER
HENNEBONT	GUILLEMOTO	SEBASTIEN
HENNEBONT	JEGONDAY	PIERRE-YVES
HENNEBONT	LE DUC née COLLET	KATIA
HENNEBONT	LE GALLIC	GWENAEL
HENNEBONT	LE MAREC	JULIEN
HENNEBONT	LE SOMMER	AMBROISE
HENNEBONT	MOTHU	PHILIPPE
HENNEBONT	PARCA	MICHEL
HENNEBONT	SILVANI	YANN
HOEDIC	BLANCHET	Marie-Madeleine
INGUINIEL	JAKUBOWSKI	NATHALIE
INGUINIEL	LE PARC	STEPHANE
JOSSELIN	BIOJOUT	JOËL
JOSSELIN	GICQUEL	JACKY
JOSSELIN	MONCHAUD	MICHAEL
JOSSELIN	PEDRONO	ROMAIN
KERFOURN	CHAMOT	SARAH
KERFOURN	JOSSE	SOPHIE
LA GACILLY	CHALUMEAU	BERTRAND
LA GACILLY	REGENT	YOANN
LA GACILLY	SOULAINE	REGIS
LA GACILLY	VAN DRIESSCHE	THIERRY
LA ROCHE BERNARD	BRIERE	NICOLAS
LA ROCHE BERNARD	GOMBAUD	JEAN-YVES
LA ROCHE BERNARD	GONIDEC	ALAIN
LA ROCHE BERNARD	LE BORGNE	MARTIAL
LA TRINITE PORHOET	GIQUEL	SYLVIE
LA TRINITE PORHOET	MAYEUR	DANIEL
LA TRINITE PORHOET	MENIER	NICOLAS
LANGUIDIC	CAMENEN	RICHARD
LANGUIDIC	CARGOUET	GILLES

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
LANGUIDIC	GOURDEN	JEAN-MARC
LANGUIDIC	LE FRANC	DIDIER
LE FAOUET	DERRIEN	GEORGES
LE FAOUET	MORVANT	STEPHANE
LE FAOUET	SIVY	SERGE
LE PALAIS	HUCHET	DANIEL
LE PALAIS	TONNEL	FABRICE
LOCMINE	BERRA	OLIVIER
LOCMINE	FABLEC	STEPHANE
LOCMINE	LE HENANFF	CHRISTOPHE
LOCMINE	MONFORT	JULIEN
LORIENT	BAUDRY	DAVID
LORIENT	BOURBON	CHRISTOPHE
LORIENT	CHOISY	BRUNO
LORIENT	COURTET	DOMINIQUE
LORIENT	DOUCET	SYLVAIN
LORIENT	GERBORE	FRANCKY
LORIENT	GUEHENNEC	CEDRIC
LORIENT	GUILLEMOTO	ERIC
LORIENT	GUILLOUX	STEPHANE
LORIENT	LAURENS	CHRISTOPHE
LORIENT	LE BLEIZ	OLIVIER
LORIENT	LE BRIS	SEBASTIEN
LORIENT	LE HO	PATRICE
LORIENT	LE NADANT	ERWAN
LORIENT	MIOTES	NICOLAS
LORIENT	RAOULAS	ERIC
LORIENT	ROUSSARD	REMY
LORIENT	TOURPIN	YANNICK
LORIENT	TREGOAT née CORMAO	SABRINA
MALESTROIT	DAVALO	SAMUEL
MALESTROIT	HERCELIN	JANICK
MALESTROIT	LE HIR	JACQUES
MAURON	BERTHE	PASCAL
MAURON	DANO	YVES
MAURON	DE LA LOSA	EMMANUEL
MAURON	LE BRIS	STEPHANE
MELRAND	TANGUY	MARIE-LAURE
MENEAC	RAFFRAY	ANNE
MENEAC	RAULO	PASCAL
MOLAC	GUEHO	SEBASTIEN
MUZILLAC	DEBRIX	JEAN-PHILIPPE
MUZILLAC	LE CAM	JOCELYNE
MUZILLAC	QUATREVEAU	MURIEL
MUZILLAC	RETIERE	KARL
NOYAL PONTIVY	JARNO	VALERIE
NOYAL PONTIVY	LE GOUIC	JOHAN
PEAULE	BELLEC	LUDOVIC
PEAULE	ROBERT	FRANCK
PENESTIN	TENDRON	DAVID
PLESCOP	BIGORGNE	PAULINE
PLESCOP	LE TALOUR	PHILIPPE
PLESCOP	MANIC	LAURENT
PLOEMEUR	BOUTIER	LOIC
PLOEMEUR	BRETON	SERGE
PLOEMEUR	PELLETIER	SEBASTIEN

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
PLOEMEUR	TREGOAT	KARL
PLOERDUT	KERROUE	CHRISTIAN
PLOERDUT	LE FLOCH	KATARINA
PLOEREN	LACROIX	FRANCK
PLOERMEL	BLAI	PASCAL
PLOERMEL	CHAUVIRE	FRANCK
PLOERMEL	CHEFDOR	REMY
PLOERMEL	COUDE	JEROME
PLOERMEL	DAVALO	LAURENT
PLOERMEL	DELAVEAU	FREDERIC
PLOERMEL	MOUNIER	PATRICK
PLOERMEL	ODY	PASCAL
PLOUAY	FAVEUR	EDWIGE
PLOUHINEC	CADO	RONAN
PLOUHINEC	LE MOING	RONAN
PLOUHINEC	PRONO	DIDIER
PLOURAY	GUILLOTIN	MARTIAL
PLOURAY	PERRET	GAEL
PLUMELEC	HOCHET	NICOLAS
PLUMELIAU	COTTEN	LAURENT
PLUMELIAU	EVANO	LAURENT
PLUMELIAU	VAGUERESSE	CHRISTOPHE
PLUVIGNER	CONAN	FREDERIC
PLUVIGNER	LAVOQUER	JEAN-PHILIPPE
PLUVIGNER	LE TARNEC	MICKAEL
PLUVIGNER	LENAIN	DELPHINE
PLUVIGNER	PAYS	YOANN
PONTIVY	CARIMALO	DANIEL
PONTIVY	GARLAN	MORGANE
PONTIVY	LAMOUR	PHILIPPE
PONTIVY	LE BIHAN	LAETITIA
PONTIVY	LE PART	FREDERIG
PONTIVY	LOHAT	LAURENT
PONTIVY	MAHE	JOHN
PONTIVY	SIMON	ALAIN
PONTIVY	SIMON	KEVIN
PORT-LOUIS	CORLAY	DAVID
PORT-LOUIS	PARCA	JULIEN
QUESTEMBERT	FORTIN	FABRICE
QUESTEMBERT	NICOLET	OLIVIER
QUIBERON	HYBOIS	DAVID
QUIBERON	LE PENNEC	BLANDINE
QUIBERON	RIOU	BRUNO
QUIBERON	SCELLOS	ISABELLE
QUIBERON	ZAWIS	JEAN-MARC
REGUINY	GAREL	FABRICE
REGUINY	MONTIEGE	ALAIN
REGUINY	REYMOND	MICHAEL
REGUINY	VAUDEL	RAYNALD
ROCHEFORT en TERRE	ALPHONSE	JEAN-PIERRE
ROCHEFORT en TERRE	PENNINO	DANIEL
ROHAN	LE GOUGE	DIDIER
ROHAN	NICOLAS	YOANN
SARZEAU	FRANCOIS	SANDRINE
SARZEAU	ROUILLE	DENIS
ST JEAN BREVELAY	BURBAN	DIDIER
ST JEAN BREVELAY	CHAMBAUD	FLORENCE

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
ST JEAN BREVELAY	LE CALLONNEC	CHRISTIAN
ST JEAN BREVELAY	LE NIVET	SAMUEL
SURZUR	CATREVAUX	FREDERIC
SURZUR	CHENEAU	THIERRY
SURZUR	LE GLEUHER	MARTIAL
SURZUR	LE VAILLANT	ERWAN
VANNES	AGENEAU	RAPHAËL
VANNES	BOINOT	ANNE-SOPHIE
VANNES	CREPEAU	RICHARD
VANNES	DRENO	GUILLAUME
VANNES	GOULARD	YOUENN
VANNES	GRANDGIRARD	JULIE
VANNES	LE BLEVEC	BRUNO
VANNES	LE CORNEC	CHARLES
VANNES	LE DREAU	LAURENT
VANNES	LESOURD	VINCENT
VANNES	LOHEZIC	BRUNO
VANNES	MARTINEZ	JOSE
VANNES	PAGE	PIERRE-YVES
VANNES	PRESSE	JEROME
VANNES	RAVERDY	FRANCK
VANNES	SAVAGLIO	FABIEN
VANNES	TAESCH	MICHEL
VANNES	TATIBOUET	STEPHANE

Article 2 – La validité de cette liste est établie pour l'année 2012. Toute inaptitude médicale d'un agent prononcée par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) entraîne le retrait de cet agent de la liste opérationnelle. Les chefs de centre sont chargés de contrôler le suivi de l'aptitude médicale de leur agent.

Article 3 - Des additifs pourront être joints à cette liste, en cours d'année 2012, pour y inclure de nouveaux personnels qualifiés.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles et inséré au recueil des actes administratifs.

✓Arrêté n°2012/16 du 20 janvier 2012
Liste d'aptitude opérationnelle aux fonctions de pélicandrome

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 96.369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 1999 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2001 modifié par l'arrêté du 3 octobre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux feux de forêts ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2001 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2006 relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu les sessions de formation de maintien des acquis effectuées en 2009 par les sapeurs-pompiers du Morbihan dans le cadre du calendrier départemental de formation ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan ;

ARRÊTE :

Article 1er - Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle pour l'année 2012, les sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

Aux fonctions de chef d'équipe pélicandrome :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
DDSIS	TREHIN	YANNICK
HENNEBONT	BERTIL	GUY-MARIE
HENNEBONT	JEGONDAY	PIERRE-YVES
HENNEBONT	LE STRAT	JEAN-RENE
PONTIVY Grpt	JAURIAC	MARC
VANNES	LE MEUT	DIDIER
VANNES	LE PENVEN	LOIC
VANNES	LE SQUER	ALAIN
VANNES	MAHE	THIERRY
VANNES	TEINTURIER	STEPHANE

Aux fonctions d'équipier pélicandrome :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
AURAY	DREANO	RONAN
AURAY	FALQUERHO	CLAUDE
DDSIS	POUPARD	ERIC
DDSIS	TREHIN	YANNICK
HENNEBONT	BERTIL	GUY-MARIE
HENNEBONT	GIORGIS	OLIVIER
HENNEBONT	GOUJON	CYRILLE
HENNEBONT	JEGONDAY	PIERRE-YVES
HENNEBONT	LE MENTEC	ERWAN
HENNEBONT	RAUDE	JEAN-MARC
HENNEBONT	LE STRAT	JEAN-RENE
HENNEBONT	LEGRAS	DAVID
HENNEBONT	MAGNAN	EMMANUEL
LORIENT	LAURENS	CHRISTOPHE
LORIENT	DUBOURG	SEBASTIEN
LORIENT	LE HENAFF	YVAN
PLOEMEUR	RISPOSI	CHRISTOPHE
PONTIVY Grpt	JAURIAC	MARC
VANNES	BELLEC	SERGE
VANNES	GUTTER	PIERRE
VANNES	LE GUERNEVE	STEPHANE

VANNES	LE MEUT	DIDIER
VANNES	LE PENVEN	LOIC
VANNES	LE SQUER	ALAIN
VANNES	MAHE	THIERRY
VANNES	TEINTURIER	STEPHANE

Article 2 – La validité de cette liste est établie pour l'année 2012. Toute inaptitude médicale d'un agent prononcée par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) entraîne le retrait de cet agent de la liste opérationnelle. Les chefs de centre sont chargés de contrôler le suivi de l'aptitude médicale de leur agent.

Article 3 - Des additifs pourront être joints à cette liste, en cours d'année 2012, pour y inclure de nouveaux spécialistes qualifiés.

Article 4- Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles et inséré au recueil des actes administratifs.

✓Arrêté n°2012/17 du 20 janvier 2012
Liste d'aptitude opérationnelle aux fonctions d'officier des systèmes d'information et de communication

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 96.369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 1999 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2001 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2006 relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif à l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2011 portant nomination aux fonctions de commandant des systèmes d'information et de communication de sécurité civile ;

Vu la circulaire du 08 novembre 1990 fixant l'enseignement de la conception, de la mise en œuvre, et de l'exploitation des systèmes de transmissions ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan et du commandant des systèmes d'information et de communication du département du Morbihan ;

ARRÊTE :

Article 1er - Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle pour l'année 2012, les sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

Aux fonctions d'officiers des systèmes d'information et de communication :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)
DDSIS	GANNE	ERWAN
DDSIS	LEPELTIER	PEGGY

DDSIS	MARTEIL	MICHEL
DDSIS	PELE	CHRISTIAN
DDSIS	POUPARD	ERIC
DDSIS	REYMONDET	ERIC
DDSIS	VILMIN	CORINNE
DDSIS	VIVET	SERGE
DDSIS	LOPERE	GILDAS
ETEL	CARBONELL	JEAN-FRANCOIS
GUIDEL	GIRARD	JEAN-LOUIS
PLOËRMEL	DEROIDE	MARTIN
VANNES Grpt	BREGEON	GIL
VANNES Grpt	DAVIGNON	PATRICK

Article 2 – La validité de cette liste est établie pour l'année 2012. Toute inaptitude médicale d'un agent prononcée par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) entraîne le retrait de cet agent de la liste opérationnelle. Les chefs de centre sont chargés de contrôler le suivi de l'aptitude médicale de leur agent.

Article 3 - Des additifs pourront être joints à cette liste, en cours d'année 2012, pour y inclure de nouveaux spécialistes qualifiés.

Article 4- Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles et inséré au recueil des actes administratifs.

✓Arrêté n°2012/9 du 3 février 2012
Liste d'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°96-369 du 03 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2009-1209 du 9 octobre 2009 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels :

VU l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le guide national de référence des secours subaquatiques ;

VU l'arrêté du 18 octobre 2001 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU la circulaire de Monsieur le Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, n° NOR-INT 920007C du 13 janvier 1992 relative au contrôle annuel d'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile ;

VU la note d'information du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 03 juin 1993 ;

VU les tests d'aptitude départementaux, l'aptitude médicale et opérationnelle présentées par les intéressés ;

et sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan

ARRETE :

Article 1er - Sont inscrits à la liste d'aptitude opérationnelle des plongeurs de la sécurité civile pour l'année 2012 :

CONSEILLERS TECHNIQUES

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)	PSSNL	PLG HELICO	PLG Mélange	HABILITATION
Lorient	Veillon	Sébastien	Validé	Validé	Non validé	60 Mètres
Vannes	Beaujean	Daniel	Validé	Non validé	Non validé	60 Mètres
Vannes	Plunian	Benoit	Validé	Validé	Non validé	60 Mètres

CHEFS D'UNITES **Avec Aptitude moins 60 mètres (PLG2)**

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)	PSSNL	PLG HELICO	PLG Mélange	HABILITATION
Auray	Coindreau	Philippe	Non validé	Non validé	Non validé	60 Mètres
Lorient	Courtet	Dominique	Non validé	Validé	Non validé	60 Mètres
Lorient	Ezanno	Guillaume	Non validé	Validé	Non validé	60 Mètres
Lorient	Gerboré	Francky	Non validé	Validé	Non validé	60 Mètres
Lorient	Le Bleiz	Olivier	Non validé	Validé	Non validé	60 Mètres
Lorient	Leredde	Thierry	Non validé	Non validé	Non validé	60 Mètres
Lorient	Roho	Mickaël	Non validé	Validé	Non validé	60 Mètres
Lorient Grpt	Le Borgne	Jean-Marc	Non validé	Validé	Non validé	60 Mètres
Lorient Grpt	Vilmin	Patrick	Non validé	Non validé	Non validé	60 Mètres
Quiberon	Zawis	Jean-Marc	Validé	Validé	Non validé	60 Mètres
Vannes	Bonne	Vincent	Non validé	Validé	Non validé	60 Mètres
Vannes	Lechat	Simon	Non validé	Validé	Non validé	60 Mètres
Vannes	Mbida	Patrick	Non validé	Non Validé	Non validé	20 Mètres
Vannes	Renout	Yann	Validé	Non validé	Non validé	40 Mètres
Vannes	Veillon	Christophe	Validé	Validé	Non validé	60 Mètres
Vannes	Vicherat	Jérémie	Non validé	Validé	Non validé	60 Mètres
Vannes	Wassmer	Eric	Non validé	Non validé	Non validé	60 Mètres

SCAPHANDRIERS AUTONOMES LEGERS **Avec Aptitude moins 40 mètres (PLG2)**

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)	PSSNL	PLG HELICO	PLG Mélange	HABILITATION
DDSIS	Barbu	Xavier	Non validé	Non validé	Non validé	20 Mètres
Lorient	Barbo	Géraldine	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Lorient	Batard	Benjamin	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Lorient	Calloch	Fabrice	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Lorient	Creton	Marc	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Lorient	Dubée	Yann	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Lorient	Guéhénnec	Cédric	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Lorient	Lamour	Sébastien	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Lorient	Laurens	Christophe	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Lorient	Le Bourlot	Hervé	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Lorient	Le Bozec	Stéphane	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres

Lorient	Le Bris	Sébastien	Non validé	validé	Non validé	40 Mètres
Lorient	Le Goff	Ludovic	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Lorient	Le Mentec	Xavier	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Lorient	Miotes	Nicola	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Lorient	Nestout	Frédéric	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Lorient	Quilez	Boris	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Vannes	Bellec	Serge	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Vannes	Bourdon	Yannick	Validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Vannes	Deprez	Mathieu	Non validé	Non validé	Non validé	40 Mètres
Vannes	Laury	Erwan	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Vannes	Lesourd	Vincent	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Vannes	Mainguy	David	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Vannes	Martin	Emeric	Non validé	Non validé	Non validé	20 Mètres
Vannes	Noblet	Damien	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Vannes	Ruz	Pascal	Non validé	Validé	Non validé	40 Mètres
Vannes Grpt	Brégeon	Gil	Non validé	Non validé	Non validé	40 Mètres
Vannes Grpt	Mameaux	Joël	Non validé	Non validé	Non validé	40 Mètres

Article 2 – La validité de cette liste est établie pour l'année 2012. Toute inaptitude médicale d'un agent prononcée par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) entraîne le retrait de cet agent de la liste opérationnelle. Les chefs de centre sont chargés de contrôler le suivi de l'aptitude médicale de leur agent.

Article 3 - Des additifs pourront être joints à cette liste, en cours d'année 2012, pour y inclure de nouveaux plongeurs qualifiés.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles et inséré au recueil des actes administratifs.

✓Arrêté n°2012/14 du 3 février 2012
Liste d'aptitude opérationnelle aux fonctions de préventionnistes

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°96-369 du 03 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2009-1209 du 9 octobre 2009 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels :

VU l'arrêté du 18 octobre 2001 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 modifié relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° 06.00081A du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention,

VU la formation de maintien des acquis ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,

ARRETE :

Article 1 - Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle aux fonctions de préventionnistes à compter du 1er janvier 2012, les sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

Centre(s)	Nom(s)	Prénom(s)	Fonction(s)
AURAY	COINDREAU	PHILIPPE	PREVENTIONNISTE
DDSIS	BERROD	CYRILLE	DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS
DDSIS	CARRER	JACQUES	DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT
DDSIS	CILLARD	PHILIPPE	RESPONSABLE DEPARTEMENTAL DE LA PREVENTION
DDSIS	GONZALEZ	FRANCOIS	CHEF DU SERVICE PREVENTION
DDSIS	LE LAY	YVES	PREVENTIONNISTE
DDSIS	LEPELTIER	PEGGY	PREVENTIONNISTE
DDSIS	LOPERE	GILDAS	PREVENTIONNISTE
DDSIS	QUERET	PIERRICK	PREVENTIONNISTE
DDSIS	REYMONDET	ERIC	PREVENTIONNISTE
DDSIS	SCARANTINO	ERNESTO	PREVENTIONNISTE
DDSIS	TRÉHIN	YANNICK	PREVENTIONNISTE
DDSIS	VILMIN	CORINNE	PREVENTIONNISTE
HENNEBONT	GOUADEC	PATRICE	PREVENTIONNISTE
HENNEBONT	MOUSEL	DIDIER	PREVENTIONNISTE
HENNEBONT	SZYMCZAK	ÉRIC	PREVENTIONNISTE
LORIENT Grpt	JOÉ	PASCAL	PREVENTIONNISTE
LORIENT Grpt	LE DOUSSAL	MICHEL	PREVENTIONNISTE
LORIENT Grpt	THOMAS	BERTRAND	PREVENTIONNISTE
LORIENT Grpt	TRÉHIN	ESTELLE	PREVENTIONNISTE
LORIENT Grpt	VILMIN	PATRICK	PREVENTIONNISTE
PLOERMEL	LE FUR	BRUNO	PREVENTIONNISTE
PONTIVY	JOUBAUD	PHILIPPE	PREVENTIONNISTE
PONTIVY Grpt	FLÉGEAU	ALAIN	PREVENTIONNISTE
PONTIVY Grpt	PLISSON	MATTHIEU	PREVENTIONNISTE
VANNES	BOUTIGNY	YANN	PREVENTIONNISTE
VANNES	LEGEAY	STEPHANE	PREVENTIONNISTE
VANNES	PLISSON	JEAN-YVES	PREVENTIONNISTE
VANNES Grpt	DAGUENET	JULIEN	PREVENTIONNISTE
VANNES Grpt	DAVIGNON	PATRICK	PREVENTIONNISTE
VANNES Grpt	MAMEAUX	JOËL	PREVENTIONNISTE

Article 2 – La validité de cette liste est établie pour l'année 2012. Toute inaptitude médicale d'un agent prononcée par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) entraîne le retrait de cet agent de la liste opérationnelle. Les chefs de centre sont chargés de contrôler le suivi de l'aptitude médicale de leur agent.

Article 3 - Des modifications pourront être jointes à cette liste, en cours d'année, afin entre autres :

- d'y inclure des spécialistes prévention nouvellement qualifiés à l'issue d'un stage ou par équivalence reconnue avec une autre formation ;
- d'inclure des spécialistes prévention nouvellement recrutés par le SDIS par mutation ;
- d'inclure des spécialistes prévention qui, à l'issue d'une période d'inaptitude temporaire, auraient recouvré leur aptitude ;
- de retirer définitivement ou pour une période déterminée des spécialistes prévention non à jour en matière de formation de maintien des acquis.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles et inséré au recueil des actes administratifs.

✓Arrêté du 14 février 2012
Délégation de signature

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée relative à la modernisation de la sécurité civile,

VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 13 janvier 2011 nommant monsieur Jean-François SAVY, préfet du Morbihan,

VU l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan du 10 juillet 2011 nommant monsieur Cyrille BERROD en qualité de directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan à compter du 1er septembre 2011,

VU l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2003 portant règlement de mise en oeuvre opérationnelle des moyens du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

Article 1er : Délégation de signature est donnée au colonel Cyrille BERROD, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan, à l'effet de signer, dans les domaines relatifs à la prévention, la prévision, la formation, la direction opérationnelle du corps départemental, le contrôle et coordination de l'ensemble des centres d'incendie et de secours :

- les bordereaux d'envoi, de transmission de pièces et de dossiers,
- les copies conformes de pièces ou de documents,
- les ampliations d'arrêtés,
- les ordres de missions,
- les convocations aux réunions de la commission de sécurité, la diffusion des rapports de visite et des procès-verbaux de ladite commission,
- les diplômes attribuant la formation aux secours à personne 1 (SAP 1) niveaux 1 et 2 et la formation de techniques de secours routier, ainsi que toutes les pièces relatives à leur délivrance,
- les correspondances courantes du service (sauf courriers aux ministres, parlementaires, présidents de conseils régionaux et généraux, circulaires aux maires).

Article 2 : En application de l'article 44-I du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, le colonel Cyrille BERROD peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Les décisions de subdélégation seront publiées au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours et de la préfecture du Morbihan.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

l'exécution du présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours et de la préfecture du Morbihan.

✓Arrêté n°2012/28 du 2 mars 2012
Liste d'aptitude opérationnelle des personnes aptes aux gestes de premiers secours

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

VU le décret n° 92-1195 du 5 novembre 1992 modifié relatif à la formation d'instructeur de secourisme ;

VU le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

VU le décret n° 2006-237 du 27 février 2006 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile et notamment les articles 1 et 3 ;

VU l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

VU l'arrêté du 22 avril 1994 relatif à la formation d'instructeur de secourisme ;

VU l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux formations de tronc commun des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2006 relatif au guide national de référence des emplois, des activités et des formations de tronc commun des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'enseignement "premiers secours en équipe de niveau 1" ;

VU l'arrêté du 14 août 2008 portant reconnaissance des compétences de l'unité de valeur de formation "secours à personnes de niveau 1" avec celles des unités d'enseignement "premiers secours en équipe de niveau 1" et "premiers secours en équipe de niveau 2" ;

VU la formation continue organisée dans les centres de secours durant l'année 2011 ;

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan ;

ARRETE :

Article 1er – Sont inscrits sur la liste opérationnelle les personnels aptes aux gestes de premiers secours pour l'année 2012, les sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
ARZON	AUDO	JEROME	Apte	Apte	Apte
ARZON	BIROS	JULIEN	Apte	Apte	
ARZON	CARREY	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
ARZON	COUEDEL	DANIEL	Apte	Apte	Apte
ARZON	DESMARS	ISABELLE	Apte	Apte	Apte
ARZON	JACOBEE	EMMANUEL	Apte	Apte	Apte
ARZON	LAURENT	BENOIT	Apte	Apte	
ARZON	LE CORRE	ERWAN	Apte	Apte	
ARZON	LE LUHERNE	YVAN	Apte	Apte	
ARZON	LOUER	MARC	Apte	Apte	Apte
ARZON	ROBERT	OLIVIER	Apte	Apte	
ARZON	VERCAMPT	TERRY	Apte	Apte	
AURAY	ALLAIN	KEVIN	Apte	Apte	Apte
AURAY	BAUDUIN	JEAN-CHARLES	Apte	Apte	Apte
AURAY	BIHOUEE	JULIEN	Apte	Apte	Apte
AURAY	BLANDEL	FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
AURAY	BOMIN	BENOIT	Apte	Apte	Apte
AURAY	BOUCHAMA	LAURENT	Apte	Apte	Apte
AURAY	BOUVIER	PASCAL	Apte	Apte	Apte
AURAY	BRETEAU	AMELIE	Apte	Apte	Apte
AURAY	CAUTRES	GURVAN	Apte	Apte	Apte
AURAY	CAUTRES	HELENE	Apte	Apte	Apte
AURAY	CHALONNY	JEAN-MARIE	Apte	Apte	Apte
AURAY	CHAN	DARA	Apte	Apte	Apte
AURAY	CLEMENT	SAMUEL	Apte	Apte	Apte
AURAY	COURJAL	CORINNE	Apte	Apte	Apte
AURAY	COURJAL	FRANCK	Apte	Apte	Apte
AURAY	DE BRUIJN	DAMIEN	Apte	Apte	Apte
AURAY	DELHUMEAU	BLANDINE	Apte	Apte	Apte
AURAY	DENIAUD	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
AURAY	DILLAR	YANNICK	Apte	Apte	Apte
AURAY	DREAN	JEROME	Apte	Apte	Apte
AURAY	DREAN	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
AURAY	DREANO	RONAN	Apte	Apte	Apte
AURAY	FALQUERHO	CLAUDE	Apte	Apte	Apte
AURAY	FERTIN	YOANN	Apte	Apte	Apte
AURAY	FLEISCHER	ELODIE	Apte	Apte	Apte
AURAY	GAUBERT	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
AURAY	GICQUEL	FRANCK	Apte	Apte	Apte
AURAY	GREISCH	BENJAMIN	Apte	Apte	Apte
AURAY	GRUIEC	AELIG	Apte	Apte	Apte
AURAY	GRUIEC	ARMAND	Apte	Apte	Apte
AURAY	GUERNE	GAETAN	Apte	Apte	Apte
AURAY	GUILLARD	MARINA	Apte	Apte	Apte
AURAY	HAMON	JEAN-MICHEL	Apte	Apte	Apte
AURAY	HERIAU	MAXIME	Apte	Apte	Apte
AURAY	HERVIO	EMMANUELLE	Apte	Apte	Apte
AURAY	HERVIO	YANNICK	Apte	Apte	Apte
AURAY	JAN	MAEL	Apte	Apte	Apte
AURAY	JEHANNO	KEVIN	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
AURAY	JEHANNO	PIERRE-YVES	Apte	Apte	Apte
AURAY	JOLY	MANUEL	Apte	Apte	Apte
AURAY	KERMORVANT	JEAN-MARC	Apte	Apte	Apte
AURAY	LANCELOT	FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE BLAVEC	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE DOUSSAL	CLEMENT	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE FALHER-LE BOURSER	GAULTIER	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE FALHER-LE BOURSER	THIERRY	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE GOFF	DAMIEN	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE HEC	CONSTANCE	Apte	Apte	
AURAY	LE LOREC	LAURENT	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE MAREC	BRUNO	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE PALLEC	ALEXANDRE	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE PESSEC	DAVID	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE PIHIVE	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE PORT	ANTONIO	Apte	Apte	
AURAY	LE PORT	JEAN-JACQUES	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE PORT	MICHEL	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE PORT	PATRICE	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE RAY	FABIEN	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE ROL	SYLVAIN	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE ROY	MARC	Apte	Apte	Apte
AURAY	LE YONDRE	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
AURAY	LEROY	KEVIN	Apte	Apte	Apte
AURAY	PERRON	RACHEL	Apte	Apte	Apte
AURAY	POTEREAU	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
AURAY	POUPPEVILLE	VIRGINIE	Apte	Apte	Apte
AURAY	QUERE	CYRIL	Apte	Apte	Apte
AURAY	REVIGNAS	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
AURAY	RIO	GERMAIN	Apte	Apte	Apte
AURAY	ROUAUD	LAURENT	Apte	Apte	Apte
AURAY	SCHERPEREEL	LOIC	Apte	Apte	
AURAY	SORIN	JORDAN	Apte	Apte	Apte
AURAY	SUVE	PETELO	Apte	Apte	
AURAY	TATIBOUET	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
AURAY	TERTRAIS	HERVE	Apte	Apte	Apte
AURAY	VALLEZ	ANNE-SOPHIE	Apte	Apte	Apte
AURAY	VALLEZ	LAURENT	Apte	Apte	Apte
AURAY	WEINSTEIN	ALANICK	Apte	Apte	Apte
BAUD	DISDIER	SAMUEL	Apte	Apte	Apte
BAUD	DUCLOY-BEAUSSIRE	MARIE	Apte	Apte	
BAUD	EVANO	OLIVIER	Apte	Apte	
BAUD	GALUDEC	DAVID	Apte	Apte	Apte
BAUD	GARREC	ERWAN	Apte	Apte	Apte
BAUD	GOASMAT	FLORIAN	Apte	Apte	
BAUD	GOUPIL	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
BAUD	GUEGAN	MARIE	Apte	Apte	
BAUD	GUEGAN	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
BAUD	JEHANNO	AURORE	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
BAUD	KERVARREC	GWENDOLINE	Apte	Apte	
BAUD	KERVINIO	ERWAN	Apte	Apte	
BAUD	LE CHENADEC	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
BAUD	LE FLOCH	CYRILLE	Apte	Apte	
BAUD	LE HAZIFF	MICHEL	Apte	Apte	Apte
BAUD	LE HAZIFF	YANN	Apte	Apte	Apte
BAUD	LE LOUARN	NICOLAS	Apte	Apte	
BAUD	LE MELINER	PIERRE-YVES	Apte	Apte	Apte
BAUD	LE METAYER	JEAN-NOEL	Apte	Apte	Apte
BAUD	LE PALLEC	JOEL	Apte	Apte	Apte
BAUD	LE PESSEC	ANNE-CLAIRE	Apte	Apte	
BAUD	LE QUINTREC	XAVIER	Apte	Apte	Apte
BAUD	LE ROY	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
BAUD	LEVENEUR	RAYMOND	Apte	Apte	Apte
BAUD	LOHEZIC	TIPHAINE	Apte	Apte	
BAUD	LOHEZIC	YANN	Apte	Apte	Apte
BAUD	LUCAS	HERVE	Apte	Apte	Apte
BAUD	LUCAS	SANDRINE	Apte	Apte	Apte
BAUD	MOUELLIC	MARC	Apte	Apte	Apte
BAUD	NICOLAS	AUDREY	Apte	Apte	Apte
BAUD	NOEL	RODRIGUE	Apte	Apte	Apte
BAUD	OFFREDO	FELIX	Apte	Apte	
BAUD	PATRY	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
BAUD	PELLETIER	LAURENT	Apte	Apte	Apte
BAUD	PERRON	YANNICK	Apte	Apte	Apte
BAUD	QUILLERE	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
BAUD	RAUT	FABIEN	Apte	Apte	
BAUD	ROBIC	EMMANUEL	Apte	Apte	Apte
BAUD	SUJET	THOMAS	Apte	Apte	
BELZ	AUFFRET	HERVE	Apte	Apte	Apte
BELZ	BELZ	MICHEL	Apte	Apte	
BELZ	BORGNIC	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
BELZ	CALLOCH	FABRICE	Apte	Apte	Apte
BELZ	CANO	CHRISTELLE	Apte	Apte	Apte
BELZ	CARBONELL	JEAN-FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
BELZ	DELVAL	YANNICK	Apte	Apte	Apte
BELZ	DEMARCQ	JULIEN	Apte	Apte	
BELZ	EVENNO	DANIEL	Apte	Apte	Apte
BELZ	FIQUET	ERWAN	Apte	Apte	Apte
BELZ	HERVE	ALAIN	Apte	Apte	Apte
BELZ	LAMOUR	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
BELZ	LAUWERS	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
BELZ	LAUWERS	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
BELZ	LE BOHEC	GERARD	Apte	Apte	Apte
BELZ	LE BOHEC	JORDANE	Apte	Apte	Apte
BELZ	LE DREAU	LAURENT	Apte	Apte	Apte
BELZ	LE FUR	THIERRY	Apte	Apte	Apte
BELZ	LE MIGNANT	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
BELZ	LE MIGNANT	PIERRE	Apte	Apte	Apte
BELZ	LE MIGNANT	STEPHANE	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
BELZ	LE PALUD	GUENAHEL	Apte	Apte	Apte
BELZ	LE PALUD	SEBASTIEN	Apte	Apte	
BELZ	LITRA	DAMIEN	Apte	Apte	Apte
BELZ	LUNVEN	GILBERT	Apte	Apte	Apte
BELZ	MALLET	ALAIN	Apte	Apte	Apte
BELZ	MILLAREC	GEORGES	Apte	Apte	Apte
BELZ	MONET	HENRI-OLIVIER	Apte	Apte	Apte
BELZ	MONET	PIERRE-HENRI	Apte	Apte	
BELZ	PERRIGAUD	LUDOVIC	Apte	Apte	
BELZ	PILLET	JEAN-FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
BELZ	PILLET	WENDY	Apte	Apte	
BELZ	PRESSE	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
BELZ	RAUD	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
BELZ	RAULT	THIERRY	Apte	Apte	Apte
BELZ	STEPHAN	CELINE	Apte	Apte	Apte
BELZ	TONNERRE	FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
BELZ	TREGUER	PATRICK	Apte	Apte	Apte
BIEUZY LES EAUX	AUDRAN	FRANCOIS	Apte	Apte	
BIEUZY LES EAUX	BELLEC	DOMINIQUE	Apte	Apte	
BIEUZY LES EAUX	BONNO	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
BIEUZY LES EAUX	BUCAMP	GILLES	Apte	Apte	
BIEUZY LES EAUX	BUCAMP	ISABELLE	Apte	Apte	
BIEUZY LES EAUX	GASNIER	GABRIEL	Apte	Apte	
BIEUZY LES EAUX	GUEGANIC	LAURENT	Apte	Apte	
BIEUZY LES EAUX	GUEGANIC	SAMUEL	Apte	Apte	Apte
BIEUZY LES EAUX	LE DORZE	LUDOVIC	Apte	Apte	
BIEUZY LES EAUX	LE GUYADER	PHILIPPE	Apte	Apte	
BIEUZY LES EAUX	LE LOUER	KEVIN	Apte	Apte	
BIEUZY LES EAUX	LE MANCHEC	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
BIEUZY LES EAUX	LE MANCHEC	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
BIEUZY LES EAUX	LE TADIC	JEAN-MICHEL	Apte	Apte	
BIEUZY LES EAUX	LE TOHIC	JACKY	Apte	Apte	Apte
BIEUZY LES EAUX	MORVANT	SEBASTIEN	Apte	Apte	
BIEUZY LES EAUX	PAULIC	ANICIA	Apte	Apte	Apte
BIEUZY LES EAUX	PECHARD	DAMIEN	Apte	Apte	
BIEUZY LES EAUX	POULAIN	MICKAEL	Apte	Apte	
BIEUZY LES EAUX	QUILLERE	LEON	Apte	Apte	Apte
BIEUZY LES EAUX	VALLEE	CELINE	Apte	Apte	Apte
BUBRY	EVANO	CATHERINE	Apte	Apte	
BUBRY	EVANO	MICKAEL	Apte	Apte	
BUBRY	GRANDVALET	XAVIER	Apte	Apte	Apte
BUBRY	GUILLEMOT	DIDIER	Apte	Apte	
BUBRY	GUILLEMOT	YANNICK	Apte	Apte	Apte
BUBRY	LE GAL	MARIE-LAURE	Apte	Apte	
BUBRY	LE GALL	AGNES	Apte	Apte	Apte
BUBRY	LE GALL	JEAN-MARC	Apte	Apte	Apte
BUBRY	LE GOUALLEC	JEROME	Apte	Apte	
BUBRY	LE MOING	BERNARD	Apte	Apte	Apte
BUBRY	LE SAUX	GUILLAUME	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
BUBRY	LE SAUX	JOEL	Apte	Apte	
BUBRY	LE STRAT	JULIE	Apte	Apte	Apte
BUBRY	LE STRAT	LIONEL	Apte	Apte	Apte
BUBRY	L'HERMITE	GURVAN	Apte	Apte	
BUBRY	NICOL	GUENAELLE	Apte	Apte	
BUBRY	NICOL	LAURENT	Apte	Apte	Apte
BUBRY	RAUTUREAU	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
BUBRY	RIVALAN	VALENTIN	Apte	Apte	
BUBRY	RIZIO	BERNARD	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	BOCLAUD	GILLES	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	BOISBRAS	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	BROGARD	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	CARLIER	DAVID	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	CHEFDOR	MAURICE	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	DELOURME	JEAN-PIERRE	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	EON	ANDRE	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	GANDON	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	GANDON	YANNICK	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	GUEHO	NOEL	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	JOUBREL	DAVID	Apte	Apte	
CAMPENEAC	JUGEL	NATHANAEL	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	LALANDE	SERGE	Apte	Apte	
CAMPENEAC	LE RENARD	AURELIE	Apte	Apte	
CAMPENEAC	LEFEUVRE	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	LERAT	JEROME	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	MARTIN	PIERRE	Apte	Apte	
CAMPENEAC	MONNERAIS	JOHANN	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	NAYS	ARNAUD	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	PELARD	ARNAUD	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	PLEVENAGE	THIERRY	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	PONTGELARD	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	ROBILLARD	JULIEN	Apte	Apte	
CAMPENEAC	ROBILLARD	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
CAMPENEAC	ROUDIN	MARCEL	Apte	Apte	
CAMPENEAC	VARETTE	PAUL	Apte	Apte	Apte
CARNAC	ANGERMANN	MARTIN	Apte	Apte	Apte
CARNAC	BAYON	JEAN-PIERRE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	BERNARD	THIERRY	Apte	Apte	Apte
CARNAC	COCARD	DAVID	Apte	Apte	
CARNAC	COLAS	PIERRE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	CONAN	ELISE	Apte	Apte	
CARNAC	CRUBLET	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	DROUET	JEAN-CHARLES	Apte	Apte	Apte
CARNAC	FABRY	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	GASTINE	ANTOINE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	GUILLEVIC	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
CARNAC	GUYOMARD	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
CARNAC	HOUDOY	LOIC	Apte	Apte	Apte
CARNAC	JACOB	SERGE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	JEHANNO	ERIC	Apte	Apte	Apte
CARNAC	JOUBERT	PATRICK	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
CARNAC	LE BARON	CAROLINE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LE BARON	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LE BARON-BROCH	CAROLINE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LE CORRE	MARIE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LE CORVEC	PAUL	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LE COURTOIS	MARC	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LE GARREC	JULIEN	Apte	Apte	
CARNAC	LE GOHEBEL	CEDRIC	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LE GOHEBEL	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LE GOHEBEL	VINCENT	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LE GROUEC	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LE GUENNEC	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LE GUHENNEC	YVON	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LE PAIH	FRANCOIS-XAVIER	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LE ROUZIC	PIERRE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LECHAT	SIMON	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LEMAIRE	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	LORCY	GILDAS	Apte	Apte	Apte
CARNAC	MARION	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	MARION	KEVIN	Apte	Apte	Apte
CARNAC	MARION	MICHEL	Apte	Apte	Apte
CARNAC	MENGUY	AZILIZ	Apte	Apte	
CARNAC	MUKENDI	BILLY	Apte	Apte	Apte
CARNAC	NORCY	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
CARNAC	PERRIN	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
CARNAC	PFISTER	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	RIO	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
CARNAC	TATIBOUET	ALEXANDRE	Apte	Apte	Apte
CARNAC	TATIBOUET	DANIEL	Apte	Apte	Apte
CLEGUEREC	CASTILLA	ARNAUD	Apte	Apte	
CLEGUEREC	CHALARD	PASCALE	Apte	Apte	
CLEGUEREC	CROIZER	JEAN-LOUIS	Apte	Apte	
CLEGUEREC	GALLAIS	JEAN-MARC	Apte	Apte	
CLEGUEREC	GULCZINSKI	CHRISTOPHE	Apte	Apte	
CLEGUEREC	HARRE	CHRISTOPHE	Apte	Apte	
CLEGUEREC	LE BOTLAN	PHILIPPE	Apte	Apte	
CLEGUEREC	LE CORNEC	JOEL	Apte	Apte	
CLEGUEREC	LE FRANC	ALAIN	Apte	Apte	
CLEGUEREC	LE LEANNEC	JULIE	Apte	Apte	
CLEGUEREC	LE POULICHET	SIMON-PIERRE	Apte	Apte	
CLEGUEREC	LE SEYEC	DAVID	Apte	Apte	
CLEGUEREC	NICOLAS	BRUNO	Apte	Apte	
CLEGUEREC	PENDELIOU	YOANN	Apte	Apte	
CLEGUEREC	RAULO	GWENAEL	Apte	Apte	
CLEGUEREC	RIVALAIN	YVES	Apte	Apte	
DDSIS	BARBU	XAVIER	Apte	Apte	Apte
DDSIS	CHARBONNEAU	KARINE	Apte	Apte	
DDSIS	CONTOUR	JEAN-CHARLES	Apte	Apte	Apte
DDSIS	DAVIGNON	CATHERINE	Apte	Apte	Apte
DDSIS	DECOMBES	DAVID	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
DDSIS	DIART	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
DDSIS	DILOSQUET	GUILLAUME	Apte	Apte	
DDSIS	GANNE	ERWAN	Apte	Apte	Apte
DDSIS	LE BELLER	BRUNO	Apte	Apte	Apte
DDSIS	LE GALLIC	BERTRAND	Apte	Apte	Apte
DDSIS	LOPERE	GILDAS	Apte	Apte	Apte
DDSIS	MARTEIL	MICHEL	Apte	Apte	Apte
DDSIS	MAYEUR	DANIEL	Apte	Apte	Apte
DDSIS	PEDRONO	MYRIAM	Apte	Apte	Apte
DDSIS	PELE	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
DDSIS	QUERET	PIERRICK	Apte	Apte	Apte
DDSIS	SYLVESTRE	KAREN	Apte	Apte	
DDSIS	VIVET	SERGE	Apte	Apte	Apte
ELVEN	ANDRIEUX	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
ELVEN	BILLON	LOUIS	Apte	Apte	Apte
ELVEN	BOURNE	ABEL	Apte	Apte	Apte
ELVEN	CADORET	MICHEL	Apte	Apte	Apte
ELVEN	CARO	JEAN-PIERRE	Apte	Apte	Apte
ELVEN	CARO	JULIEN	Apte	Apte	
ELVEN	CHEREL	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
ELVEN	CHEVILLARD	JEAN-PAUL	Apte	Apte	Apte
ELVEN	DANIEL	SYLVAIN	Apte	Apte	Apte
ELVEN	DANIEL	YANNICK	Apte	Apte	Apte
ELVEN	DETURCK	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
ELVEN	EMERAUD	EMILIEN	Apte	Apte	
ELVEN	EYCHENNE	JEAN-BAPTISTE	Apte	Apte	Apte
ELVEN	GABILLET	JEAN-YVES	Apte	Apte	Apte
ELVEN	GAMBERT	JEAN-PIERRE	Apte	Apte	Apte
ELVEN	GUEGUEN	BRUNO	Apte	Apte	Apte
ELVEN	GUILLEMET	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
ELVEN	HONORE	HARRY	Apte	Apte	Apte
ELVEN	HORS	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
ELVEN	JUBIN	MARCEL	Apte	Apte	Apte
ELVEN	LANTRIN	PASCAL	Apte	Apte	Apte
ELVEN	LAVENANT	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
ELVEN	LE LIN	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
ELVEN	LE LUHERNE	ALAIN	Apte	Apte	Apte
ELVEN	LE MOGUEDEC	JEAN-FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
ELVEN	LE NEVE	YANN	Apte	Apte	Apte
ELVEN	LE POULLENNEC	LAURY	Apte	Apte	Apte
ELVEN	LEPELLETIER	GREGORY	Apte	Apte	
ELVEN	MARCHAND	LAURENT	Apte	Apte	
ELVEN	MAROT	MIKAEL	Apte	Apte	
ELVEN	MORICE	ISABELLE	Apte	Apte	Apte
ELVEN	NOBLET	JEREMY	Apte	Apte	
ELVEN	PICAUD	FRANCK	Apte	Apte	Apte
ELVEN	PIQUET	CLAUDE	Apte	Apte	Apte
ELVEN	PIQUET	DIDIER	Apte	Apte	Apte
ELVEN	RAULO	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
ELVEN	SEGUIN	JEROME	Apte	Apte	Apte
ELVEN	STIEVENART	JEAN-FRANCOIS	Apte	Apte	
ELVEN	TOUSSAINT	DIDIER	Apte	Apte	Apte
GOURIN	BOHEC	HERVE	Apte	Apte	Apte
GOURIN	BRIAND	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
GOURIN	GERARD	ARNAUD	Apte	Apte	Apte
GOURIN	GERARD	GILLES	Apte	Apte	
GOURIN	GOURLAY	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
GOURIN	HENAFF	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
GOURIN	HENAFF	ROMAIN	Apte	Apte	Apte
GOURIN	HENRY	SAMUEL	Apte	Apte	
GOURIN	HERRY	DAVID	Apte	Apte	Apte
GOURIN	JACOB	NATHALIE	Apte	Apte	Apte
GOURIN	JAFFRE	CINDY	Apte	Apte	Apte
GOURIN	KERSULEC	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
GOURIN	LE BERT	OCEANE	Apte	Apte	
GOURIN	LE BERT	YVES	Apte	Apte	Apte
GOURIN	LE BORGNE	BEATRICE	Apte	Apte	Apte
GOURIN	LE BORGNE	SANDRINE	Apte	Apte	Apte
GOURIN	LE BRIS	DAVID	Apte	Apte	Apte
GOURIN	LE BRIS	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
GOURIN	LE GOFF	JOSEPH	Apte	Apte	Apte
GOURIN	LE MARC'HADOUR	GILBERT	Apte	Apte	Apte
GOURIN	LE ROY	MARC	Apte	Apte	
GOURIN	MORVANT	THIERRY	Apte	Apte	Apte
GOURIN	MORVANT	VALERIE	Apte	Apte	Apte
GOURIN	NICOLAS	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
GOURIN	OFFREDO	HERVE	Apte	Apte	Apte
GOURIN	PETRO	MIREILLE	Apte	Apte	Apte
GOURIN	POHER	LAURENT	Apte	Apte	Apte
GOURIN	RABIN	JULIEN	Apte	Apte	
GOURIN	RIVOAL	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
GOURIN	RIVOAL	JEROME	Apte	Apte	Apte
GOURIN	RIVOAL	JONATHAN	Apte	Apte	Apte
GOURIN	SALAUN	MICHEL	Apte	Apte	Apte
GOURIN	TROLES	JEAN-RAYMOND	Apte	Apte	Apte
GOURIN	TROLES	NICOLAS	Apte	Apte	
GRAND-CHAMP	ANDRE	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	CARRE	JEAN-RENE	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	CARRE	SEBASTIEN	Apte	Apte	
GRAND-CHAMP	CORFMAT	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	FRITSCH	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	GUIDOUX	GUENHAEL	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	JAMET	PAUL	Apte	Apte	
GRAND-CHAMP	JARNO	MICKAEL	Apte	Apte	
GRAND-CHAMP	LE BRIS	MAXIME	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	LE CLOEREC	SAMUEL	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	LE GALLUDEC	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	LE GARGASSON	CHRISTOPHE	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
GRAND-CHAMP	LE GARGASSON	CORINNE	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	LE MENTEC	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	LE MENTEC	PIERRE	Apte	Apte	
GRAND-CHAMP	LE MOIGNIC	REJANE	Apte	Apte	
GRAND-CHAMP	LE POL	CEDRIC	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	LESOURD	VINCENT	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	LEVEILLE	FABRICE	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	MAHE	GERARD	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	M'BIDA	PATRICK	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	MOISAN	FREDDY	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	PAVIOT	TONY	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	PAYEN	GILLES	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	PERRIN	DAMIEN	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	SAINTY	ERWAN	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	SAMSON	MARIE-ANNICK	Apte	Apte	Apte
GRAND-CHAMP	THOMAS	ROMAIN	Apte	Apte	
GRAND-CHAMP	VILA	MARINE	Apte	Apte	
GRAND-CHAMP	VILA	THIERRY	Apte	Apte	Apte
GROIX	BIHAN	MAXIME	Apte	Apte	Apte
GROIX	CALLOC'H	YANNICK	Apte	Apte	Apte
GROIX	CORONEL	ELIE	Apte	Apte	Apte
GROIX	FELSEMBERG	VALERIE	Apte	Apte	Apte
GROIX	GOBERT	ALAN	Apte	Apte	Apte
GROIX	GOBERT	THIERRY	Apte	Apte	Apte
GROIX	GOUELO	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
GROIX	GUENNEC	ELISE	Apte	Apte	Apte
GROIX	GUITTON	THIERRY	Apte	Apte	Apte
GROIX	HAMON	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
GROIX	LE BOZEC	CYRILLE	Apte	Apte	Apte
GROIX	LE HENAFF	LANCELOT	Apte	Apte	Apte
GROIX	LE HENAFF	YVAN	Apte	Apte	Apte
GROIX	LE MERLUS	PATRICK	Apte	Apte	Apte
GROIX	LEMERCIER	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
GROIX	MAILLAT	MARYVONNE	Apte	Apte	Apte
GROIX	MAILLAT	VIRGINIE	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	BIERENT	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	BURGUIN	MARIE-LAURE	Apte	Apte	
GUEMENE SUR SCORFF	COSPEREC	BERNARD	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	DEVORST	BAUDOUIN	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	EUDO	GUILLAUME	Apte	Apte	
GUEMENE SUR SCORFF	EUDO	PIERRE-LOUIS	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	FLEGEAU	KEVIN	Apte	Apte	
GUEMENE SUR SCORFF	FREBET	DIDIER	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR	GUIGUENO	MICKAEL	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
SCORFF					
GUEMENE SUR SCORFF	JAFFRE	JEAN	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	JOUET	CLEMENT	Apte	Apte	
GUEMENE SUR SCORFF	JOUET	VALENTINE	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	LE BOTLAN	DAMIEN	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	LE BOTLAN	LOIC	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	LE CALVE	LAURENT	Apte	Apte	
GUEMENE SUR SCORFF	LE CUNFF	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	LE CUNFF (Ex: JAFFRE)	CARINE	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	LE DOUARON	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	LE DOUARON	LAETITIA	Apte	Apte	
GUEMENE SUR SCORFF	LE LAMER	GILBERT	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	LE MOIGNE	ANAIS	Apte	Apte	
GUEMENE SUR SCORFF	LE NESTOUR	KEVIN	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	LE PUIL	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	LE TENIER	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	PUREN	MATTHIEU	Apte	Apte	
GUEMENE SUR SCORFF	ROZELIER	CLAUDINE	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	SAVY	GILLES	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	SYLVESTRE	ANNE-LAURE	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	VAUGEOIS	SANDRINE	Apte	Apte	Apte
GUEMENE SUR SCORFF	WIDEHEM	RAPHAEL	Apte	Apte	
GUER	BAHON	MICHEL	Apte	Apte	Apte
GUER	BERCERON	GILLES	Apte	Apte	Apte
GUER	BERCERON	LAETITIA	Apte	Apte	Apte
GUER	BOSSY	SERGE	Apte	Apte	Apte
GUER	CHENORIO	PATRICK	Apte	Apte	Apte
GUER	CHOTARD	ULYSSE	Apte	Apte	
GUER	DANIEL	ARNAUD	Apte	Apte	Apte
GUER	DIDELOT	JEROME	Apte	Apte	Apte
GUER	DOLO	LAURENT	Apte	Apte	Apte
GUER	EDET	PIERRICK	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
GUER	ETIENNE	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
GUER	FAOU	RONAN	Apte	Apte	Apte
GUER	FAVRE	Aurélie	Apte	Apte	
GUER	GICQUEL	MICHEL	Apte	Apte	Apte
GUER	HAMERY	PATRICE	Apte	Apte	Apte
GUER	HUET	MARIE-ARMELLE	Apte	Apte	Apte
GUER	JOLY	GWENDOLINE	Apte	Apte	Apte
GUER	JOLY	MAURICE	Apte	Apte	Apte
GUER	JOSSO	JESSY	Apte	Apte	Apte
GUER	JOUEN	PAUL	Apte	Apte	Apte
GUER	LE MARCHAND	JULIEN	Apte	Apte	Apte
GUER	LE RESTE ODIC	NICOLAS	Apte	Apte	
GUER	LECLERCQ	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
GUER	LEFEBVRE	EMILY	Apte	Apte	Apte
GUER	METAYER	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
GUER	PARIS	MARC	Apte	Apte	Apte
GUER	PELE	CASSANDRA	Apte	Apte	
GUER	PELE	KEVIN	Apte	Apte	Apte
GUER	RIGAUD	DANIEL	Apte	Apte	Apte
GUER	RIGAUD	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
GUER	ROBERT	BENJAMIN	Apte	Apte	Apte
GUER	ROBERT	CLEMENT	Apte	Apte	Apte
GUER	ROLLAND	ROMAIN	Apte	Apte	Apte
GUER	ROUSSEL	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
GUER	SIDOUX	VANESSA	Apte	Apte	Apte
GUER	TANCRAY	ALBERT	Apte	Apte	Apte
GUER	TANCRAY	FABIEN	Apte	Apte	Apte
GUER	THETIOT	SOLENE	Apte	Apte	Apte
GUER	THIEL	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
GUERN	BELZIC	JEAN-MICHEL	Apte	Apte	
GUERN	BERNARD	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
GUERN	CAMPEL	THIBAULT	Apte	Apte	
GUERN	CAMPEL	VINCENT	Apte	Apte	Apte
GUERN	CORDEBAR	GAEL	Apte	Apte	
GUERN	CORDEBAR	MARINE	Apte	Apte	
GUERN	CORDEBAR	REGIS	Apte	Apte	
GUERN	ELLIAS	CLAUDE	Apte	Apte	Apte
GUERN	GREVESE	ERIC	Apte	Apte	Apte
GUERN	GREVESE	YOANN	Apte	Apte	Apte
GUERN	HEMON	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
GUERN	JEHANNO	ERIC	Apte	Apte	Apte
GUERN	KERBELLEC	GAETAN	Apte	Apte	
GUERN	KERDELHUE	LAURENT	Apte	Apte	
GUERN	LE BELLER	GWENDAL	Apte	Apte	Apte
GUERN	LE BOZEC	DIDIER	Apte	Apte	Apte
GUERN	LE DIAGON	AUDREY	Apte	Apte	
GUERN	LE DIAGON	SOAZIC	Apte	Apte	Apte
GUERN	LE GUEHENNEC	SEBASTIEN	Apte	Apte	
GUERN	LE JOSSEC	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
GUERN	LE LIBOUX	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
GUERN	LE MER	YANN	Apte	Apte	Apte
GUERN	TANGUY	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	BERNARD	MICHEL	Apte	Apte	
GUIDEL	BIENVENUE	JEAN-MICHEL	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	BOMIN	BENOIT	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	BOURBON	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	DOUCET	SYLVAIN	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	DOUGUET	JULIEN	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	GIRARD	ERWAN	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	GIRARD	JEAN-LOUIS	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	GOUELLO	PASCAL	Apte	Apte	
GUIDEL	GOUHIR	PASCAL	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	GUEGUIN	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	HOUGHTON	NICHOLAS	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	LAVOLE	JEAN-FRANCOIS	Apte	Apte	
GUIDEL	LE BERRE	THOMAS	Apte	Apte	
GUIDEL	LE PITE	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	LE TROUHER	DAMIEN	Apte	Apte	
GUIDEL	LENA	LOUIS	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	MAUDOUIT	DOMINIQUE	Apte	Apte	
GUIDEL	MEILLOUR	YOANN	Apte	Apte	
GUIDEL	MOELLO	MORGAN	Apte	Apte	
GUIDEL	MORGAN	YANN	Apte	Apte	
GUIDEL	PERRICHON	VINCENT	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	PUREN	TONY	Apte	Apte	
GUIDEL	QUEGUINER	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
GUIDEL	UHEL	DAMIEN	Apte	Apte	
GUIDEL	VEXIER	YVES	Apte	Apte	Apte
GUISCRIFF	BELNOU	FREDDY	Apte	Apte	
GUISCRIFF	BOEDEC	MICHEL	Apte	Apte	
GUISCRIFF	CHRISTIEN	LAURENT	Apte	Apte	
GUISCRIFF	CONAN	FREDERIC	Apte	Apte	
GUISCRIFF	COTTEN	STEPHANE	Apte	Apte	
GUISCRIFF	DERAIN	ERWANN	Apte	Apte	
GUISCRIFF	GLEYEN	BRUNO	Apte	Apte	
GUISCRIFF	GLEYEN	PASCAL	Apte	Apte	
GUISCRIFF	GUILLEMOT	GEORGES	Apte	Apte	
GUISCRIFF	HELIASSE	ROBERT	Apte	Apte	
GUISCRIFF	JAMET	JONATHAN	Apte	Apte	
GUISCRIFF	JAMET	LOUIS	Apte	Apte	
GUISCRIFF	JAMET	SERGE	Apte	Apte	
GUISCRIFF	KERHOST	PIERRE	Apte	Apte	
GUISCRIFF	LAMANDE	DAVID	Apte	Apte	
GUISCRIFF	LE CHEVANCHE	JESSICA	Apte	Apte	
GUISCRIFF	LE CHEVANCHE	MICHEL	Apte	Apte	
GUISCRIFF	LE FERREC	DIDIER	Apte	Apte	
GUISCRIFF	LE FLOC'H	JULIEN	Apte	Apte	
GUISCRIFF	LE GOFF	THIERRY	Apte	Apte	
GUISCRIFF	LE MOAL	ERIC	Apte	Apte	
GUISCRIFF	PIESSET	GUILLAUME	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
GUISCRIFF	SINQUIN	SEBASTIEN	Apte	Apte	
GUISCRIFF	TROALEN	GILLES	Apte	Apte	
HENNEBONT	AMABLE	Marc	Apte	Apte	
HENNEBONT	AMOUROUX	LAURENT	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	BARBIER	ANTOINE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	BAYART	AMELIE	Apte	Apte	
HENNEBONT	BEGOT	SEVERINE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	BERTIL	GUY-MARIE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	BERTIN	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	BIORET	MAEVA	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	BORGNIC	RONAN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	BOUCHER	DAMIEN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	BOUHIER	ANTOINE	Apte	Apte	
HENNEBONT	BOUHIER	PATRICK	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	BRICAULT	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	BRUNET	JEAN-BAPTISTE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	BURBAN	LAURENT	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	CANDALH	BENOIT	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	CANO	JULIE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	CASTERAN	WILLIAM	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	CHABREYRIE	XAVIER	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	CHARLIER	CYRIL	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	CHOCHARD	JUSTINE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	COIET	ARNAUD	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	COLLARD	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	COURSAULT	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	DAMPURE	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	DELAMARE	GIL	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	DUBOIS	JULIEN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	FRANCON	DENIS	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	GICQUEL	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	GIORGIS	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	GIRONNET	SAMUEL	Apte	Apte	
HENNEBONT	GOUADEC	PATRICE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	GOUJON	CYRILLE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	GUILLEMOTO	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	HYBOIS	JEREMIE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	JACOB	NATHALIE	Apte	Apte	
HENNEBONT	JAFFRE	YVON	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	JEANNOT	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	JEGONDAY	PIERRE-YVES	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	JULLIEN	MARC	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	KERMORVANT	MAXIME	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	KERRIC	STEVE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LAMOUR	DAVID	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE BOT	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE COROLLER	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE DUC (COLLET)	KATIA	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE FLOCH	JEAN-ANTOINE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE FORMAL	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
HENNEBONT	LE GALLIC	GWENAEL	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE GALLO	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE GLOANNEC	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE GOFF	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE GOUE	ALAIN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE GUIDEC	MATTHIEU	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE LEUXHE	PIERRE-YVES	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE MAREC	JULIEN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE MEIL	YOHANN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE MELINER	PIERRE-YVES	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE MENTEC	ERWAN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE METAYER	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE MOING	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE SOMMER	AMBROISE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LE STRAT	JEAN-RENE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LEBRETON	SEBASTIEN	Apte	Apte	
HENNEBONT	LEGAVE	CECILE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LEGENDRE	CORALIE	Apte	Apte	
HENNEBONT	LEGRAS	DAVID	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LEISSEN	PAUL	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LETELLIER	ALAN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LODE	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	LUTZENBERGER	CLAIRE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	MADEC	GWENDAL	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	MAGNAN	EMMANUEL	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	MARCHAL	TIPHAINE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	MARTIN	DIDIER	Apte	Apte	
HENNEBONT	MARTIN	Didier	Apte	Apte	
HENNEBONT	MEDEL	YANN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	MELNIKOFF	MATHIEU	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	MOREAU	MAUD	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	MOREL	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	MOTHU	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	MOTHU	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	MOUSEL	DIDIER	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	PARCA	MICHEL	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	PASQUIER	MARION	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	PECOT MCKEOWN	BENJAMIN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	PEDRONO	ROMAIN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	PENET	SIMON	Apte	Apte	
HENNEBONT	PICAUT	PATRICK	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	PIROLLEY	ROMAIN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	RAIMBAULT	JULIA	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	RAUDE	JEAN-MARC	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	RENOT	ERWANN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	SAILLY	ERIC	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	SAINTE-ROSE	MICHEL	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	SAMSON	YANNICK	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	SIBY	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	SILVANI	YANN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	SOUSSEING	LAURE	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
HENNEBONT	SUDEIX	YANN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	SZYMCZAK	ERIC	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	THOURET	DAVID	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	TOUATI	CHRISTOPHE	Apte	Apte	
HENNEBONT	TOURPIN	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
HENNEBONT	VALLEZ	LAURENT	Apte	Apte	Apte
HOEDIC	ALLANIC	ERIC	Apte	Apte	
HOEDIC	ALLANIC	SOPHIE	Apte	Apte	
HOEDIC	BLANCHET	MARIE-MADELEINE	Apte	Apte	
HOEDIC	BOTERF	LUCAS	Apte	Apte	
HOEDIC	KERGAL	SAMUEL	Apte	Apte	
HOEDIC	LE SAUSSE	ERWAN	Apte	Apte	
HOEDIC	MOISDON	SIMON	Apte	Apte	
HOUAT	COUSINEAU	THIBAULT	Apte	Apte	Apte
HOUAT	DUHAUT	ALBAN	Apte	Apte	
HOUAT	GODEFROY	PIERRE	Apte	Apte	
HOUAT	LE BERRE	ARNAUD	Apte	Apte	
HOUAT	LE FUR	TIPHAINE	Apte	Apte	
HOUAT	LE GURUN	ALAN	Apte	Apte	
HOUAT	LE GURUN	ANNE	Apte	Apte	
HOUAT	LE ROUX	FRANCOIS	Apte	Apte	
HOUAT	MUETTON	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
HOUAT	MUETTON	MARIE	Apte	Apte	
ILE AUX MOINES	BELLEGO	SEBASTIEN	Apte	Apte	
ILE AUX MOINES	BEVEN	LIONEL	Apte	Apte	
ILE AUX MOINES	BRIEL	FREDERIC	Apte	Apte	
ILE AUX MOINES	BRIEL	GUILLAUME	Apte	Apte	
ILE AUX MOINES	BRIEL	SAMUEL	Apte	Apte	Apte
ILE AUX MOINES	DESMAREST	JEAN-MARC	Apte	Apte	
ILE AUX MOINES	GUENO	CHRISTOPHE	Apte	Apte	
ILE AUX MOINES	GUY-JOLY	NADIA	Apte	Apte	Apte
ILE AUX MOINES	MERINI	FRANCK	Apte	Apte	
ILE AUX MOINES	TAVEAU	YVES	Apte	Apte	
ILE D'ARZ	BOINOT	ANNE-SOPHIE	Apte	Apte	Apte
ILE D'ARZ	CARTRON	PIERRICK	Apte	Apte	
ILE D'ARZ	DUBOIS	MARYSE	Apte	Apte	
ILE D'ARZ	LECHAT	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
ILE D'ARZ	PAILLUSON	EDITH	Apte	Apte	
ILE D'ARZ	PHILIPPE	LAURENCE	Apte	Apte	Apte
ILE D'ARZ	ROSE	ERIC	Apte	Apte	
ILE D'ARZ	SIQUER	CHRISTELLE	Apte	Apte	
INGUINIEL	CARRERIC	JACQUES	Apte	Apte	Apte
INGUINIEL	FOIN	FABRICE	Apte	Apte	
INGUINIEL	FORTUNE	FABRICE	Apte	Apte	
INGUINIEL	GLAZIOU	QUENTIN	Apte	Apte	
INGUINIEL	JAFFRE	ANTHONY	Apte	Apte	
INGUINIEL	JAKUBOWSKI	NATHALIE	Apte	Apte	Apte
INGUINIEL	LE BOURLAGAT	HERVE	Apte	Apte	
INGUINIEL	LE DANVIC	GUY-FRANCOIS	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
INGUINIEL	LE FORT	MATHIEU	Apte	Apte	Apte
INGUINIEL	LE FORT	NICOLAS	Apte	Apte	
INGUINIEL	LE GAL	ROMUALD	Apte	Apte	Apte
INGUINIEL	LE GUENNEC	DANIEL	Apte	Apte	
INGUINIEL	LE MASLE	THIBAULT	Apte	Apte	
INGUINIEL	LE PARC	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
INGUINIEL	LEJOSNE	ANNE	Apte	Apte	Apte
INGUINIEL	NEVEU	JULIEN	Apte	Apte	
INGUINIEL	PADAN	SEBASTIEN	Apte	Apte	
INGUINIEL	RIO	JEROME	Apte	Apte	
INGUINIEL	ROBINO	PIERRE-YVES	Apte	Apte	
JOSSELIN	BIOJOUT	JOEL	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	BLANCHE	VIRGINIE	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	BRIEND	GILDAS	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	CALMET	DIDIER	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	CORBEL	PIERRE	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	GAUTIER	ADRIEN	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	GICQUEL	AMELIE	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	GICQUEL	GUEWENN	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	GICQUEL	JACKY	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	GUILLOT	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	HUAU	MARIO	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	JEFFREDO	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	LE BARBIER	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	LE CADRE	CHARLOTTE	Apte	Apte	
JOSSELIN	LE MOING	BRUNO	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	LE PIOUFLE	PIERRE	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	LE PIOUFLE	TYPHAINE	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	MOLLET	OLIVIER	Apte	Apte	
JOSSELIN	MONCHAUD	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	MONTALESCOT	QUENTIN	Apte	Apte	
JOSSELIN	NAYL	CEDRIC	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	NAYL	FABRICE	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	PEDRONO	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	PEDRONO	GERARD	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	PEDRONO	ROMAIN	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	PERROTIN	YANNICK	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	PLANTARD	SEBASTIEN	Apte	Apte	
JOSSELIN	ROUXEL	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
JOSSELIN	TASTARD	HUGUES	Apte	Apte	Apte
KERFOURN	CHAMOT	SARAH	Apte	Apte	Apte
KERFOURN	COBIGO	THIERRY	Apte	Apte	
KERFOURN	GUILLERMIC	JEAN-MARC	Apte	Apte	
KERFOURN	GUILLORY	JEAN-PIERRE	Apte	Apte	Apte
KERFOURN	JEGONDAY	YANNICK	Apte	Apte	
KERFOURN	JOSSE	SOPHIE	Apte	Apte	Apte
KERFOURN	LAMOUR	ANTHONY	Apte	Apte	
KERFOURN	LE MERCIER	MICHEL	Apte	Apte	Apte
KERFOURN	LE ROSCOUET	YANN	Apte	Apte	
KERFOURN	LE ROUZIC	CELINE	Apte	Apte	Apte
KERFOURN	LE TEXIER	YVONNICK	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
KERFOURN	MENGUY	CLEMENT	Apte	Apte	
KERFOURN	PETIBON	MARIE	Apte	Apte	
KERFOURN	SOUFACHE	BERTRAND	Apte	Apte	
LA GACILLY	ANGRAND	LOIC	Apte	Apte	
LA GACILLY	BAUDU	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	BERNARD DE COURVILLE	EDOUARD	Apte	Apte	
LA GACILLY	BRANCHEREAU	ANTHONY	Apte	Apte	
LA GACILLY	CEVATHEEAN	JACQUES	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	CHALUMEAU	BERTRAND	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	CHENAIS	ELISE	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	COLLET	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	DAUPHAS	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	DAUPHAS	PATRICK	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	DAVALO	BRUNO	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	DAVY	ROMAIN	Apte	Apte	
LA GACILLY	DUPE	THIERRY	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	GODARD	ANTOINE	Apte	Apte	
LA GACILLY	GRIMAUD	PIERRE	Apte	Apte	
LA GACILLY	JOSSET	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	JOUEN	JEAN-PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	KERDUDO	EDOUARD	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	LE FUR	ALLAN	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	MADEC	CECILE	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	MAGUER	THIERRY	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	MALABEUF	PATRICK	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	MARION	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	MORICE	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	NOEL	PATRICE	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	ORHAND	MATTHIEU	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	PUISSANT	BERNARD	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	PUISSANT	JULIEN	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	REGENT	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	RIGOIS	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	ROYER	THIERRY	Apte	Apte	
LA GACILLY	SAUVOUREL	BRUNO	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	SOULAINE	REGIS	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	THOMAS	JEAN-FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	VAN DRIESSCHE	THIERRY	Apte	Apte	Apte
LA GACILLY	VRILLON	JEAN-BAPTISTE	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	ALLAIN	JEAN-LUC	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	ANEZO	XAVIER	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	BERET	PATRICK	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	BERET	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	BLOUET	PIERRE	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	BOCHER	ARMEL	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	BOULLARD	ANTOINE	Apte	Apte	
LA ROCHE BERNARD	BOULLARD	JACKY	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	BOULLARD	MAXIME	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
LA ROCHE BERNARD	BOULLARD	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	BRIERE	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	COLIN	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	DEFER	AMAURY	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	DENIGOT	DAVID	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	DENIS	LOIC	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	DENIS	PATRICE	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	DREAN	HERVE	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	DRENO	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	FOLLIN	DIMITRI	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	GOMBAUD	JEAN-YVES	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	GOMBAUD	SAMUEL	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	GONIDEC	ALAIN	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	GOURDIN	SAMUEL	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	LE BORGNE	MARTIAL	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	LENOUVEL	ANDRE	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	L'HOSPITALIER	NICOLAS	Apte	Apte	
LA ROCHE BERNARD	MAHEAS	JEREMY	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	MINEL	LOIC	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	PAGE	PIERRE-YVES	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	PECHARD	YOANN	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	PLAUD	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	RAVACHE	PATRICE	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	RICHARD	FLORIAN	Apte	Apte	
LA ROCHE BERNARD	THOMAS	CAROLINE	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	THOMAS	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	TOBIE	JEREMY	Apte	Apte	Apte
LA ROCHE BERNARD	TOBIE	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
LA TRINITE PORHOET	COLLET	EMILIE	Apte	Apte	
LA TRINITE PORHOET	ETIENNE	YOANN	Apte	Apte	
LA TRINITE PORHOET	FOUCHET	CORENTIN	Apte	Apte	
LA TRINITE PORHOET	FRANCOIS	ANTOINE	Apte	Apte	
LA TRINITE PORHOET	GAUTHIER	GUY	Apte	Apte	Apte
LA TRINITE PORHOET	GIQUEL	JEREMIE	Apte	Apte	
LA TRINITE PORHOET	GIQUEL	SYLVIE	Apte	Apte	Apte
LA TRINITE PORHOET	LECAM	GERARD	Apte	Apte	
LA TRINITE PORHOET	MAYEUR	DANIEL	Apte	Apte	Apte
LA TRINITE PORHOET	MENIER	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
LA TRINITE PORHOET	OLLITRAULT	FRANCK	Apte	Apte	Apte
LA TRINITE PORHOET	POIRIER	DIDIER	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
LA TRINITE PORHOET	POIRIER	EUGENE	Apte	Apte	
LA TRINITE PORHOET	PONDART	JEROME	Apte	Apte	
LA TRINITE PORHOET	THOMAS	LIONEL	Apte	Apte	Apte
LA TRINITE PORHOET	URVOY	DOMINIQUE	Apte	Apte	
LANGUIDIC	ALLIO	BASTIEN	Apte	Apte	
LANGUIDIC	CAMENEN	RICHARD	Apte	Apte	
LANGUIDIC	CARGOUET	GILLES	Apte	Apte	
LANGUIDIC	DARRAS	CLAUDINE	Apte	Apte	
LANGUIDIC	DAVID	DIDIER	Apte	Apte	
LANGUIDIC	DEFLORIN	THOMAS	Apte	Apte	
LANGUIDIC	DERRIEN	FRANCOIS	Apte	Apte	
LANGUIDIC	GARNIER	MARIE-HELENE	Apte	Apte	
LANGUIDIC	GOURDEN	JEAN-MARC	Apte	Apte	
LANGUIDIC	LE CAPITAINE	ERIC	Apte	Apte	
LANGUIDIC	LE DEAUT	MAXIME	Apte	Apte	
LANGUIDIC	LE DEVENTEC	BERTRAND	Apte	Apte	
LANGUIDIC	LE FRANC	DIDIER	Apte	Apte	
LANGUIDIC	LE FRANC	QUENTIN	Apte	Apte	
LANGUIDIC	LE GALLIC	GWENAEL	Apte	Apte	Apte
LANGUIDIC	LE GOFF	PATRICK	Apte	Apte	
LANGUIDIC	LE MENTEC	PHILIPPE	Apte	Apte	
LANGUIDIC	LE PALLUD	HUBERT	Apte	Apte	
LANGUIDIC	MALRY	NICOLAS	Apte	Apte	
LANGUIDIC	MOURIEC	DENIS	Apte	Apte	
LANGUIDIC	PARIS	JEAN-YVES	Apte	Apte	
LANGUIDIC	PINEAU	ERWANN	Apte	Apte	
LE FAOUET	BERTIN	ELODIE	Apte	Apte	
LE FAOUET	CARO	JEREMIE	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	DERRIEN	GEORGES	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	FLEGEAU	ANDREE	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	FRAGNIER	CEDRIC	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	GRARE	JEAN-PIERRE	Apte	Apte	
LE FAOUET	GUILLEMOT	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	KERJEAN	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	KERJEAN	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	KERVEADOU	DIDIER	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	LE BOULCH	ROGER	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	LE BOULCH	XAVIER	Apte	Apte	
LE FAOUET	LE BRIS	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	LE CORRE	DIDIER	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	LE GUYADER	EMMANUEL	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	LIMBOUR	KRISTELL	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	LOLLIER	VANESSA	Apte	Apte	
LE FAOUET	MARIOTTAT	SARAH	Apte	Apte	
LE FAOUET	MELIARENNE	JULIEN	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	MOIZAN	ERIC	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	MORVANT	STEPHANE	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
LE FAOUET	PERON	THOMAS	Apte	Apte	
LE FAOUET	POULHALEC	LOIC	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	QUILLO	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	ROBERT	NATHALIE	Apte	Apte	
LE FAOUET	ROUDOT	YANNICK	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	SIVY	SERGE	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	UDO	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
LE FAOUET	URVOIS	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	AUFFRET	JULIE	Apte	Apte	
LE PALAIS	BOURDEL	DAVID	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	BOYER	TRISTAN	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	CHIQUET	LUDIVINE	Apte	Apte	
LE PALAIS	DANIELO	ETIENNE	Apte	Apte	
LE PALAIS	DANIELO	THOMAS	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	DENNY	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	FOURMOND	MEDHI	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	FOURMY	SYLVIE	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	GAUTIER	EMMANUEL	Apte	Apte	
LE PALAIS	GUEN	YANN	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	GUILLAUME	FABRICE	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	HAYS	JEROME	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	HEBERT	TANGUY	Apte	Apte	
LE PALAIS	HUCHET	NICOLAS	Apte	Apte	
LE PALAIS	LE BIHAN	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	LE FLOCH	MORVAN	Apte	Apte	
LE PALAIS	LE SON	DAVID	Apte	Apte	
LE PALAIS	LE TUTOUR	DAVID	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	MATIAS	OLIVIER	Apte	Apte	
LE PALAIS	MOUTARDIER	ALEXANDRA	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	OLIERIC	MICHEL	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	PELVEN	ARMAND	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	POUEZEVARA	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	SAMZUN	ALIDA	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	SAMZUN	SIMON	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	TONNEL	FABRICE	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	TONNEL-GATINEAU	ANNE-HELENE	Apte	Apte	
LE PALAIS	VALIN	NATHALIE	Apte	Apte	Apte
LE PALAIS	WASSMER	FRANCK	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	ARHUIS	YOANN	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	AUDIC	GAETAN	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	BERRA	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	BOHELAY	ERIC	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	BOLLE	LOUISE	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	BOURLIEUX	GWENDAL	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	BRAZIDEC	DAVID	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	BRIENT	SIMON	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	DEBEAUMONT	STANISL	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	DIBOUES	ERIC	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	DIBOUES	GWENAEL	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	DUVAL	ERIC	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	ETIENNE	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
LOCMINE	ETIENNE	RONAN	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	FABLEC	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	GAUTHIER	FABIEN	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	GIQUEL	BRUNO	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	GRANDIN	YANN	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	GUEGAN	MURIELLE	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	GUENEY	GILLES	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	GUENEY	GILLES	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	HOUEIX	JEAN-PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	JAFFRE	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	LE BAYON	GILLES	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	LE BAYON	JEAN-CHARLES	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	LE CLAINCHE	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	LE CLERE	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	LE CROM	CEDRIC	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	LE DROGUENE	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	LE GAL	DIDIER	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	LE GALLIARD	MARIE	Apte	Apte	
LOCMINE	LE HENANFF	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	LE MOING	DAVID	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	LE PAIH	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	LE RAY	GWENN	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	LE TORTOREC	GUY	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	LOHEZIC	GWENDELINE	Apte	Apte	
LOCMINE	MEUNIER	NICOLE	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	NUEL	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	REGNAULT	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	RUBIO	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	SAUVAGEOT	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
LOCMINE	TOUTAIN	REGIS	Apte	Apte	Apte
LORIENT	ALLAIN	HERVE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	ALLAIN	JEAN-NOEL	Apte	Apte	Apte
LORIENT	AUGERET	NOEMIE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	BARBO	GERALDINE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	BATARD	BENJAMIN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	BAUDRY	DAVID	Apte	Apte	Apte
LORIENT	BESEGHER	DAVID	Apte	Apte	Apte
LORIENT	BOUCHER	BRUNO	Apte	Apte	Apte
LORIENT	BOULET	JEAN-LOUIS	Apte	Apte	Apte
LORIENT	BOURBON	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	BRUCY	MARIE	Apte	Apte	
LORIENT	BRUNO	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	CADO	LAURENT	Apte	Apte	Apte
LORIENT	CALLOCH	FABRICE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	CARVENNEC	FRANCK	Apte	Apte	Apte
LORIENT	CECCONI	JONATHAN	Apte	Apte	
LORIENT	CHOCHARD	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	CHOISY	BRUNO	Apte	Apte	Apte
LORIENT	CLAUDIC	PASCAL	Apte	Apte	Apte
LORIENT	CONAN	XAVIER	Apte	Apte	Apte
LORIENT	CORMAO (TREGOAT)	SABRINA	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
LORIENT	CORNOU	NATACHA	Apte	Apte	Apte
LORIENT	COURIO	BRUNO	Apte	Apte	
LORIENT	COURIO	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	COURTET	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	CRETON	MARC	Apte	Apte	Apte
LORIENT	DANDOIS	NICOLAS	Apte	Apte	
LORIENT	DARCEL	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	DAUZON	PIERRE	Apte	Apte	
LORIENT	DECOULEUR	ERIC	Apte	Apte	Apte
LORIENT	DESSERT	MARJOLAINE	Apte	Apte	
LORIENT	DOUCET	SYLVAIN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	DUBEE	YANN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	DUBOURG	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	DUHAMEL	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
LORIENT	ESCALLIER	LAURENT	Apte	Apte	Apte
LORIENT	EVANNO	PHILIPPE	Apte	Apte	
LORIENT	EZANNO	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
LORIENT	EZANNO	ROMAIN	Apte	Apte	
LORIENT	FASSIH	MARC	Apte	Apte	
LORIENT	FAVE	BERTRAND	Apte	Apte	
LORIENT	FLATRES	ALEXIS	Apte	Apte	
LORIENT	FRESSER	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	GATEAU	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	GERBORE	FRANCKY	Apte	Apte	Apte
LORIENT	GOUELLO	ANTOINE	Apte	Apte	
LORIENT	GOUELLO	ERIC	Apte	Apte	Apte
LORIENT	GOURONC	YOANN	Apte	Apte	
LORIENT	GOURVEN	JEREMY	Apte	Apte	Apte
LORIENT	GUEGAN	CLAUDE	Apte	Apte	
LORIENT	GUEGUEN	CLAUDE	Apte	Apte	
LORIENT	GUEHENNEC	CEDRIC	Apte	Apte	Apte
LORIENT	GUEZOU	ERWAN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	GUILLEMOTO	ERIC	Apte	Apte	
LORIENT	GUILLOUX	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	HALOPEAU	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
LORIENT	HENRY	MATHIEU	Apte	Apte	Apte
LORIENT	HOREL	ALLAN	Apte	Apte	
LORIENT	HOUEL	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
LORIENT	JACONO	THIBAULT	Apte	Apte	
LORIENT	KERNIN	ANTHONY	Apte	Apte	
LORIENT	KERRIC	STEVE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	KERYFEN	GILLES	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LAMOUR	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LAURENS	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LAUWERS	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LAUWERS	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE BERRE	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE BLEIZ	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE BOURLOT	HERVE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE BOZEC	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE BRIS	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
LORIENT	LE COZ	STEPHANE	Apte	Apte	
LORIENT	LE FELLIC	THIERRY	Apte	Apte	
LORIENT	LE FLOCH	ERWAN	Apte	Apte	
LORIENT	LE FLOCH	VANESSA	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE GALL	ROMUALD	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE GOFF	DENIS	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE GOFF	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE GOFF	NICOLAS	Apte	Apte	
LORIENT	LE GOUANVIC	RENALD	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE GOVIC	DIDIER	Apte	Apte	
LORIENT	LE GOVIC	NATHALIE	Apte	Apte	
LORIENT	LE GUENNEC	TONY	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE HEN	YVES	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE HENAFF	YVAN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE HO	PATRICE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE MENTEC	XAVIER	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE MIGNANT	PIERRE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE NADANT	ERWAN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE PENVEN	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE PEVEDIC	DAMIEN	Apte	Apte	
LORIENT	LE SOMMER	AMBROISE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE SQUERE	MICHEL	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LE TEUFF	YANNICK	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LEGENDRE	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LEGNAME	RICHARD	Apte	Apte	Apte
LORIENT	LEPRINCE	JEROME	Apte	Apte	
LORIENT	LONG	VINCENT	Apte	Apte	
LORIENT	LYVINEC	YVAN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	MANCEL	SEVERINE	Apte	Apte	
LORIENT	MANILLER	JONATHAN	Apte	Apte	
LORIENT	MARLIERE	JEAN-LUC	Apte	Apte	Apte
LORIENT	MARTELOT	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	MARTELOT	ERWAN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	MARTIN	LUC	Apte	Apte	Apte
LORIENT	MASSON	SYLVAIN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	MAUFFRET	JEREMY	Apte	Apte	
LORIENT	MIOTES	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
LORIENT	MOUFLET	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	MUETTON	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	NESTOUT	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
LORIENT	NOEL	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
LORIENT	ODIE	JEAN-MARC	Apte	Apte	Apte
LORIENT	OLLIVIER	JEROME	Apte	Apte	Apte
LORIENT	PAYET	JEAN-MICKAEL	Apte	Apte	Apte
LORIENT	PERONNO	YANNICK	Apte	Apte	Apte
LORIENT	PERSONNIC	JEAN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	PETIT	JEFFERY	Apte	Apte	Apte
LORIENT	PICHON	JULIEN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	QUILEZ	BORIS	Apte	Apte	Apte
LORIENT	RAOULAS	ERIC	Apte	Apte	Apte
LORIENT	RIO	REGIS	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
LORIENT	RIOU	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	ROHO	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
LORIENT	ROLLO	PASCAL	Apte	Apte	Apte
LORIENT	ROUSSARD	REMY	Apte	Apte	Apte
LORIENT	RUELLAN	YOANN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	SOREAU	RICHARD	Apte	Apte	Apte
LORIENT	SORET	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
LORIENT	SOULARD	CLAUDE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	SPECQUE	CLEMENT	Apte	Apte	Apte
LORIENT	TESSIER	ROMAIN	Apte	Apte	
LORIENT	THOMAS	YVON	Apte	Apte	
LORIENT	TIFON	STEVEN	Apte	Apte	
LORIENT	TIREL	RIWALL	Apte	Apte	Apte
LORIENT	TOURPIN	YANNICK	Apte	Apte	Apte
LORIENT	TROTTIER	KEVIN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	TUESTA	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
LORIENT	UZEL	DAVID	Apte	Apte	Apte
LORIENT	VAILLANT	BRUNO	Apte	Apte	Apte
LORIENT	VEILLON	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
LORIENT	VILARD	LAURENT	Apte	Apte	
LORIENT	VINCON	BAPTISTE	Apte	Apte	
LORIENT	YHUEL	JEAN-PIERRE	Apte	Apte	Apte
LORIENT	ZEGHLACHE	EMMANUEL	Apte	Apte	
LORIENT Grpt	ALVAREZ	JACQUES	Apte	Apte	Apte
LORIENT Grpt	BOULCH	NATHALIE	Apte	Apte	
LORIENT Grpt	BOULLE	ERIC	Apte	Apte	Apte
LORIENT Grpt	LE BELLEGUIC	PATRICK	Apte	Apte	Apte
LORIENT Grpt	LE DOUSSAL	MICHEL	Apte	Apte	Apte
LORIENT Grpt	POIRIER	ERIC	Apte	Apte	Apte
LORIENT Grpt	TIREL	JEAN-YVES	Apte	Apte	Apte
MALESTROIT	BEDAS	ALAIN	Apte	Apte	
MALESTROIT	BERTHY	STEPHANE	Apte	Apte	
MALESTROIT	BIHOUEE	VINCENT	Apte	Apte	
MALESTROIT	BLANCHARD	JEAN-VINCENT	Apte	Apte	
MALESTROIT	BLANCHET	ARNAUD	Apte	Apte	
MALESTROIT	BROGARD	ALAIN	Apte	Apte	
MALESTROIT	CHATAL	YANNICK	Apte	Apte	
MALESTROIT	CHEFDOR	REMY	Apte	Apte	
MALESTROIT	CHOTARD	RONAN	Apte	Apte	
MALESTROIT	COURTEL	BERTRAND	Apte	Apte	
MALESTROIT	COURTEL	FRANCK	Apte	Apte	
MALESTROIT	DANIEL	JEROME	Apte	Apte	
MALESTROIT	DAVALO	SAMUEL	Apte	Apte	
MALESTROIT	EVAIN	SERGE	Apte	Apte	
MALESTROIT	GICQUEL	MICHELE	Apte	Apte	
MALESTROIT	GOUGEON	CEDRIC	Apte	Apte	
MALESTROIT	GUEGAN	PATRICK	Apte	Apte	
MALESTROIT	HANGOUET	CAROLINE	Apte	Apte	
MALESTROIT	HAVART	JEAN-PIERRE	Apte	Apte	
MALESTROIT	HERCELIN	JANICK	Apte	Apte	
MALESTROIT	JURBERT	PIERRE	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
MALESTROIT	LE BOUQUIN	YVONNICK	Apte	Apte	
MALESTROIT	LE BRETON	GAELLE	Apte	Apte	
MALESTROIT	LE COURTOIS	CHRISTIAN	Apte	Apte	
MALESTROIT	LE FLOCH	SAMUEL	Apte	Apte	
MALESTROIT	LE GAL	JEAN-MARIE	Apte	Apte	
MALESTROIT	LE HIR	JACQUES	Apte	Apte	
MALESTROIT	LE HIR	LUDOVIC	Apte	Apte	
MALESTROIT	LE RAT	FREDERICK	Apte	Apte	
MALESTROIT	LE RAY	STEVEN	Apte	Apte	
MALESTROIT	LE SAUTER	SYLVINE	Apte	Apte	
MALESTROIT	LEDUC	JEAN-NOEL	Apte	Apte	
MALESTROIT	MORON	DIDIER	Apte	Apte	
MALESTROIT	OILLO	MAXENCE	Apte	Apte	
MALESTROIT	PELLERIN	DAVID	Apte	Apte	
MALESTROIT	PELLERIN	JEAN-PAUL	Apte	Apte	
MALESTROIT	PLISSON	YVONNICK	Apte	Apte	
MALESTROIT	QUATREVILLE	PIERRICK	Apte	Apte	
MALESTROIT	RENARD	NICOLAS	Apte	Apte	
MALESTROIT	ROLLO	AYMERIC	Apte	Apte	
MALESTROIT	ROUILLE	VIRGINIE	Apte	Apte	
MALESTROIT	SEBERT	STEPHEN	Apte	Apte	
MALESTROIT	SERO	JULIEN	Apte	Apte	
MALESTROIT	TASTARD	SERGE	Apte	Apte	
MALESTROIT	THEBAUD	CYRILLE	Apte	Apte	
MALESTROIT	TOUZE	AIME	Apte	Apte	
MALESTROIT	TOUZE	MYRIAM	Apte	Apte	
MAURON	AUBRIL	ERIC	Apte	Apte	Apte
MAURON	BERTHE	PASCAL	Apte	Apte	Apte
MAURON	CHOMAUD	MAURICE	Apte	Apte	Apte
MAURON	DANO	YVES	Apte	Apte	Apte
MAURON	DE LA LOSA	EMMANUEL	Apte	Apte	
MAURON	FICHET	PASCAL	Apte	Apte	Apte
MAURON	GESFEROIS	HERVE	Apte	Apte	Apte
MAURON	GORTAIS	PAULINE	Apte	Apte	
MAURON	JALU	ALICIA	Apte	Apte	
MAURON	JOSSE	ERIC	Apte	Apte	Apte
MAURON	JOSSE	FRANCOIS	Apte	Apte	
MAURON	LAUBE	DAMIEN	Apte	Apte	
MAURON	LE BRIS	ROZENN	Apte	Apte	
MAURON	LE BRIS	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
MAURON	LE CALLONNEC	EMILIEN	Apte	Apte	
MAURON	LECOMTE	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
MAURON	LEFORT	PHILIPPE	Apte	Apte	
MAURON	LELIEVRE	JEAN-PAUL	Apte	Apte	Apte
MAURON	LELIEVRE	KEVIN	Apte	Apte	
MAURON	LEO	LUDOVIC	Apte	Apte	
MAURON	MARCHAND	LOIC	Apte	Apte	Apte
MAURON	MARTIN	JEAN-PIERRE	Apte	Apte	Apte
MAURON	MONNIER	SEBASTIEN	Apte	Apte	
MAURON	MORIN	MICHEL	Apte	Apte	Apte
MAURON	MORIN	NOEMIE	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
MAURON	PELLAN	GILDAS	Apte	Apte	Apte
MAURON	PICHOIS	MATTHIEU	Apte	Apte	
MAURON	POUCHIN	TANGUY	Apte	Apte	
MAURON	RAULT	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
MAURON	TALLEC	CHARLOTTE	Apte	Apte	
MAURON	URVOY	ROMAN	Apte	Apte	
MELRAND	EVANNO	MARTIAL	Apte	Apte	Apte
MELRAND	GUILLEMOT	ARNAUD	Apte	Apte	
MELRAND	GUILLEMOT	PASCAL	Apte	Apte	
MELRAND	GUYOMARD	JEROME	Apte	Apte	Apte
MELRAND	JULE	YOANN	Apte	Apte	
MELRAND	LE FOULGOCQ	DIDIER	Apte	Apte	
MELRAND	LE FRANC	NELLY	Apte	Apte	Apte
MELRAND	LE GOFF	CEDRIC	Apte	Apte	
MELRAND	LE GOFF	MAELENN	Apte	Apte	
MELRAND	LE MOULLAC	PIERRE	Apte	Apte	Apte
MELRAND	LE STRAT	CHRISTIAN	Apte	Apte	
MELRAND	MALARDE	JEAN-MARIE	Apte	Apte	
MELRAND	TANGUY	JIMMY	Apte	Apte	
MELRAND	TANGUY	KEVIN	Apte	Apte	
MELRAND	TANGUY	MARIE-LAURE	Apte	Apte	Apte
MENEAC	BOSCHET	EMMANUELLE	Apte	Apte	
MENEAC	BOSCHET	ROMAIN	Apte	Apte	Apte
MENEAC	CHAUMORCEL	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
MENEAC	CHENAIS	CHARLES	Apte	Apte	Apte
MENEAC	DAVIES	DOMINIC	Apte	Apte	
MENEAC	DORE	CINDY	Apte	Apte	
MENEAC	DORE	LIONEL	Apte	Apte	Apte
MENEAC	GASTARD	JULIEN	Apte	Apte	
MENEAC	GAUDAIRE	EMMANUEL	Apte	Apte	Apte
MENEAC	GRIPPON	GILLES	Apte	Apte	
MENEAC	HAVY	STEPHANE	Apte	Apte	
MENEAC	HOCHET	THIERRY	Apte	Apte	Apte
MENEAC	JOUANNIC	BRUNO	Apte	Apte	Apte
MENEAC	LESSARD	ADELINE	Apte	Apte	Apte
MENEAC	MORIO	MARILYNE	Apte	Apte	Apte
MENEAC	PATTIER	BENOIT	Apte	Apte	
MENEAC	PERANT	YVES	Apte	Apte	Apte
MENEAC	RAFFRAY	ANNE	Apte	Apte	Apte
MENEAC	RAFFRAY	JONATHAN	Apte	Apte	
MENEAC	RAULO	PASCAL	Apte	Apte	Apte
MENEAC	RONXIN	ALPHONSE	Apte	Apte	Apte
MOLAC	BERCHIER	CEDRIC	Apte	Apte	
MOLAC	BOUSSO	JEAN-YVES	Apte	Apte	
MOLAC	BOUTHEILLY	LOIC	Apte	Apte	
MOLAC	BREDOUX	GILDAS	Apte	Apte	
MOLAC	CLEMENT	JACQUES	Apte	Apte	
MOLAC	DANIEL	YOANN	Apte	Apte	
MOLAC	DEBAYS	JEROME	Apte	Apte	
MOLAC	DEBAYS	MARC	Apte	Apte	
MOLAC	DEBONNET	CHRISTOPHE	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
MOLAC	GERGAUD	MICKAEL	Apte	Apte	
MOLAC	GUEHO	SEBASTIEN	Apte	Apte	
MOLAC	GUILLAS	CHLOE	Apte	Apte	
MOLAC	JUBEAU	DAVID	Apte	Apte	
MOLAC	LE BRUN	HERVE	Apte	Apte	
MOLAC	LERICHE	FRANK	Apte	Apte	Apte
MOLAC	LORGEOT	ROMAIN	Apte	Apte	
MOLAC	MICHEL	OLIVIER	Apte	Apte	
MOLAC	ONNILLON	CHRISTIAN	Apte	Apte	
MOLAC	PROVOT	FRANCOIS	Apte	Apte	
MOLAC	PROVOT	PIERRE	Apte	Apte	
MOLAC	PUZENAT	SEBASTIEN	Apte	Apte	
MOLAC	RAULO	LAURENT	Apte	Apte	
MOLAC	REGENT	MARIE-PIERRE	Apte	Apte	
MOLAC	RIVAL	ANTHONY	Apte	Apte	
MOLAC	ROGARD	CEDRIC	Apte	Apte	
MUZILLAC	CLERY	ROMAIN	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	DEBRIX	JEAN-PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	DELAUNAY	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	GAGNE	NICOLAS	Apte	Apte	
MUZILLAC	GALUDEC	FRANCK	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	GOUPIL	FRANCOIS	Apte	Apte	
MUZILLAC	GUILLODO	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	GUILLOUX	JEAN-CHARLES	Apte	Apte	
MUZILLAC	GUIMARD	SYLVAIN	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	HAMON	SABRINA	Apte	Apte	
MUZILLAC	JAHIER	ANTOINE	Apte	Apte	
MUZILLAC	JARNIGON	FRANCK	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	JEGO	PAULETTE	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	LANCIEN	JOHAN	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	LE BRAS	PASCAL	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	LE CAM	JOCELYNE	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	LE DREAU	LAURENT	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	LE GUENNEC	JULIEN	Apte	Apte	
MUZILLAC	LE PALLEC	FREDERIC	Apte	Apte	
MUZILLAC	LEGLAND	CLAUDE	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	LEGLAND	HERVE	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	LINO	BENJAMIN	Apte	Apte	
MUZILLAC	MARTIN	ADRIEN	Apte	Apte	
MUZILLAC	MARTIN	CORENTIN	Apte	Apte	
MUZILLAC	MARTINEZ	JOSE	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	NICOL	ALAIN	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	NICOLAS	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	NOUVIAN	LAURE	Apte	Apte	
MUZILLAC	NOWINSKI	GUILLAUME	Apte	Apte	
MUZILLAC	OREVE	EMMANUELLE	Apte	Apte	
MUZILLAC	PAUL	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	PAUL	NOEL	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	PAUL	VICTOR	Apte	Apte	
MUZILLAC	PEDRON	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	POIRIER	ANTHONY	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
MUZILLAC	PONDARD	RENE	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	RECHER	Rose-Hannah	Apte	Apte	
MUZILLAC	RETIERE	KARL	Apte	Apte	Apte
MUZILLAC	ROBERT	LOIC	Apte	Apte	
MUZILLAC	ROUILLER	ROMUALD	Apte	Apte	
MUZILLAC	TATARD	AXEL	Apte	Apte	
NOYAL-PONTIVY	CARO	JORDAN	Apte	Apte	
NOYAL-PONTIVY	DENIS	ROLAND	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	EZANIC	FRANCOIS	Apte	Apte	
NOYAL-PONTIVY	FONSON	MARC-ANTOINE	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	GUIDARD	DAVID	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	GUILLOUX	CAROLE	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	GUILLOUX	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	JAN	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	JARNO	VALERIE	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	LAUDRIN	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	LE BIHAN	GAETAN	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	LE BOULCH	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	LE GOUIC	JOHAN	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	LE MOIGNIC	VALERIE	Apte	Apte	
NOYAL-PONTIVY	MAHEAS	DAMIEN	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	NICOLAS	VINCENT	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	PENVEN	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	RUNIGO	JEROME	Apte	Apte	Apte
NOYAL-PONTIVY	TANGUY	PASCAL	Apte	Apte	
NOYAL-PONTIVY	THEPOT	LUCIEN	Apte	Apte	Apte
PEAULE	BELLEC	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
PEAULE	CRANO	GAELIG	Apte	Apte	
PEAULE	DALINO	GERARD	Apte	Apte	Apte
PEAULE	DELALANDE	Alexandra	Apte	Apte	
PEAULE	DRENO	ALAN	Apte	Apte	Apte
PEAULE	DRENO	JOHAN	Apte	Apte	
PEAULE	EON	ALBERT	Apte	Apte	Apte
PEAULE	JEHANNO	BENJAMIN	Apte	Apte	
PEAULE	JEHANNO	JOSE	Apte	Apte	
PEAULE	JEHANNO	YANNICK	Apte	Apte	Apte
PEAULE	JERLIER	STEPHANIE	Apte	Apte	
PEAULE	LAMBERT	AURELIEN	Apte	Apte	
PEAULE	LESCOP	CHRISTOPHE	Apte	Apte	
PEAULE	MAHE (DRENO)	LUCIE	Apte	Apte	
PEAULE	NOGUET	FABRICE	Apte	Apte	Apte
PEAULE	PERRION	REMI	Apte	Apte	Apte
PEAULE	ROBERT	FRANCK	Apte	Apte	Apte
PENESTIN	BERTHOME	FRANCOIS	Apte	Apte	
PENESTIN	CRUSSON	CHRISTOPHE	Apte	Apte	
PENESTIN	CRUSSON	FABRICE	Apte	Apte	
PENESTIN	CRUSSON	JEAN-CLAUDE	Apte	Apte	
PENESTIN	CRUSSON	LOIC	Apte	Apte	
PENESTIN	GUIHARD	DIDIER	Apte	Apte	
PENESTIN	JAUNY	PIERRICK	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
PENESTIN	LAISNE	ALIZEE	Apte	Apte	
PENESTIN	LELAY	DIDIER	Apte	Apte	
PENESTIN	LEROUX	SYLVAIN	Apte	Apte	
PENESTIN	RICHEUX	FRANCOIS	Apte	Apte	
PENESTIN	ROUSSEL	KEVIN	Apte	Apte	
PENESTIN	TENDRON	DAVID	Apte	Apte	
PENESTIN	VAUGRENARD	DANIEL	Apte	Apte	
PLESCOP	BIGORGNE	PAULINE	Apte	Apte	
PLESCOP	BLANCHET	NICOLAS	Apte	Apte	
PLESCOP	BOCENNO	ERWAN	Apte	Apte	
PLESCOP	BOSSENO	PHILIPPE	Apte	Apte	
PLESCOP	BOUTE	JONATHAN	Apte	Apte	
PLESCOP	BROSSETTE	KILIAN	Apte	Apte	
PLESCOP	DERRIEN	STEPHANIE	Apte	Apte	Apte
PLESCOP	ETHEVE	VICTORIA	Apte	Apte	
PLESCOP	FORGET	FRANCOIS	Apte	Apte	
PLESCOP	GUILCHER	LOEIZ	Apte	Apte	Apte
PLESCOP	LAVARENNE	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
PLESCOP	LE DEVEDEC	LOIC	Apte	Apte	Apte
PLESCOP	LE MENAJOUR	LAURENT	Apte	Apte	Apte
PLESCOP	LE QUINTREC	THIBAUT	Apte	Apte	
PLESCOP	LE TALOUR	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
PLESCOP	LE TRIONNAIRE	LUDOVIC	Apte	Apte	
PLESCOP	LECHESNE	ANNE-SOPHIE	Apte	Apte	Apte
PLESCOP	LEVESQUE	NADEGE	Apte	Apte	
PLESCOP	MAHE	GUILLAUME	Apte	Apte	
PLESCOP	MAHE	LAURIE	Apte	Apte	
PLESCOP	MANIC	LAURENT	Apte	Apte	
PLESCOP	PERONNO	YANNICK	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	ADLOFF	KEVIN	Apte	Apte	
PLOEMEUR	AUDRAIN	DAVID	Apte	Apte	
PLOEMEUR	BABISE	FREDERIC	Apte	Apte	
PLOEMEUR	BENASSI	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	BIGOT	SOAZIG	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	BORRI	TRISTAN	Apte	Apte	
PLOEMEUR	BOUGER	NICOLAS	Apte	Apte	
PLOEMEUR	BOURMAUD	LAURENT	Apte	Apte	
PLOEMEUR	BOUTIER	LOIC	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	BRANCHOUX	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	BRAUD	JULIEN	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	BRETON	SERGE	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	CLAQUIN	JEREMY	Apte	Apte	
PLOEMEUR	COENT	ANTOINE	Apte	Apte	
PLOEMEUR	COENT	GUILLAUME	Apte	Apte	
PLOEMEUR	CORNOU	PASCAL	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	CUSERET	ADELINE	Apte	Apte	
PLOEMEUR	DROAL	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	FOULON	JEAN-MARC	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	GAINCHE	HERVE	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	GORELY	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	GRANGER	GREGORY	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
PLOEMEUR	GRENET	STEPHANIE	Apte	Apte	
PLOEMEUR	GUEGAN	ROMUALD	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	HAGOPIAN	GREGORY	Apte	Apte	
PLOEMEUR	HELLEC	JONATHAN	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	HERRY	DAVID	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	HOUGHTON	LUKA	Apte	Apte	
PLOEMEUR	HUARD	JEAN-YVES	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	JARRY	MORGAN	Apte	Apte	
PLOEMEUR	LE BORGNE	JEAN-MARC	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	LE BOUHART	RAPHAEL	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	LE DOUSSAL	CLEMENT	Apte	Apte	
PLOEMEUR	LE GAL	FLORIAN	Apte	Apte	
PLOEMEUR	LE GAL	JEREMY	Apte	Apte	
PLOEMEUR	LE GARREC	ERIC	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	LE GOFF	MARIE	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	LE GOSLES	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	LE GOURRIEREC	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	LE PITE	RONAN	Apte	Apte	
PLOEMEUR	LE ROUX	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	LE SAGER	YOHANN	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	LEMAIRE	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	LEMAIRE	MICHEL	Apte	Apte	
PLOEMEUR	MAHE	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	MAHE	SERGE	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	MESQUITA	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	ORVOINE	PATRICK	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	PASQUIO	DAVID	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	PELLETIER	SEBASTIEN	Apte	Apte	
PLOEMEUR	PENVERN	DIMITRI	Apte	Apte	
PLOEMEUR	PICART	SERGE	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	PICHON	ERWAN	Apte	Apte	
PLOEMEUR	PREVOST	JORD	Apte	Apte	
PLOEMEUR	PUECH	CEDRIC	Apte	Apte	
PLOEMEUR	RISPOSI	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	STEPHANT	MARC	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	SUDEIX	GILLES	Apte	Apte	Apte
PLOEMEUR	TREGOAT	KARL	Apte	Apte	Apte
PLOERDUT	EDY	CLEMENT	Apte	Apte	
PLOERDUT	EDY	MARGAUX	Apte	Apte	
PLOERDUT	HENAFF	LUC	Apte	Apte	Apte
PLOERDUT	KERROUE	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
PLOERDUT	LE BIAVANT	FREDERIC	Apte	Apte	
PLOERDUT	LE DOUARON	ROMAIN	Apte	Apte	
PLOERDUT	LE FLOCH	KATARINA	Apte	Apte	Apte
PLOERDUT	LE GAL	JEAN-JACQUES	Apte	Apte	Apte
PLOERDUT	LE MANACH	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
PLOERDUT	LE MOINE	PIERRICK	Apte	Apte	Apte
PLOERDUT	LE PARC	NICOLAS	Apte	Apte	
PLOERDUT	NICOLAS	YANNICK	Apte	Apte	Apte
PLOERDUT	NOGUELLOU	RIWAN	Apte	Apte	
PLOERDUT	NOGUELLOU	YANN	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
PLOERDUT	QUEMENER	PAULINE	Apte	Apte	
PLOERDUT	RIO	ALAIN	Apte	Apte	Apte
PLOERDUT	ROPERS	CHRISTOPHE	Apte	Apte	
PLOEREN	BERNARD	VINCENT	Apte	Apte	
PLOEREN	BOUNIHI	ABDELKADER	Apte	Apte	
PLOEREN	BOURDET	MICKAEL	Apte	Apte	
PLOEREN	ENNEBAULT	VIRGINIE	Apte	Apte	
PLOEREN	GOYET	MICKAEL	Apte	Apte	
PLOEREN	HENOCQ	JEAN-FRANCOIS	Apte	Apte	
PLOEREN	JULE	GWENAEL	Apte	Apte	
PLOEREN	LACROIX	FRANCK	Apte	Apte	
PLOEREN	LE CORVEC	ARNAUD	Apte	Apte	
PLOEREN	LE GAL	FABRICE	Apte	Apte	
PLOEREN	LE TOQUIN	MARC	Apte	Apte	
PLOEREN	RIVETTE	JEAN-PIERRE	Apte	Apte	
PLOEREN	ROBINO	FREDERIC	Apte	Apte	
PLOEREN	SCHVEIZER	TONY	Apte	Apte	
PLOERMEL	ALLAIN	SERVAN	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	BARON	CATHERINE	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	BELLEC	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	BLAI	PASCAL	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	BONNEFON	XAVIER	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	BOULE	MAXIME	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	BOULE	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	CHALIN	MELISSA	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	CHAUVIRE	FRANCK	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	CHEFDOR	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	CHEFDOR	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	CHEREL	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	COUDE	JEROME	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	CROLAS	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	DANIEL	BENJAMIN	Apte	Apte	
PLOERMEL	DAVALO	LAURENT	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	DEBRIS	TEDDY	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	DELAVEAU	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	DEROIDE	MARTIN	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	FOLLENFANT	REGIS	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	FOULON	JEAN-MARC	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	FOULON	JEROME	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	GARIN	FLORIAN	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	GILLARD	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	HENO	RONAN	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	HEROUT	LENA	Apte	Apte	
PLOERMEL	JACQUIER-ROUX	CELTINA	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	JOSEPHINE	ALAIN	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	KABBOUCH	SAMIA	Apte	Apte	
PLOERMEL	KERLEAU	KELIG	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	LE FUR	BRUNO	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	LE GAL	CLAUDINE	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	LE RENARD	FRANCOIS	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
PLOERMEL	LE RENARD	JEREMY	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	MACE	ARNAUD	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	MOISAN	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	MOUNIER	PATRICK	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	ODY	PASCAL	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	OGER	ARMEL	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	PIEL	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	PONDARD	JEAN-REMI	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	POULIN	BERTRAND	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	RAFFIN	JORDAN	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	RAFFRAY	XAVIER	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	RENAUDIN	MARIANNE	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	RENOUT	CAROLINE	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	RENOUT	YANN	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	RIGOIS	ANDRE	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	SALIC	RENE	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	SALMON	JEAN-JACQUES	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	THETIOT	JEAN-PAUL	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	TONSARD	AURELIE	Apte	Apte	Apte
PLOERMEL	TREHIN	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	BELLOM	FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	BRECHOTEAU	JEROME	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	CHAUVEL	JEAN-MICHEL	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	CORDEROCH	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	CORDEROCH	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	DANET	MARC	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	FAVEUR	EDWIGE	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	FEUNTEUN	GILLES	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	GUILLO	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	HELLO	William	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	HERTEAUX	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	HUGO	BERNARD	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	ILHE	VINCENT	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	JAFFRE	LOIC	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	JAMET	ALICE	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	JEANDRAULT	CATHERINE	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	LE BIHAN	FABIEN	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	LE DROGO	FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	LE GAL	ALAN	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	LE GARREC	BENJAMIN	Apte	Apte	
PLOUAY	LE MAO	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	LE RETRAITE	CEDRIC	Apte	Apte	
PLOUAY	LE ROY	JIMMY	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	MAHE	STEVEN	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	MAO	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	MIOTES	FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	MIOTES	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	PHILIPPE	GILLES	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	PHILIPPE	YVES	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	PIERRE	LAETITIA	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	RIO	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
PLOUAY	ROBIC	ERIC	Apte	Apte	Apte
PLOUAY	SIVY	KEVIN	Apte	Apte	
PLOUAY	YHUEL	MARION	Apte	Apte	
PLOUHINEC	ALIX	WILFRIED	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	ANDERSON	MARC	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	BERTIN	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	BOUCHER	YANNICK	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	BOUSQUET	HUGUES	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	CADO	RONAN	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	CANDALH	BENOIT	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	CANDALH	HERVE	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	CANDALH	THOMAS	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	CARRO	SEBASTIEN	Apte	Apte	
PLOUHINEC	COLLET	SYLVAIN	Apte	Apte	
PLOUHINEC	DREAN	MATHIEU	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	DUMONT	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	FOUILLE	JULIEN	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	GAUTER	JEROME	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	GAUTER	VINCENT	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	GOUVIOUR	GAEL	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	GOUVIOUR	YANN	Apte	Apte	
PLOUHINEC	HERVIO	FRANCK	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	JAFFRE	ALAIN	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	JUSTOM	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	KERZERHO	HELENE	Apte	Apte	
PLOUHINEC	LE BORGNE	LAETITIA	Apte	Apte	
PLOUHINEC	LE BOZEC	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	LE GUENNEC	JOHAN	Apte	Apte	
PLOUHINEC	LE MENTEC	BERTRAND	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	LE MOING	RONAN	Apte	Apte	
PLOUHINEC	MARO	ISABELLE	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	MELIN	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	MOURIAC	LUDOVIC	Apte	Apte	
PLOUHINEC	PERRON	ARNAUD	Apte	Apte	
PLOUHINEC	PERRON	JEAN-FRANCOIS	Apte	Apte	
PLOUHINEC	PEUTREC	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	PICHON	JEAN-MARC	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	PRONO	DIDIER	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	PRONO	LAURENCE	Apte	Apte	Apte
PLOUHINEC	RAOUL	RONAN	Apte	Apte	
PLOUHINEC	UHEL	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
PLOURAY	EZONEN	CHRISTINE	Apte	Apte	
PLOURAY	FLIZOT	SEBASTIEN	Apte	Apte	
PLOURAY	GUIFFES	ERIC	Apte	Apte	
PLOURAY	GUILLOTIN	MARTIAL	Apte	Apte	
PLOURAY	LE DILY	ISABELLE	Apte	Apte	
PLOURAY	LE GUEN	PATRICK	Apte	Apte	
PLOURAY	MORVANT	MAXIMIN	Apte	Apte	
PLOURAY	OURVOUAI	NOEL	Apte	Apte	
PLOURAY	PERRET	GAEL	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
PLOURAY	QUILLIO	ARNAUD	Apte	Apte	
PLOURAY	THIBOUVILLE	KEVEEN	Apte	Apte	
PLUMELEC	BELTRA	ROLAND	Apte	Apte	
PLUMELEC	BREHELIN	JEAN-LUC	Apte	Apte	Apte
PLUMELEC	COGARD	JEAN-YVES	Apte	Apte	
PLUMELEC	COGARD	PATRICE	Apte	Apte	
PLUMELEC	DENOUAL	THIERRY	Apte	Apte	Apte
PLUMELEC	ETIENNE	KATIA	Apte	Apte	Apte
PLUMELEC	GABILLET	CLEMENT	Apte	Apte	Apte
PLUMELEC	GRANDIN	BENJAMIN	Apte	Apte	
PLUMELEC	GUIDOUX	GILLES	Apte	Apte	Apte
PLUMELEC	GUILLAUME	DAMIEN	Apte	Apte	
PLUMELEC	HOCHET	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
PLUMELEC	LE BIHAN	BERNARD	Apte	Apte	Apte
PLUMELEC	LE BRETON	ADRIEN	Apte	Apte	
PLUMELEC	LE CALLONNEC	CHRISTIAN	Apte	Apte	
PLUMELEC	LE GRAVIER	HENRI	Apte	Apte	Apte
PLUMELEC	LE GRAVIER	MYRIAM	Apte	Apte	Apte
PLUMELEC	LE TUTOUR	GREGORY	Apte	Apte	Apte
PLUMELEC	MERLET	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
PLUMELEC	RENAUD	MICHEL	Apte	Apte	Apte
PLUMELEC	ROHEL	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
PLUMELEC	TREHIN	ERIC	Apte	Apte	
PLUMELIAU	BAEZA	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	BRUNET	CHRISTOPHE	Apte	Apte	
PLUMELIAU	CARVAZO	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	CONANEC	OLIVIER	Apte	Apte	
PLUMELIAU	CORBEL	JULIEN	Apte	Apte	
PLUMELIAU	COTTEN	LAURENT	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	EVANO	LAURENT	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	EVANO	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	EVEN	GERALD	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	GUEGAN	JEAN-MICHEL	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	GUILLAUME	THIERRY	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	GUILLOT	LOUIS	Apte	Apte	
PLUMELIAU	HEMONIC	GAUTIER	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	JEHANNO	FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	JEHANNO	MARIE-LAURE	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	JEHANNO	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	JEHANNO	YANNICK	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	LE BIGOT	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	LE GALLO	ALEXANDRE	Apte	Apte	
PLUMELIAU	LE GALLO	AURORE	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	LE GALLO	JEAN	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	LE GALLO	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	NICOL	MARINA	Apte	Apte	
PLUMELIAU	RAOUL	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	VAGUERESSE	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
PLUMELIAU	VAGUERESSE	ISABELLE	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	ALLANO	JEAN-PIERRE	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	ALLANO	MICHEL	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
PLUVIGNER	CONAN	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	CORLAY	ALBERT	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	CORLAY	ROMAIN	Apte	Apte	
PLUVIGNER	DREANO	RONAN	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	ELIOT	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	GOUZERH	PASCAL	Apte	Apte	
PLUVIGNER	JEGADO	ROLAND	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	JEGAT	GWENAEL	Apte	Apte	
PLUVIGNER	JOLLIVET	ALEXANDRE	Apte	Apte	
PLUVIGNER	JOLLIVET	PASCAL	Apte	Apte	
PLUVIGNER	JONDOT	NATHALIE	Apte	Apte	
PLUVIGNER	LAVOQUER	JEAN-PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	LE BOULAIR	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	LE CLANCHE	ANTOINE	Apte	Apte	
PLUVIGNER	LE CLANCHE	VINCENT	Apte	Apte	
PLUVIGNER	LE COROLLER	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	LE DORZE	DANIEL	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	LE DORZE	MARIE-ANNE	Apte	Apte	
PLUVIGNER	LE DOUSSAL	DAVID	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	LE GARFF	JEROME	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	LE NOUAIL	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	LE TALLEC	CAMILLE	Apte	Apte	
PLUVIGNER	LE TARNEC	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	LE TOULLEC	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	LEJA	WILFRIED	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	LENAIN	DELPHINE	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	MORVAN	AURELIA	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	MORVAN	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	OGER	CHRISTOPHE	Apte	Apte	
PLUVIGNER	PAYS	YOANN	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	POUTHIER	THIERRY	Apte	Apte	Apte
PLUVIGNER	THOMAS-SOURDIN	JEROME	Apte	Apte	
PLUVIGNER	TREHIN	VINCENT	Apte	Apte	
PONTIVY	BAUDET	FLORENT	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	BERTHO	GILBERT	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	BOUCICAUD	KEVIN	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	BOUVET	ERIC	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	CAMARD	VINCENT	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	CARIMALO	DANIEL	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	CARIMALO	YOANN	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	CREMET	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	DACQUAY	JEAN-FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	DAMPURE	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	DAUPIARD	THIERRY	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	DELAUNEY	MELINDA	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	DROUAL	MICKAEL	Apte	Apte	
PONTIVY	EHRHARDT	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	GARLAN	MORGANE	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	GIFFON	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	GILLET	BERNARD	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
PONTIVY	GRANDPRE	DIDIER	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	HENO	THOMAS	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	JAN	FLORENCE	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	JOUBAUD	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	KERSULEC	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	KOSINTSEV	VALENTIN	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LAMOUR	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE BIHAN	LAETITIA	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE BOULH	ELIE	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE BRAS	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE BRIS	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE COROLLER	JULIEN	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE CORRE	ARNAUD	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE CUNFF	ARNAUD	Apte	Apte	
PONTIVY	LE CUNFF	DIDIER	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE FUR	XAVIER	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE GAL	BERNARD	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE GALLO	AURORE	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE GOUALLEC	BERTRAND	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE GUYADER	THIBAULT	Apte	Apte	
PONTIVY	LE HENANFF	VANESSA	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE LAMER	YOANN	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE MERLUS	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE PAIH	THOMAS	Apte	Apte	
PONTIVY	LE PART	FREDERIG	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE PUIL	HELENE	Apte	Apte	
PONTIVY	LE TONQUEZE	DAMIEN	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LE TORTOREC	XAVIER	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LECONGE	LESLIE	Apte	Apte	
PONTIVY	LEHOUCQ	PAULINE	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	LOHAT	LAURENT	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	MAHE	JOHN	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	MOBRE	FABRICE	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	MONNIER	CYRIL	Apte	Apte	
PONTIVY	MOTREFF	NICOLAS	Apte	Apte	
PONTIVY	NEDELEC	AMELIE	Apte	Apte	
PONTIVY	NIZAN	FLAVIE	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	QUELO	JEROME	Apte	Apte	
PONTIVY	REBECA	PATRICK	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	RIO	REGIS	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	RIVOAL	GILDAS	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	ROMIEUX	ESTELLE	Apte	Apte	
PONTIVY	SALL	ABDOULAYE	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	SALVAR	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	SANTIER	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	SIMON	ALAIN	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	SIMON	ANDRE	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	SIMON	KEVIN	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	TOURNEUX	FABIEN	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	TREMUREAU	DANIEL	Apte	Apte	Apte
PONTIVY	VANDEVOIR	LAURENT	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
PORT-LOUIS	BARON	MATHIEU	Apte	Apte	
PORT-LOUIS	BATARD	BENJAMIN	Apte	Apte	Apte
PORT-LOUIS	BERNARD	ANTHONY	Apte	Apte	
PORT-LOUIS	COMBETTE	DAVID	Apte	Apte	Apte
PORT-LOUIS	CORLAY	DAVID	Apte	Apte	Apte
PORT-LOUIS	GATEAU	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
PORT-LOUIS	HERGT	XAVIER	Apte	Apte	
PORT-LOUIS	JEGADEN	LAURENT	Apte	Apte	
PORT-LOUIS	JEGONDAY	PIERRE-YVES	Apte	Apte	Apte
PORT-LOUIS	KERBELLEC	QUENTIN	Apte	Apte	
PORT-LOUIS	LE BOT	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
PORT-LOUIS	LE MASSON	GREGORY	Apte	Apte	
PORT-LOUIS	LE NEILLON	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
PORT-LOUIS	LE SCOUILLER	NICOLAS	Apte	Apte	
PORT-LOUIS	LEGRAND	CYRIL	Apte	Apte	
PORT-LOUIS	PARCA	JULIEN	Apte	Apte	
PORT-LOUIS	PARCA	MICHEL	Apte	Apte	Apte
PORT-LOUIS	PRIGENT	OLIVIER	Apte	Apte	
PORT-LOUIS	QUERE	DAVID	Apte	Apte	
PORT-LOUIS	ROBIC	AURELIEN	Apte	Apte	
PORT-LOUIS	SCOURZIC	KEVIN	Apte	Apte	
QUESTEMBERT	BARON	JULIEN	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	BURBAN	FABRICE	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	CLEMENT	THIERRY	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	DANION	LIONEL	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	EMA	JEROME	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	EOT	LOIC	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	EVAIN	GERARD	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	FORTIN	FABRICE	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	GOMBAUD	MIKAEL	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	GOMBAUD	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	GRAYO	GILBERT	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	GUENEGO	FABIEN	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	HALLIER	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	HEDAN	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	JOUANNIC	LUCIE	Apte	Apte	
QUESTEMBERT	LABAS	GUENHAEL	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	LANNES	TRISTAN	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	LE BRUN	LOIC	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	LE COURTOIS	ELISABETH	Apte	Apte	
QUESTEMBERT	LE PORT	DAVID	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	LOISEAU	VALERIE-ANNE	Apte	Apte	
QUESTEMBERT	LUCAS	PASCAL	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	MORVAN	PASCAL	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	MULLER	PATRICK	Apte	Apte	
QUESTEMBERT	NEVEU	REGIS	Apte	Apte	
QUESTEMBERT	NICOLET	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	PRESSE	JEROME	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	RAVERDY	FRANCK	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	ROBERT	JULIEN	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	ROBINET	Stéphane	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
QUESTEMBERT	ROCHENARD	SYLVIE	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	SAINT-JALMES	FABRICE	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	SAVAGLIO	FABIEN	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	SCULO	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	SIMON	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
QUESTEMBERT	THOMIN	EMMANUEL	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	CALCAGNO	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	CALCAGNO	DOROTHEE	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	CALCAGNO	RONAN	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	CHAUVET	GILDAS	Apte	Apte	
QUIBERON	CONGRATELLE	JEAN-FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	COUSINEAU	THIBAULT	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	DRIDI	MATHIEU	Apte	Apte	
QUIBERON	EVENO	GREGORY	Apte	Apte	
QUIBERON	GICQUEL	BENOIT	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	GREDER	DANIEL	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	HYBOIS	DAVID	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	KERSCAVEN	EMMANUEL	Apte	Apte	
QUIBERON	LE BIVIC	GUILLAUME	Apte	Apte	
QUIBERON	LE GUENNEC	ANGE-ROBERT	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	LE MAB	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	LE PENNEC	BLANDINE	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	LECLERC	DAVID	Apte	Apte	
QUIBERON	MONAQUE	SEBASTIEN	Apte	Apte	
QUIBERON	PELVEN	ARMAND	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	POHIN	DIDIER	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	PREVOST	DANIEL	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	PREVOST	JESSICA	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	RIOU	BRUNO	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	SCELLOS	ISABELLE	Apte	Apte	Apte
QUIBERON	ZAWIS	JEAN-MARC	Apte	Apte	
REGUINY	BLANCHARD	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
REGUINY	CHARLES	ANTHONY	Apte	Apte	
REGUINY	FANEN	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
REGUINY	GAREL	FABRICE	Apte	Apte	Apte
REGUINY	GILLET	CHRISTOPHE	Apte	Apte	
REGUINY	LE BOT	AURELIEN	Apte	Apte	
REGUINY	LE GUENNEC	SEBASTIEN	Apte	Apte	
REGUINY	LE JALLE	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
REGUINY	LE MOINE	LUDOVIC	Apte	Apte	
REGUINY	LE NORCY	YANNICK	Apte	Apte	Apte
REGUINY	LE ROUX	LINDA	Apte	Apte	Apte
REGUINY	LEDOUX	ROMAIN	Apte	Apte	
REGUINY	LORIC	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
REGUINY	MONTIEGE	ALAIN	Apte	Apte	Apte
REGUINY	MORICE	MATHIEU	Apte	Apte	
REGUINY	NOGUES	ARNOLD	Apte	Apte	
REGUINY	OLIVO	GWLADYS	Apte	Apte	
REGUINY	PIRIO	HERVE	Apte	Apte	
REGUINY	POTEL	WILFRIED	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
REGUINY	REYMOND	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
REGUINY	SIRO	PASCALE	Apte	Apte	
REGUINY	TATTEVIN	CLAUDE	Apte	Apte	Apte
REGUINY	VAUDEL	RAYNALD	Apte	Apte	
ROCHEFORT EN TERRE	BEGO	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	DANILO	MARIE-ANGELIQUE	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	DAUPHAS	GILLES	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	DEMELIN	MARYLISE	Apte	Apte	
ROCHEFORT EN TERRE	DRUGEON	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	GERGAUD	DIDIER	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	GUIGUIAN	JEAN-MARC	Apte	Apte	
ROCHEFORT EN TERRE	GUILLEMOT	MICHEL	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	GUILLOT	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	HAUROGNE	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	HAUROGNE	SAMUEL	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	JOLIVET	YANNICK	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	LANOE	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	LE BEL	ERIC	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	LE COINTE	THIERRY	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	LE GLAUNEC	RACHEL	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	LE MAITRE	JEAN-YVES	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	LE TARTESSE	TIFFANY	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	MACRET	MICKAEL	Apte	Apte	
ROCHEFORT EN TERRE	MAGNEN	CLAUDE	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	MAGNEN	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	MAHEO	PIERRICK	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	MONNIER	FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	NICOLAS	AYMAR	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	PATARIN	CYRIL	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
ROCHEFORT EN TERRE	PENNINO	DANIEL	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	RICHARD	CEDRIC	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	ROUSSEL	PASCAL	Apte	Apte	Apte
ROCHEFORT EN TERRE	THOMAS	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
ROHAN	ALLIO	THIBAULT	Apte	Apte	
ROHAN	ALLO	JEROME	Apte	Apte	
ROHAN	AUBRY	ROMAIN	Apte	Apte	
ROHAN	CHAUVEL	JACKY	Apte	Apte	Apte
ROHAN	COQUILLARD	PASCAL	Apte	Apte	Apte
ROHAN	DENECE	ROLAND	Apte	Apte	Apte
ROHAN	EONNET	ERIC	Apte	Apte	Apte
ROHAN	HUET	ISABELLE	Apte	Apte	Apte
ROHAN	JOUANNO	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
ROHAN	JOUANNO	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
ROHAN	LE FUR	HERVE	Apte	Apte	Apte
ROHAN	LE GOUGE	DIDIER	Apte	Apte	Apte
ROHAN	LE GRAVIER	DAVID	Apte	Apte	Apte
ROHAN	LE GUINIEC	LUC	Apte	Apte	Apte
ROHAN	LE MAUX	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
ROHAN	LE METAYER	GWENAEL	Apte	Apte	Apte
ROHAN	LE MOING	DANIEL	Apte	Apte	Apte
ROHAN	LE RETIF	MICHEL	Apte	Apte	Apte
ROHAN	LE RETIF	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
ROHAN	LE TEXIER	MATHIEU	Apte	Apte	Apte
ROHAN	MAHE	ADELINE	Apte	Apte	
ROHAN	MAHE	DIDIER	Apte	Apte	Apte
ROHAN	MAHE	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
ROHAN	MENGUY	KEVIN	Apte	Apte	Apte
ROHAN	NICOLAS	YOANN	Apte	Apte	Apte
ROHAN	RENARD	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
ROHAN	RENARD	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
ROHAN	ROBIC	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
ROHAN	ROBIC	JEAN-MICHEL	Apte	Apte	Apte
ROHAN	ROPERT	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
ROHAN	ROPERT	DIDIER	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	BAILLY	PIERRE	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	BAZZANA	RAPHAEL	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	BLANCHO	YOHANN	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	BOURLOT	YANN	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	BOURNONVILLE	PATRICE	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	BOUVET	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	BRAUD	JULIEN	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	BRINGER	AUDREY	Apte	Apte	
SARZEAU	CAIRE	YANNICK	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	CARVENNEC	FRANCK	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	CHEVALIER	DENIS	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	COHELEACH	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
SARZEAU	CORNE	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	COUSYN	Louis	Apte	Apte	
SARZEAU	DORSO	EWEN	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	DORSO	GWELTAZ	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	FRANCOIS	SANDRINE	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	GALHAUT	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	GALHAUT	PASCAL	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	GICQUEL	YVES-VINCENT	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	JOSSE	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	LAMOUREC	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	LAYEC	JEAN-CLAUDE	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	LE BLOUCH	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	LE TUTOUR	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	MAHE	MIKAEL	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	MAINBERTE	JEROME	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	MAINBERTE	VINCENT	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	MARION	RONAN	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	MENARD	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	NEEL	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	NEEL	PATRICK	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	POIRIER	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	POIRIER	JEAN-FRANCOIS	Apte	Apte	
SARZEAU	POUPPEVILLE	VIRGINIE	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	RAFENAUD	PATRICK	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	ROBIC	FRANCOISE	Apte	Apte	
SARZEAU	ROBIC	JEAN-MICHEL	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	ROBIN	FRANCK	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	ROUILLE	DENIS	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	STEPHAN	KEVIN	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	THEBAUD	DELPHINE	Apte	Apte	Apte
SARZEAU	VOISIN	HUGUES	Apte	Apte	Apte
ST JEAN BREVELAY	BOUEDO	ALBERTINE	Apte	Apte	
ST JEAN BREVELAY	BURBAN	DIDIER	Apte	Apte	Apte
ST JEAN BREVELAY	CAUDAL	JEAN-PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
ST JEAN BREVELAY	CHAMBAUD	FLORENCE	Apte	Apte	
ST JEAN BREVELAY	DIART	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
ST JEAN BREVELAY	DUPUIS	FREDERIC	Apte	Apte	
ST JEAN BREVELAY	DUPUIS	GWENAELLE	Apte	Apte	
ST JEAN BREVELAY	GICQUEL	GERARD	Apte	Apte	
ST JEAN BREVELAY	GILLET	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
ST JEAN BREVELAY	GUILLEMET	DAVID	Apte	Apte	
ST JEAN BREVELAY	GUILLO	DAMIEN	Apte	Apte	Apte
ST JEAN BREVELAY	GUILLO	JEAN-LUC	Apte	Apte	
ST JEAN BREVELAY	HAYS	ARNAUD	Apte	Apte	
ST JEAN BREVELAY	ISAAC	MATHILDE	Apte	Apte	
ST JEAN BREVELAY	KERGOUSTIN	JEROME	Apte	Apte	
ST JEAN BREVELAY	LAURY	ERWAN	Apte	Apte	Apte
ST JEAN BREVELAY	LE CALLONEC	CHRISTIAN	Apte	Apte	
ST JEAN BREVELAY	LE CALONNEC	PASCAL	Apte	Apte	Apte
ST JEAN BREVELAY	LE MENE	ARMEL	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
ST JEAN BREVELAY	LE MOGUEDEC	CHRISTELLE	Apte	Apte	
ST JEAN BREVELAY	LE NIVET	SAMUEL	Apte	Apte	Apte
ST JEAN BREVELAY	RICAUD	ADRIEN	Apte	Apte	
ST JEAN BREVELAY	TATIBOUET	STEPHANE	Apte	Apte	
ST JEAN BREVELAY	TEILLEUX	FRANCOIS	Apte	Apte	
SURZUR	CAINJO	REMY	Apte	Apte	
SURZUR	CATREVAUX	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
SURZUR	CHENEAU	THIERRY	Apte	Apte	Apte
SURZUR	DANILO	HELENE	Apte	Apte	
SURZUR	ERGATIAN	CYRIAQUE	Apte	Apte	
SURZUR	EUDES	JEAN-FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
SURZUR	EUDES	MICKAEL	Apte	Apte	
SURZUR	FILY	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
SURZUR	GALLAIS	JEAN-LUC	Apte	Apte	Apte
SURZUR	GALLAIS	JORIS	Apte	Apte	Apte
SURZUR	GUILLO	BERNARD	Apte	Apte	Apte
SURZUR	LE BOULHO	CYNTHIA	Apte	Apte	
SURZUR	LE GLEUHER	MARTIAL	Apte	Apte	Apte
SURZUR	LE SAEC	FLORIANE	Apte	Apte	
SURZUR	LE VAILLANT	ERWAN	Apte	Apte	Apte
SURZUR	LECLAIRE	JONATHAN	Apte	Apte	
SURZUR	MARVAUD	BENOIT	Apte	Apte	Apte
SURZUR	MASSELOT	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
SURZUR	NICOL	EDOUARD	Apte	Apte	
SURZUR	PELAUD	MAXENCE	Apte	Apte	
SURZUR	PLOYET	ETIENNE	Apte	Apte	Apte
SURZUR	QUINTIN	MATHIEU	Apte	Apte	
SURZUR	SAVARY	YANNICK	Apte	Apte	Apte
SURZUR	SIMON	CHARLOTTE	Apte	Apte	
SURZUR	SIMON	FABRICE	Apte	Apte	
SURZUR	TALMON	LUDOVIC	Apte	Apte	
SURZUR	TEISSIER	PHILIPPE	Apte	Apte	
SURZUR	VILAR	LIONEL	Apte	Apte	
VANNES	AGENEAU	RAPHAEL	Apte	Apte	Apte
VANNES	ALLENO	REGIS	Apte	Apte	Apte
VANNES	BAGOT	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
VANNES	BEAUJEAN	DANIEL	Apte	Apte	Apte
VANNES	BEAUJEAN	THOMAS	Apte	Apte	Apte
VANNES	BELLEC	LAURENT	Apte	Apte	Apte
VANNES	BELLEC	SERGE	Apte	Apte	Apte
VANNES	BERTHE	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
VANNES	BOINOT	ANNE-SOPHIE	Apte	Apte	Apte
VANNES	BOITTE	JOHNY	Apte	Apte	Apte
VANNES	BONNE	VINCENT	Apte	Apte	Apte
VANNES	BONNEAU	PATRICK	Apte	Apte	Apte
VANNES	BOTHOREL	LOIC	Apte	Apte	Apte
VANNES	BOULAIRE	SERGE	Apte	Apte	Apte
VANNES	BOURDON	YANNICK	Apte	Apte	Apte
VANNES	BOUTIGNY	YANN	Apte	Apte	Apte
VANNES	BRUNEL	NICOLAS	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
VANNES	CARBONE	ALEXIS	Apte	Apte	Apte
VANNES	CAUDAL	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
VANNES	CHALONNY	JEAN-MARIE	Apte	Apte	Apte
VANNES	CHEMIN	GAEL	Apte	Apte	Apte
VANNES	CLAVET	BENJAMIN	Apte	Apte	Apte
VANNES	COLIN	ANNICK	Apte	Apte	Apte
VANNES	COULET	DAMIEN	Apte	Apte	Apte
VANNES	COZETTE	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
VANNES	CREPEAU	RICHARD	Apte	Apte	Apte
VANNES	CROLAS	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
VANNES	DANIELO	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
VANNES	DELANOE	YANN	Apte	Apte	Apte
VANNES	DEPREZ	MATHIEU	Apte	Apte	Apte
VANNES	DREAN	CECILE	Apte	Apte	Apte
VANNES	DRENO	GUILLAUME	Apte	Apte	Apte
VANNES	DROYER	FLORENT	Apte	Apte	Apte
VANNES	DUBOT	RENE	Apte	Apte	Apte
VANNES	ETIENNE	CLAIRE	Apte	Apte	Apte
VANNES	ETIENNE	MAXIME	Apte	Apte	Apte
VANNES	FOULON	JEROME	Apte	Apte	Apte
VANNES	FROTTIN	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
VANNES	GANDON	THOMAS	Apte	Apte	
VANNES	GARAUD	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
VANNES	GARIN	FLORIAN	Apte	Apte	Apte
VANNES	GERARD	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
VANNES	GICQUEL	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
VANNES	GORRIER	ARNAUD	Apte	Apte	Apte
VANNES	GOULARD	YOUENN	Apte	Apte	Apte
VANNES	GRANDGIRARD	JULIE	Apte	Apte	Apte
VANNES	GUEGUEN	NICOLAS	Apte	Apte	Apte
VANNES	GUEHENEUC	YANN	Apte	Apte	Apte
VANNES	GUENEGO	YVAN	Apte	Apte	Apte
VANNES	GUILLO	DAMIEN	Apte	Apte	Apte
VANNES	GUTTER	PIERRE	Apte	Apte	Apte
VANNES	HARNOIS	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
VANNES	HAUTIN	ERWAN	Apte	Apte	Apte
VANNES	HESLOUIS	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
VANNES	HILLION	YANN	Apte	Apte	Apte
VANNES	HOUGHTON	NICHOLAS	Apte	Apte	Apte
VANNES	HUE	VINCENT	Apte	Apte	Apte
VANNES	INESTA	HERVE	Apte	Apte	Apte
VANNES	JEGOUSSE (MOISSON)	GAETANNE	Apte	Apte	Apte
VANNES	JOSSO	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
VANNES	JOUANGUY	CHRISTIAN	Apte	Apte	Apte
VANNES	KERVEGANT	YVES	Apte	Apte	Apte
VANNES	LAURY	ERWAN	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE BIHAN	FRANCK	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE BIHAN	YANN	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE BLEVEC	BRUNO	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE BOT	DANIEL	Apte	Apte	Apte

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
VANNES	LE BOULER	SYLVAIN	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE BOURSICAUD	JEAN-PIERRE	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE CLANCHE	YANN	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE CLOEREC	VINCENT	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE CORNEC	CHARLES	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE DREAU	LAURENT	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE DREVO	DENIS	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE FLOCH	VANESSA	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE GOSLES	LUDOVIC	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE GUERNEVE	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE GUILLEVIC	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE HAZIFF	YANN	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE HE	RONAN	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE MELLAY	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE MELLEC	JULIEN	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE METAYER	FREDERIC	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE MEUT	DIDIER	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE MEUT	JEAN-PIERRE	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE MEUT	OLIVIER	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE MEUT	ROMAIN	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE PENVEN	LOIC	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE SQUER	ALAIN	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE STRAT	ERIC	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE TARTESSE	TIFFANY	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE TONQUEZE	DAMIEN	Apte	Apte	Apte
VANNES	LE TRIONNAIRE	EMMANUEL	Apte	Apte	Apte
VANNES	LECHAT	SIMON	Apte	Apte	Apte
VANNES	LEGEAY	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
VANNES	LEHOUCQ	PAULINE	Apte	Apte	Apte
VANNES	LESOURD	VINCENT	Apte	Apte	Apte
VANNES	LOHE	EMILIE	Apte	Apte	Apte
VANNES	LOHEZIC	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
VANNES	LOHEZIC	BRUNO	Apte	Apte	Apte
VANNES	LOHEZIC	DIDIER	Apte	Apte	Apte
VANNES	MAHE	GAETAN	Apte	Apte	Apte
VANNES	MAHE	THIERRY	Apte	Apte	Apte
VANNES	MAINGUY	DAVID	Apte	Apte	Apte
VANNES	MARTIN	EMERIC	Apte	Apte	Apte
VANNES	MARTINEZ	JOSE	Apte	Apte	Apte
VANNES	M'BIDA	PATRICK	Apte	Apte	Apte
VANNES	MEAUDE	MICKAEL	Apte	Apte	Apte
VANNES	MEYNIER	HERVE	Apte	Apte	Apte
VANNES	MORVAN	PHILIPPE	Apte	Apte	Apte
VANNES	N'GUYEN-PHUC	JEAN-JACQUES	Apte	Apte	Apte
VANNES	N'GUYEN-PHUC	KIM	Apte	Apte	
VANNES	NIAMBELE	HASSANE	Apte	Apte	Apte
VANNES	NICO	SYLVAIN	Apte	Apte	Apte
VANNES	NOBLET	DAMIEN	Apte	Apte	Apte
VANNES	OLIVIERO	LAETITIA	Apte	Apte	Apte
VANNES	PAGE	PIERRE-YVES	Apte	Apte	Apte
VANNES	PAUTLER	JOHANNA	Apte	Apte	

			APTITUDES		
Centre(s)	**Nom(s)**	**Prénom(s)**	PSE 1er Secours	DSA Défibrillateur Semi-Automatique	SR Secours Routiers
VANNES	PAVIOT	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
VANNES	PHILIPPE	JEAN-LUC	Apte	Apte	Apte
VANNES	PIAN-ROUZAUD	ERLE	Apte	Apte	Apte
VANNES	PICAUT	JEAN-FRANCOIS	Apte	Apte	Apte
VANNES	PIEL	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
VANNES	PINCEMIN	SERGE	Apte	Apte	Apte
VANNES	PLISSON	JEAN-YVES	Apte	Apte	Apte
VANNES	PLUNIAN	BENOIT	Apte	Apte	Apte
VANNES	PRESSE	JEROME	Apte	Apte	Apte
VANNES	PREVOST	PASCAL	Apte	Apte	Apte
VANNES	QUILLERE	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
VANNES	RAUD	SEBASTIEN	Apte	Apte	Apte
VANNES	RAVERDY	FRANCK	Apte	Apte	Apte
VANNES	RENOUT	YANN	Apte	Apte	Apte
VANNES	ROBIC	DOMINIQUE	Apte	Apte	Apte
VANNES	ROBIC	PASCAL	Apte	Apte	Apte
VANNES	ROBINO	FABIEN	Apte	Apte	Apte
VANNES	ROCHEDREUX	YVES	Apte	Apte	Apte
VANNES	ROUSSEAU	GREGORY	Apte	Apte	Apte
VANNES	RUZ	PASCAL	Apte	Apte	Apte
VANNES	SAVAGLIO	FABIEN	Apte	Apte	Apte
VANNES	TAESCH	MICHEL	Apte	Apte	Apte
VANNES	TATIBOUET	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
VANNES	TEINTURIER	KARL	Apte	Apte	Apte
VANNES	TEINTURIER	STEPHANE	Apte	Apte	Apte
VANNES	UDO	ANTHONY	Apte	Apte	Apte
VANNES	VEILLON	CHRISTOPHE	Apte	Apte	Apte
VANNES	VICHERAT	JEREMIE	Apte	Apte	Apte
VANNES	WASSMER	ERIC	Apte	Apte	Apte
VANNES Grpt	BREGEON	GIL	Apte	Apte	Apte
VANNES Grpt	DAGUENET	JULIEN	Apte	Apte	Apte
VANNES Grpt	DAVIGNON	PATRICK	Apte	Apte	Apte
VANNES Grpt	LE SOMMER	BRUNO	Apte	Apte	Apte
VANNES Grpt	LERICHE	FRANK	Apte	Apte	Apte
VANNES Grpt	MOREL	ALAN	Apte	Apte	Apte

Article 2 – La validité de cette liste est établie pour l'année 2012. Toute inaptitude médicale d'un agent prononcée par le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) entraîne le retrait de cet agent de la liste opérationnelle. Les chefs de centre sont chargés de contrôler le suivi de l'aptitude médicale de leur agent.

Article 3 – Des additifs pourront être joints à cette liste, en cours d'année 2012, pour y inclure de nouveaux personnels qualifiés.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles et inséré au recueil des actes administratifs.

ARRETES DU PRESIDENT

✓Arrêté du 20 janvier 2012 transmis au contrôle de légalité le 30 janvier 2012
Décision d'emprunt

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424-29 et L1424-30,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du Morbihan n°2011/C17 du 11 février 2011 portant autorisation d'emprunter au titre du budget 2011,

CONSIDERANT la nécessité de couvrir le financement des opérations d'investissement au titre de l'exercice 2011,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,

DECIDE

Article 1er : De contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 155 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt : 155 000€
Durée du prêt : 15 ans
Indice de référence : EURIBOR TROIS MOIS
Marge sur indice : 3,20%
Amortissement constant
Périodicité des échéances : annuelles
Frais de dossier : 150,00€

De signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

✓Arrêté du 2 mars 2012 transmis au contrôle de légalité le 5 mars 2012
Décision d'ouverture d'une ligne de trésorerie

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424-29 et L1424-30,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du Morbihan n°2012/C19 du 10 février 2012 portant ouverture d'une ligne de trésorerie et autorisant le président à signer tout document relatif à la ligne de trésorerie et plus particulièrement le contrat,

CONSIDERANT la nécessité de couvrir le besoin de financement ponctuel des opérations de fonctionnement et d'investissement au titre de l'exercice 2012,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,

DECIDE

Article 1er : De contracter auprès du Crédit agricole une ligne de trésorerie d'un montant de 6 000 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant maximum de la ligne de trésorerie : 6 000 000€
Indice de référence : EURIBOR 3 MOIS
Marge sur indice de référence : 1,50%
Commission d'engagement : 0,15% du montant total de la ligne de trésorerie
Frais de dossier : 500€
De signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.